inforespace

ufologie
phénomènes spatiaux
primhistoire

revue bimestrielle n° 21
juin 1975, 4me année

cotisations

Formule A (1975)	Belgique	France	Autres pays
cotisation ordinaire	FB 395,—	FF 52,—	FB 450,—
étudiant	FB 325,—	FF 45,—	FB 375,—
de soutien	FB 600,— minimum	FF 80,— minimum	FB 600,— minimum
Formule B (1975 + 1974)			
cotisation ordinaire	FB 800,—	FF 110,—	FB 875,—
étudiant	FB 650,—	FF 85,—	FB 700,—
Formule C (1975 + 1974 + 1973)			
cotisation ordinaire	FB 1200,—	FF 160,—	FB 1300,—
étudiant	FB 1000,—	FF 130,—	FB 1100,—
Formule D (1975 + 1974 + 1973 + 1972)			
cotisation ordinaire	FB 1800,—	FF 250,—	FB 1900,—
étudiant	FB 1550,—	FF 200,—	FB 1650,—
de soutien	FB 2500,—	FF 300,—	FB 2500,—

Les cotisations étant renouvelables par année civile, quatre formules s'offrent à vous : vous pouvez soit, formule A, souscrire à un abonnement pour l'année 1975, donnant droit aux numéros 19 à 24, soit, formule B, souscrire à la fois pour les années 1974 et 1975 (numéros 13 à 24), soit encore, formule C, souscrire pour les années 1973, 1974 et 1975 (numéros 7 à 24), soit enfin, formule D, souscrire également pour l'année 1972, ce qui vous permet d'acquérir la collection complète de la revue, tous les anciens numéros étant encore disponibles.

Le bénéfice du tarif « étudiant » est étendu aux détenteurs de la « carte J - Passeport des Jeunes » sur présentation de celle-ci ou envoi d'une photocopie.

Il n'est fait aucun envoi contre remboursement. Tout versement est à effectuer au C.C.P. n° 000-0316209-86 de la SOBEPS, boulevard Aristide Briand. 26 - 1070 Bruxelles, ou au compte bancaire n° 210-0222255-80 de la Société Générale de Banque. Pour la **France** et le **Canada,** uniquement par mandat postal international ou par transfert bancaire **(ne pas envoyer de chèque).**

L'affiliation à la SOBEPS assure la participation aux réunions et conférences.

INFORESPACE 1972, 1973 et 1974 SONT ENCORE DISPONIBLES

De nouveaux membres nous ont rejoints pour cette année 1975 et leur nombre continue d'augmenter. Sans doute beaucoup parmi eux désirent-ils connaître les débuts de notre revue. En prévision de cela, nous avions imprimé en nombre suffisant nos premiers numéros. Tous sont encore disponibles et les nouveaux affiliés peuvent donc, en les acquérant, se placer au nombre de ceux qui posséderont la collection complète d'INFORESPACE.

Vous trouverez dans nos trois premières années de parution le début de nos grandes rubriques : l'« Historique des Objets Volants Non Identifiés » (période de 1947 à 1966), le « Dossier Photo » (au moins deux photos authentifiées d'OVNI par numéro, dont des cas belges et deux séries exceptionnelles en provenance du Brésil), « Nos Enquêtes » (une ou deux grandes observations belges décrites dans chaque numéro), « Etude et Recherche » (avec le début de l'étude sur la fameuse explosion de 1908 dans la Taïga, et d'autres travaux sur la propulsion des OVNI et les voyages vers les étoiles) ; parmi les articles parus dans la rubrique « Primhistoire et Archéologie », citons : « L'étrange site de Nazca », « Les fresques du Tassili », « Les cartes de Piri Reis », « Les gravures rupestres de Colombie britannique », « Paratonnerre, pile, galvanoplastie dans l'antiquité »...

Vous y lirez aussi une étude de la SOBEPS sur « Les OVNI au 19e siècle », des articles approfondis sur de grands cas, comme l'affaire Hill, Trancas (Argentine) ou Pirassununga (Brésil), des articles de Michel Carrouges, Henry Durrant, Pierre Guérin, Allen Hynek, Jacques Jedwab, Brinsley Le Poer Trench, Claude Poher, et bien d'autres articles variés.

La SOBEPS est une association sans but lucratif qui, dégagée de toute option confessionnelle, philosophique, ou politique, a pour dessein l'observation et l'étude rationnelle et objective des phénomènes spatiaux et des problèmes connexes, ainsi que la diffusion sans préjugés des informations recueillies.

Cette diffusion s'effectue par le truchement d'une revue bimestrielle de même que par des conférences, débats, etc.

Nous sollicitons vivement la collaboration de nos lecteurs que nous invitons à nous communiquer toute information relative aux sujets traités dans la revue.

Selon l'espace disponible nous publierons les envois qui nous parviendront, leur publication n'engageant que la responsabilité de leur auteur.

Nous serons toujours très reconnaissants aux lecteurs qui nous enverront des livres et revues pour la bibliothèque, de même que des coupures de presse, photographies, etc., relatifs aux activités de l'association.

Si d'aventure vous êtes amenés à observer un phénomène spatial, ou si vous avez connaissance d'une telle observation par autrui, nous vous serions reconnaissants de nous prévenir très rapidement

inforespace

Organe de la SOBEPS asbl
Société Belge d'Etude des Phénomènes Spatiaux
Boulevard Aristide Briand, 26
1070 — Bruxelles tél. : 02/523.60.13
Président :
André Boudin
Secrétaire général :
Lucien Clerebaut
Trésorier :
Christian Lonchay
Rédacteur en chef :
Michel Bougard
Mise en page :
Jean-Luc Vertongen
Imprimeur :
L. Bourdeaux-Capelle à Dinant
Editeur responsable :
Lucien Clerebaut

Sommaire

Historique des Objets Volants Non Identifiés

Au mois de **juin 1968,** des OVNI vinrent survoler la zone démilitarisée entre le Nord et le Sud-Vietnam. On les repéra au radar. L'affaire intrigua pendant de longs jours les services secrets US de Saïgon. A Washington, le département de la Défense donna l'ordre à l'aviation de les intercepter, et dans la nuit du 15 au 16 juin, l'Air Force intervint, mais sans aucun résultat. (Réf. 7, p. 15).

Au cours de ce fameux mois de juin, le Pr. Gabriel Alvial Caceres, spécialiste mondialement connu de la photographie nucléaire, réussissait à photographier un OVNI au-dessus de la Cordillère des Andes. Dans une déclaration écrite, le Pr. Alvial affirmait : « Les " soucoupes volantes " sont des objets réels, concrets et non le produit d'hallucinations ou de perturbations physiques ». On proposa au savant 50 000 dollars (soit à l'époque 2 500 000 francs belges) pour qu'il livrât sa photo. Il refusa ! (Réf. 7, p. 15).

29 juillet 68, Symposium sur les Objets Volants Non Identifiés, séance du Comité des Sciences et de l'Astronautique de la Chambre des Représentants à Washington. Destiné principalement à l'information des hommes politiques, ce symposium se fit à l'initiative du député du Congrès, M. J. Edward Roush. Parmi les sommités scientifiques : James McDonald, Joseph Allen Hynek, Robert L. Hall, chef du département de sociologie à l'Université de l'Illinois, Robert L. Baker Jr. de l'Université de Californie, James A. Harder, professeur adjoint de génie civil à l'Université de Californie (Berkeley) et Carl Sagan, astronome à l'Université Cornell.

— **Le Dr Hynek** démontre que le problème des OVNI n'a pas fait l'objet d'une étude vraiment scientifique jusqu'ici ; il demande l'ouverture d'un nouveau programme d'enquête, sous contrôle fédéral et en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies. « Les rapports d'OVNI qui d'après moi, déclare Hynek, revêtent une importance scientifique potentielle sont ceux de phénomènes aériens qui ne cessent de défier toute espèce d'explication en termes scientifiques conventionnels ». Hynek reproche néanmoins au dossier sa nature anecdotique, l'absence d'enquêtes suivies, d'indices matériels, d'évidence photographique indéniable, de données quantitatives.

— **Le Dr McDonald** présente un certain nombre de cas, souligne que l'hypothèse extraterrestre est la plus vraisemblable du point de vue scientifique, et fait de nouveau chanceler les « explications » de Menzel et de Klass.

— **Le Dr Carl Sagan,** qui n'est pas gagné à la thèse de l'existence des OVNI, expose la très grande probabilité de la vie intelligente dans le cosmos ; il réagit en radioastronome et pense que c'est ce moyen de détection qui fournira les meilleures informations sur cette vie éventuelle.

— **Le Dr Robert Hall** expose les problèmes de psychologie sociale suscités par les OVNI et recommande que le public soit informé au maximum au lieu d'être berné par les services officiels.

— **Le Dr James Harder** discute l'observation faite à Red Bluff le 13 août 66, fait un exposé sur les systèmes éventuels de propulsion, signale les traces de magnésium ultrapur d'Ubatuba (Brésil) et, sur question d'un représentant de New York, Wylder, admet l'hypothèse extraterrestre.

— **Le Dr Robert Baker** souligne les faiblesses des moyens de détection, notamment de certains systèmes radar spécialement programmés pour ne retenir que les informations entrant dans une catégorie préétablie, celle — par exemple — de missiles bien déterminés ; il expose enfin sa conception d'un réseau de détection des OVNI.

En conclusion, chacun des savants en arriva à l'idée que **les OVNI existent réellement et qu'ils doivent faire l'objet d'une étude approfondie.**

Le 15 août, un nouvel incident de nature dramatique se produisit à Mendoza (Argentine). Une infirmière de l'hôpital, Mme Adela Caslaveri, 46 ans, observait par la fenêtre un objet sphérique qui se mouvait dans le ciel. Des étincelles jaillirent de l'engin, et l'infirmière fut brûlée au visage. Elle resta

paralysée un moment. Les services de renseignement de l'aviation argentine et la commission de l'énergie atomique de Buenos Aires ouvrirent l'enquête. L'engin s'était posé et avait laissé une tache de couleur brune, d'un diamètre de 50 cm. L'endroit accusait d'autre part, une forte radioactivité. La firme d'aviation Douglas des Etats-Unis décida d'installer une station d'observation en Argentine. (Réf. 7, p. 18).

Brazey-en-Morvan est un petit village de la Côte-d'Or, en France. **Le 21 juin 68,** MM. Pierre Michot-Rousseau, 56 ans, Emile Margerie, 48 ans et son fils René, 18 ans travaillaient dans un champ de pommes de terre. Il était 11 h 30 environ. « Mon regard, raconta M. Michot, a été attiré par une lueur subite et intense, au milieu d'un pâtis communal... J'ai distingué alors un engin blanc, allongé, genre cigare, ou disque vu par la tranche, dont je ne pouvais évaluer la longueur avec exactitude... » Après un temps, les Margerie s'en allèrent, M. Michot reprit son travail guettant de l'œil l'engin blanc. Celui-ci disparut brusquement. Les trois témoins souffrirent de la tête et des yeux pendant vingt-quatre heures. Le soir même, M. Beurton, propriétaire de la pâture où l'engin s'était posé, constata que deux moutons avaient disparus. On ne les retrouva pas. Autre fait : à l'endroit de l'atterrissage, de nombreuses limaces ont changé de couleur, et sont mortes peu après. (Voir Mystérieuses Soucoupes Volantes, par le groupement Lumières dans la Nuit, pp. 88-96).

Fin 68, certains scientifiques de Tchécoslovaquie essayaient d'intéresser leurs collègues à la question des OVNI. Un meeting réunissant les docteurs Joseph Vogel, Yaroslav Sychra et Boris Valnicek aurait eu lieu à l'observatoire de Pilsen. Toujours est-il qu'en **janvier 69** fut créé à Prague un Centre d'Information sur les OVNI. Ce centre était en liaison avec l'Etat-Major des forces antiaériennes tchécoslovaques. Mais il était — encore une fois — sous contrôle de l'armée...

Le 3 février 1969, des centaines de personnes, parmi lesquelles se trouvaient deux journalistes et un officier de police, ont observé un OVNI à Lima (Pérou) pendant plus d'une heure, tandis qu'il se balançait au-dessus de la plage à Ancon, près de la capitale. Sa présence suscita un climat de surexcitation. (Réf. 51, p. 33).

Le 11 janvier 1969, le rapport sur les « objets volants non identifiés » qu'a rédigé une équipe d'hommes de science de l'Université du Colorado, présidée par le Dr Edward U. Condon, est rendu public aux Etats-Unis. C'est un rapport volumineux et touffu de 1 485 pages. (« Scientific Study of Unidentifield Flying Objects » conducted by the University of Colorado under Research Contract n° F 4620-67-C-0035 with the US Air Force. Dr Edward U. Condon, Project Director. Introduction by Walter Sullivan. Bantam paperback YZ-4747 January 1969).

Le 12 février, le professeur **James McDonald** tenait une conférence devant le chapitre de la Du Pont De Nemours, de la Scientific Research Society of America, à Wilmington, Delaware, et donnait son opinion sur le rapport Condon.

LA CRITIQUE D'UN SCIENTIFIQUE

« RESUME » — Les conclusions négatives du Rapport Condon et ses recommandations concernant l'étude scientifique des OVNI appartiennent maintenant au domaine public. Je discute ces conclusions en les relevant et en les critiquant sur les plans principaux suivants :

» 1. Le rapport n'analyse que 90 cas, infime fraction des rapports significatifs sur les OVNI, scientifiquement troublants, actuellement en archives.

» 2. Il omet de prendre en considération certains des cas les plus embarrassants enregistrés, ces fameux cas que des personnes telles que moi-même ont spécialement pressé le Comité Condon d'étudier. Il omet même la discussion de certains cas significatifs que le personnel du Projet a effectivement examinés (par exemple Levelland et Redlands).

» 3. Nombre de cas que le Rapport examine sont d'une nature si banalement insignifiante qu'ils eussent dû être ignorés, du fait qu'ils n'ont aucune relation avec la mis-

sion principale du Projet, c'est-à-dire la recherche d'explications aux genres de cas vraiment déconcertants, et qui ont mis en difficulté l'Air Force au point de mener à la création du Projet Colorado.

» 4. L'argumentation spécieuse et l'argumentation de nature scientifiquement très faible abondent dans les analyses de cas du Rapport. Et, tout en accusant largement de partialité ceux qui se sont occupés sérieusement du problème OVNI dans le passé, et qui méritent la critique la plus sévère, le Rapport fait lui-même montre d'excès de partialité en sens inverse.

» 5. Pour quiconque est bien familiarisé avec les détails pertinents d'un rapport, certains des cas étudiés dans le Rapport manifestent une présentation troublante car incomplète de preuves pertinentes ; dans quelques exemples, de tels défauts ressemblent, à peu de chose près, à une présentation erronée des renseignements sur le cas donné. Pourtant, je pense que les derniers exemples accusent un parti pris, mais pas dans l'intention de tromper.

» 6. Malgré tout ce qui précède, ceux qui ont préparé le Rapport l'ont conclu par environ une douzaine (c'est-à-dire par environ 15 pour cent) de cas appartenant à la catégorie des Inexpliqués. Certains constituent des cas extrêmement significatifs (par exemple le B 47 du Texas, ou Lakenheath) ; or il semble bien que ces OVNI inexpliqués aient été comme par hasard ignorés par Condon quand il recommande que les objets volants non identifiés soient considérés comme n'ayant plus aucune signification scientifique.

» 7. Un remplissage hors de propos a épaissi le Rapport, au point de décourager de nombreux scientifiques de l'étudier soigneusement. Les analyses détaillées des rapports d'observation auraient dû être le constituant principal de ce Rapport, alors que des choses sans importance et inconséquentes, ou des matières secondaires, s'y trouvent en proportions volumineuses et discutables.

» 8. On doit noter que le Rapport présente quelques côtés brillants ; mais ils sont alors obscurcis par la densité de ses défauts qui atteint un degré élevé.

» 9. Tout compte fait, je pense que les éléments constitutifs du Rapport Condon n'arrivent pas — ce qui est fort malheureux — à soutenir les recommandations nettement négatives que Condon lui-même a présentées dans son propre résumé d'analyse. L'approbation ferme par l'Académie Nationale des Sciences se révèlera bientôt, je le crois, comme un cuisant embarras pour l'Académie elle-même, car cette approbation apparaît là comme l'épitomé d'une évaluation toute superficielle, faite par les représentants d'un corps scientifique qui a toujours veillé à garantir le prestige dont jouit son bon renom.

» Ma propre estimation est : absolument aucun progrès général ultérieur vers une clarification scientifique du problème OVNI ne sera possible tant que les insuffisances du Rapport Condon ne seront pas complètement ventilées en autant de directions que possible. J'entends consacrer tous mes efforts personnels à atteindre cet objectif ; et le NICAP est en train de préparer un long contre-rapport de réfutation. La fraction de notre communauté scientifique, actuellement au courant de l'importance potentielle du problème OVNI, est si faible que cette réfutation ne fera probablement effet que lentement ; mais le Rapport semble tellement non représentatif d'un bon travail scientifique, que je crois que son influence négative ne sera que de courte durée (sauf en ce qui concerne les décisions de l'USAF vis-à-vis de Project Blue Book) ».

Aimé Michel, dans « Pour ou Contre les Soucoupes Volantes » dit à son tour :

« ... il y a le rapport final lui-même, ce chef-d'œuvre de machiavélisme, dont l'effet psychologique répond exactement aux objectifs définis par le Dr Low deux ans avant, le 9 août 66, avec en plus un raffinement sans doute inspiré par la publication du mémoire Low et les polémiques qui s'ensuivirent. Ce rapport vise en effet (et atteint) un double objectif : d'une part il confirme tous les sceptiques dans leur conviction, d'autre

part il désamorce la réplique. Le moyen employé est d'un parfait cynisme et fait honneur à la perspicacité des psychologues de l'équipe. Que feront en effet les sceptiques devant un volumineux rapport bourré de technicité ? Persuadés d'avance « qu'il n'y a rien », ils se borneront à le feuilleter. Or, à le feuilleter, son effet est irrésistible : toutes ces références psychologiques évoquent une seule chose, la maison des fous. Même si l'on a un peu envie d'approfondir, le seul fait d'être plongé dans une investigation délibérément psychiatrique impose à la pensée l'impression que l'ensemble de la question relève du psychiatre. Certes, le procédé révolte le lecteur averti qui se demande ce que donnerait une investigation identique menée par exemple sur les membres du CNRS et non plus sur les témoins de soucoupes volantes. Mais ce lecteur-là, on n'essaie pas de lui prouver qu'il a tort, bien au contraire ; car sachant qu'il sera seul à lire tout soigneusement, on a rédigé le rapport de telle façon que le lecteur patient et attentif (mais lui seul) reconnaisse au verdict final un sens légèrement positif. Non seulement le Rapport Condon, lu à la loupe, ne réfute rien, mais il admet que le fond du problème demeure inexpliqué. Mais si quelqu'un le dit et l'écrit, que penseront les autres, l'immense majorité du public et des savants pour qui on a dépensé les 300 millions et qu'on voulait à ce prix détourner définitivement de tout intérêt pour la question ? Ils penseront qu'il faut être fou pour trouver une confirmation quelconque dans le rapport Condon, et que par conséquent les conclusions apparentes de ce rapport sont confirmées : toute l'affaire n'est qu'histoire de fou. Payer cela 300 millions, n'est-ce pas donné ?

« On dira peut-être : qu'importe puisque, en fait, il est vrai qu'il n'y a rien, il est vrai que l'intérêt obstiné de quelques-uns n'est réellement qu'un signe de dérangement cérébral, et que ces 300 millions employés à les neutraliser sont une légitime dépense de salubrité publique. Pertinente observation. Cependant, s'il est tellement certain pour les autorités américaines que l'affaire n'est qu'une histoire de fous complètement dénuée d'intérêt, alors, que l'on explique les extraordinaires précautions de l'AFR 200-2, et les 10 ans de prison et les 10 000 dollars d'amende de JANAP 146, tout cela toujours en vigueur quinze ans après, et plus rigoureusement que jamais. Depuis quand la justice militaire est-elle responsable de la salubrité publique, et le budget de l'aviation militaire chargé de payer les soins accordés aux citoyens qui tombent en démence ? Ces 300 millions seraient plus justement employés à soigner les militaires eux-mêmes, **puisque ceux-ci montrent pour la soucoupe volante un intérêt encore plus passionné que les civils. »**

Ce document, dit enfin Charles Garreau (Soucoupes Volantes, Vingt ans d'Enquête, Ed. Mame 1971), peut se résumer ainsi :

— il n'existe aucune preuve scientifique que les soucoupes volantes viendraient d'une autre civilisation dans l'espace.

— environ 90 % des apparitions d'objets volants ont pu être expliquées par des phénomènes naturels. (Que sont alors les 10 % restants ?)

— rien n'indique que les soucoupes volantes constituent une menace pour la sécurité des Etats-Unis. (Je souligne le passage : leur existence n'est pas niée).

— la poursuite de l'étude des soucoupes volantes ne semble donc pas justifiée (?).

Décembre 69. Dayton (Ohio). La Commission d'enquête de l'USAF, Project Blue Book, est dissoute, sans doute à la suite de la conclusion « négative » du Rapport Condon bien qu'avec un remarquable retard sur la parution de celui-ci...

26-27 décembre 69 — Boston (Massachussetts, USA) — Un symposium sur les OVNI est organisé par l'AAAS (American Association for the Advancement of Science) sous la présidence du docteur Thornton Page. Prennent tour à tour la parole : MM. Walter Orr Roberts, Thornton Page, Franklin Roach, William Hartmann, Robert Hall, Douglas Price-Williams, Lester Grinspoon, J Allen Hynek, James McDonald, Donald H Menzel, Robert M.L. Baker Jr., Kenneth R. Hardy, Carl Sagan, Frank Drake, Walter Sul-

livan et Philip Morrison. Une fois de plus, un symposium servait à informer le public scientifique de la gravité du problème posé par les OVNI. Il leur permettait en outre de se faire une idée sur les différents points de vue. La question du Rapport Condon fut évoquée... La fermeture du Project Blue Book quelques jours auparavant semblait un acte délibéré pour discréditer tout symposium ultérieur, ainsi que Condon avait tenté de le faire. Au terme de ces échanges de vue, une résolution fut adressée au Secrétaire de l'Air Force, lui demandant qu'aucun dossier de Blue Book ne soit détruit, qu'ils soient tous préservés et remis sous bonne garde dans un établissement universitaire, afin qu'ils puissent être consultés par tout chercheur scientifique sérieux. Le compte rendu intégral et commenté des débats de ce symposium a été publié par C. Sagan et T. Page sous le titre : « UFO's, a scientific debate ». (Ed. Cornell University Press, 1973).

(à suivre)

Lucien Clerebaut.

Primhistoire et Archéologie

La navigation des Phéniciens

1re PARTIE : LES PHÉNICIENS ÉTAIENT-ILS DES NAVIGATEURS ?

Quand un dictionnaire définit le terme « navigation », il indique qu'il s'agit de l'action de naviguer, soit de l'art de naviguer ou encore de l'art du navigateur. La même question posée à ce dernier aura la réponse suivante : « naviguer consiste à aller d'un point à un autre ». En fait, on est obligé de se poser deux questions, mais on se trouve également dans l'obligation d'y répondre : — quelle est notre position ? — quelle route devons-nous faire pour aller là-bas ?

Mon propos n'est pas de disserter sur l'origine de la navigation mais bien d'essayer de mettre en évidence les connaissances technologiques (les formes, les instruments de navigation, etc...) des premiers grands **navigateurs** ou **marins** d'il y a quelque trois ou quatre mille ans.

Eric de Bisschop définit le navigateur comme étant « celui qui se sert d'un bateau pour se déplacer sur l'eau avec une destination définie **qu'il sait pouvoir atteindre.** Il lui manque une qualité essentielle et caractéristique du marin, qui se sert d'une embarcation pour courir le large, attiré par le mystère des horizons et de ce qu'il peut y avoir au-delà... » (1). Pourquoi cette différence ? Parce que Eric de Bisschop trouvait excessive la place réservée par exemple aux Phéniciens que l'on considère encore comme le plus grand peuple marin de l'Antiquité. Aux Phéniciens, le voyageur français opposait les Polynésiens qu'il considère comme le peuple marin parfait, « curieux du large, qui lança ses navires à la conquête des océans ». Pour de Bisschop, les Phéniciens furent d'intrépides navigateurs... pratiquant uniquement le cabotage, c'est-à-dire longeant toujours les côtes. Et pourtant !... De plus en plus de preuves nous laissent supposer que les Phéniciens ont débarqué en Amérique du Sud. Et c'est ici, en étudiant le comportement de ces Phéniciens, que se pose vraiment la question : étaient-ils uniquement d'intrépides **navigateurs** ou furent-ils en même temps d'excellents **marins ?**

Qui étaient-ils et d'où venaient-ils ?

C'est au début du troisième millénaire avant

J.-C. que les Phéniciens, probablement originaires d'Asie, font leur entrée sur la côte syrienne, entre la mer et les hauteurs du Liban. Avant de s'y installer ils occupaient une partie importante de la côte orientale de la Mer Rouge. Le Sud de la presqu'île Arabique fit également partie de leur domaine commercial. Leur centre de dispersion était l'Hadramaout.

L'Hadramaout est le pays des Himrytes ou Himyarites, ou encore le pays des Hommes Rouges. D'où vient ce nom ? L'étymologie du mot pourrait fort bien dériver de la racine sémitique H.M.R. (Hamra), qui signifie : rouge. « En vérité, chez ces gens-là, écrit Henri Gaubert, tout est rouge ! Rouge, leur peau bronzée par le soleil, cuivrée par une chaleur de four, tannée par un climat de feu. Rouge, leurs étonnants gratte-ciel, édifiés avec des briques d'argile écarlates. Rouges les voiles de leurs embarcations, colorées au safran ou au tanin » (2). Les Grecs ont également donné à ces Visages Brûlés le nom qui leur convenait : Phoïnikios (d'où Phéniciens), les Rouges, les Hommes Rouges. Leur long séjour en bordure maritime de l'Arabie permit aux Himyarites d'apprendre les premiers éléments de la navigation. Avant de passer sur les côtes de la Méditerranée, leur sens maritime se développa grâce à des relations commerciales suivies entre l'Arabie et l'Inde, ainsi qu'entre le Golfe Persique et l'Abyssinie.

Durant une période de deux mille ans ce peuple maritime se tiendra à l'écart des guerres. Sans attirer l'attention sur eux, ils ne s'occuperont que du développement de leurs commerces tout en perfectionnant leurs connaissances des côtes. L'invasion dorienne en 1200 avant J.-C. met fin à la civilisation égéenne. La route maritime de l'étain n'est plus exclusive. Les Phéniciens multiplient les comptoirs existants jusqu'en Sardaigne en passant par l'Italie méridionale et la Sicile.

L'archéologie de la Crète et des îles de la mer Egée nous révèle l'existence d'une marine marchande. Mais les détails de construction des navires crétois font défaut. A titre d'exemple : actuellement les spécialistes discutent encore afin de savoir si ces navires étaient pontés ou non. « On le croit, sans plus. Il est logique de penser qu'un jour, lassé de circuler sur des amphores et des ballots de marchandises empilés dans la cale, quelqu'un eut l'idée de jeter quelques planches, puis un pont véritable de l'avant à l'arrière. Mais l'idée était-elle crétoise ou phénicienne ? » (3).

L'exploration méditerranéenne des Phéniciens

Les cités phéniciennes de la côte libanaise les plus connues sont : Bérouta (Béryte, Beyrouth), Sour (Tyr), Sidouna (Saida, Sidon), Goubla (Gébal, Byblos) et Ugarit (Ras Shamra). Ces villes, liées commercialement entre elles, restèrent cependant fort indépendantes. Seule l'expansion maritime sera leur dénominateur commun pendant plusieurs siècles.

De la Sardaigne, les Phéniciens prolongeront la première route de l'étain, précédemment reconnue par les Egéens, jusqu'aux côtes méridionales de l'Espagne. Une route maritime principale, organisée à partir de Tyr les mènera jusqu'aux Colonnes d'Hercule. Il est certain que l'exploration de la Méditerranée fut possible grâce au sens commercial très développé des Phéniciens. Il leur était intolérable d'accepter des intermédiaires pour tous les métaux précieux dont ils avaient besoin. A cette époque ce n'était pas encore l'attrait de l'or qui faisait entreprendre de grands voyages comme au XVe siècle, mais bien et toujours l'étain. « Pour venir, par voie de mer, d'Angleterre en Bretagne, de Bretagne aux Colonnes d'Hercule, des Colonnes d'Hercule aux Baléares, des Baléares en Sardaigne et en Italie, combien de fois le métal précieux avait-il changé de mains ? » (2). Grâce à la politique expansionniste de Tyr, cette perte d'argent, entendons par là les intermédiaires, n'existera plus. De nombreux comptoirs seront créés, dont Gadès (Cadix) situé aux portes de l'Atlantique et vers 814 avant notre ère, une colonie très importante naîtra : Carthage. Mieux placée que Thyr, dont elle a hérité de l'empire maritime, Carthage marquera un tournant dans l'histoire de l'exploration des Phéniciens.

Des bas-reliefs et des navires

Ce qui déçoit la plupart des chercheurs en archéologie maritime, c'est le peu de renseignements techniques concernant les navi-

Cargos phéniciens représentés sur une tombe thébaine. (Document Marines Antiques de la Méditerranée. J. Meirat, éd. Fayard).



res phéniciens. En quelques lignes, nous avons essayé de décrire trois mille ans d'expension maritime. Les détails se rapportant à la vie courante, l'agriculture ,le commerce, l'art, nous sont transmis par des témoins Anciens comme Pline, Hérodote, etc... Mais aussi étrange que cela puisse paraître, peu de détails concernant leur force d'expansion (les navires), nous sont parvenus. C'est à peine si nous connaissons les noms de leurs bateaux.

Sur des fresques égyptiennes retrouvées dans un tombeau de Thèbes de la XVIIIe dynastie (1500 avant J.-C.) nous trouvons la représentation la plus ancienne d'un navire de commerce phénicien. « Les extrémités de ces navires qui ont la coque arrondie, sont très relevés verticalement... Une balustrade à claire-voie court tout le long du bateau et sert de bastingage. Un mât central avec vergue supporte une grande voile carrée » (4). A noter géalement deux avirons situés à l'arrière, en guise de gouvernail. Ces navires ne semblent guère solides et peu adaptés au mauvais temps souvent imprévu en Méditerranée.

Sur d'autres bas-reliefs trouvés à Ninive datant de 650 avant J.-C., les navires n'ont pas de mât mais possèdent deux rangées de rames. H. Van Loon (5) et J. Mazel (6) signalent que les Phéniciens connaissaient l'usage de l'ancre. Ce n'était pas une ancre d'acier ou de bronze, mais de grosses pierres ou des sacs en peaux remplis de cailloux. L'usage de cette ébauche d'ancre leur permettait de s'immobiliser en eau peu profonde à la tombée de la nuit. On sait également que les Phéniciens, pour des raisons de sécurité, échouaient leurs navires sur le sable. Manœuvre combien difficile, qu'ils semblaient effectuer avec facilité, grâce à l'habileté remarquable de leur équipage. De tout ce qui précède, malheureusement, peu ou pas de preuves archéologiques.

L'exploration phénicienne en dehors de la Méditerranée

Nous avons donc vu les Phéniciens s'établir sur la côte Atlantique.

Après plusieurs siècles, la navigation en méditerranée n'avait plus de secret pour eux. En effet, mer fermée et peu dangereuse, leurs navires pouvaient toujours gagner la terre ferme.

Les Phéniciens ont alors décidé de s'aventurer vers de nouveaux horizons. A partir de Gadès sur l'Atlantique, deux possibilités de navigation s'offrent à eux : 1° longer les côtes d'Espagne ou d'Afrique ; 2° aller voir ce qui se passe à l'Ouest.

La circumnavigation de l'Afrique

Vers 600 avant J.-C., une expédition originale eut lieu. C'est Hérodote qui nous l'a rapportée : « La Libye est, nous le savons, entièrement entourée par la mer, sauf du côté où

elle touche à l'Asie. Le roi d'Egypte Necos en a le premier, à notre connaissance, donné la preuve : quand il eut terminé le percement du canal qui va du Nil au golfe Arabique, il fit partir des vaisseaux montés par des Phéniciens, avec mission de revenir en Egypte par les Colonnes d'Héraclès et la mer septentrionale. Partis de la mer Erythrée, les Phéniciens parcoururent la mer méridionale ; à l'automne ils débarquèrent sur la côte de Libye à l'endroit où les avait mené leur navigation, ensemencèrent le sol et attendirent la récolte ; la troisième année ils doublèrent les Colonnes d'Héraclès et retrouvèrent l'Egypte. Ils rapportèrent un fait que j'estime incroyable si d'autres y ajoutent foi, en contournant la Libye dirent-ils, ils avaient le soleil à leur droite » (7).

Qu'est-ce qui motiva ce pharaon égyptien à projeter cette étrange circumnavigation de l'Afrique ? Un désir d'accroître ses connaissances géographiques ? Peu probable. Il n'empêche que le voyage eut lieu et si nous ne connaissons pas le nom du chef de l'expédition, nous sommes certains que l'équipage fut phénicien. Après deux ans de navigation, les navires doublent le Cap des Tempêtes, mieux connu sous le Cap de Bonne-Espérance. « En contournant la Libye ils virent le soleil se lever à leur droite » nous dit Hérodote. Ce phénomène astronomique a semé le trouble dans les esprits des marins de ce temps. N'avaient-ils pas vu ce même soleil sur leur gauche tous les matins depuis leur départ ?

Après une troisième année de navigation, l'expédition arrive en vue des Colonnes d'Hercule. Le retour jusqu'en Egypte n'offrait plus aucune difficulté. Malheureusement, les détails manquent et comme toujours dans ces cas-là, les critiques seront nombreuses. Ce périple autour de l'Afrique fut déjà mis en doute par Polybe (204-124 av. J.-C.) et ensuite par Posidonius (133-49 av. J.-C.). Pour beaucoup de chercheurs et pour nous également, deux preuves attestent de la véracité du voyage : 1° l'histoire nous est racontée par Hérodote, considéré comme historien consciencieux ; 2° l'apparition du soleil à droite. Ce phénomène est exact. Or, dans ce cas-ci, Hérodote écrit : « un fait que j'estime incroyable ». En effet, pour les méditerranéens le phénomène n'était pas normal.

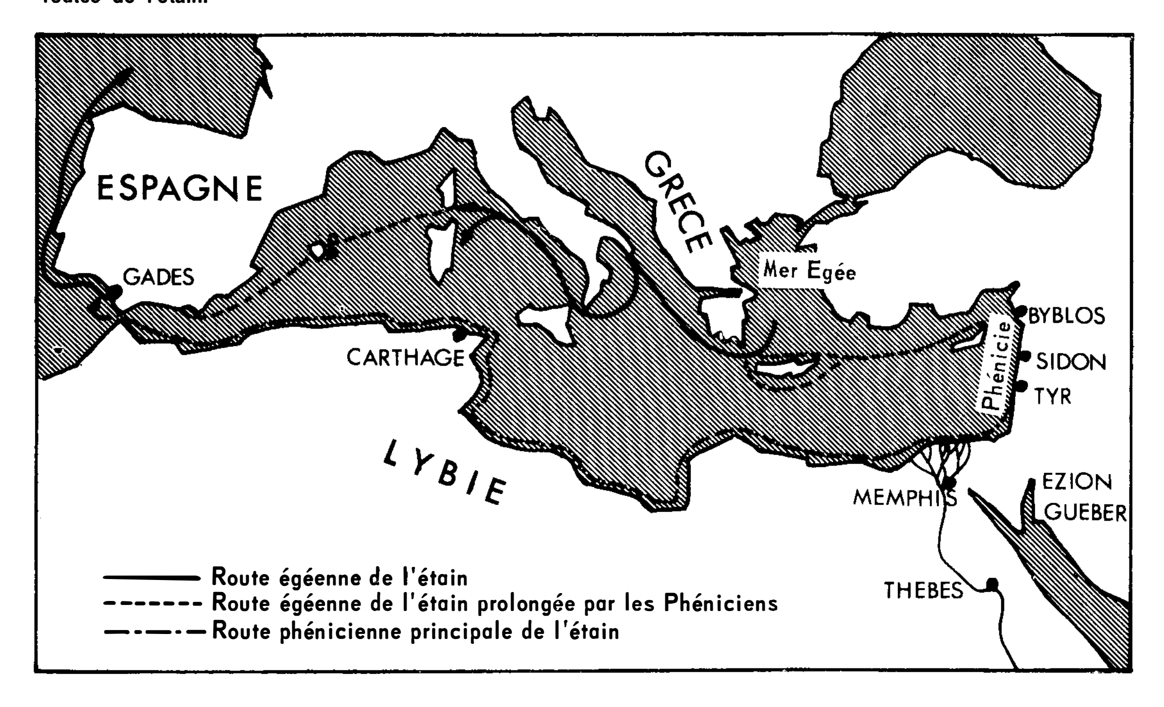
Qu'en est-il au point de vue des possibilités techniques de navigation ? Les courants côtiers sont favorables à une navigation autour de l'Afrique d'est en ouest par le sud. Ce n'est qu'à partir du golfe de Guinée que la navigation devient plus difficile. « Je ne vois qu'une seule façon pour eux d'avoir pu regagner le Maroc : abandonner leurs navires au Sénégal et emprunter la « route des chars » qui double la côte à l'intérieur » (8) (6). Pourquoi ? Parce que pour remonter vers le Nord contre des vents éternellement debout, il n'y a qu'une seule méthode : tirer des bords, c'est-à-dire, louvoyer pour gagner au vent. Or, cette méthode de navigation n'est possible que grâce à l'utilisation combinée de la voile latine et du gouvernail d'étambot. Rappelons que d'après les documents archéologiques connus, seule la voile carrée semblait être utilisée vers 600-500 av. J.-C. et que l'aviron demeurait le moyen de propulsion principal. Les navires à rames de Nechao n'auraient donc pu, selon R. Mauny, combattre des vents aussi forts que les alizés. Cet argument est également utilisé pour détruire le périple d'Hannon.

Un faux célèbre

C'est sous ce titre qu'est paru un article de Raymond Mauny (8) concernant le périple d'Hannon. Beaucoup d'auteurs ont raconté cet exploit. C'est un des voyages les plus connus de l'Antiquité, parce qu'un des rares pour lequel nous possédons une relation détaillée. D'où nous vient ce « livre de bord » ? Tout simplement par l'intermédiaire de voyageurs grecs qui ont recopiés et traduits le texte phénicien gravé dans le temple de Kronos à Carthage. Ce temple, comme Carthage elle-même, fut complètement détruit et l'original a disparu. Que penser du texte grec ? Les copies successives ont-elles connues de nombreuses adaptations ? Tout ce que nous pouvons répondre, c'est que nous sommes étonnés du nombre de versions françaises différentes... Pour les lecteurs intéressés, voir les relations commentées par Jean Mazel (6) et Raymond Mauny (8).

Voyons maintenant de quoi il s'agit : Hannon,

Carte de la Méditerranée montrant les différentes routes de l'étain.



roi des Carthaginois fut chargé par sa ville natale de fonder, de l'autre côté des Colonnes d'Hercule, de nouvelles colonies. Cela se passait vers 470 avant J.-C., et Hannon partit à la tête d'une flotte de soixante pentekontères (ou pentécontores), c'est-à-dire des galères à 50 rames, ayant à leurs bords 30.000 émigrants. Jusqu'où a navigué la flotte de Hannon ? Selon le texte grec et suivant certains auteurs, les navires auraient longé la côte occidentale de l'Afrique, jusque vers le Gabon actuel. D'autres situent à hauteur du Sénégal les limites de cette navigation. Enfin, il y a l'hypothèse que la relation est un « tissu de mensonges » et « d'erreurs ridicules ». Nous ne retiendrons pas cette hypothèse, et acceptons « provisoirement » comme véridique la relation, dans le texte grec, du périple d'Hannon. Mais nous nous poserons la même question que pour le voyage égyptien autour de l'Afrique, c'est-à-dire : comment ont-ils effectué le voyage de retour ? Rappelons encore que seuls l'aviron, la voile carrée-auxiliaire et la rame-gouvernail sont utilisés dans l'Antiquité. Du moins ce sont les seuls moyens reconnus par l'archéologie. Quelles étaient alors les méthodes utilisées par les Anciens pour remonter le long des côtes africaines comme si n'existaient pas ces forces naturelles que l'on appelle les alizés ? Rien pour le moment ne permet de donner une réponse.

A la recherche de la route de l'étain

Retenons encore l'expédition d'un autre Carthaginois, Himilcon. Seuls Festus Avienus et Pline nous en parlent, mais dans l'ensemble nous sommes mal renseignés sur ce voyage. Il s'agissait cette fois d'une navigation vers le Nord le long des côtes ibériques, et toujours bien sûr au-delà des Colonnes d'Hercule. Certains auteurs situent le voyage à la même époque que celui d'Hannon, d'autres le disent plus ancien (550 av. J.-C.). Cette fois, pas de doute possible, c'est bien la passion du gain et le désir de posséder un monopole commercial qui motiva cette expédition. Sans trop nous avancer, nous pouvons néanmoins affirmer que le voyage de Himilcon à la recherche de l'or gaulois et de l'étain des Cornouailles fut un échec. En effet, ce navigateur n'eut pas l'honneur de voir son voyage gravé sur les murs du temple de Kronos.

Conclusion

Tout au long de ces pages, nous avons tracé les grandes lignes des expéditions maritimes importantes auxquelles participèrent les Phéniciens. Nous avons surtout mis en évidence leurs connaissances approfondies des côtes de la Méditerranée et la création de routes maritimes régulières. En règle générale, ils pratiquaient un cabotage lent mais précis. Les capitaines des navires phéniciens étaient d'excellents **navigateurs.** Leur science nautique était parfois mise à rude épreuve lorsqu'il s'agissait de faire certaines traversées rapides, hors des côtes : gagner les Baléares, par exemple.

Mais, les Phéniciens étaient-ils des marins ? Afin de répondre à cette question, nous serons amenés à faire de nombreuses suppositions et également à prendre comme référence un **peuple marin** renommé : les Polynésiens.

Les raisons qui nous poussent à poser la question précitée sont les nombreux vestiges à caractère phénicien découverts en Amérique du Sud et du Nord. A partir du moment où nous trouvons des traces réelles d'un peuple ou d'une civilisation venues de l'extérieur, nous pouvons admettre une approche de cette civilisation et en même temps une interpénétration de deux peuples. Cela avec prédominance de l'un ou l'autre, suivant la réceptivité de chacun.

(à suivre)

Jacques Dieu.

Bibliographie :

1. **Vers Nousantara ou l'Enigme Polynésienne, E. de** Bisschop, éd. La Table Ronde, 1962.
2. Pourquoi et comment la géographie est restée « emprisonnée » pendant 3 000 ans en Méditerranée, H. Gaubert, Revue Geographia, n° 52 à 62.
3. Marines antiques de la Méditerranée, J. Meirat, éd. Fayard, 1964.
4. La Civilisation Phénicienne, Dr G. Contenau, éd. Payot, 1949.
5. La Conquête des Mers, H. Van Loon, éd. Payot, 1947.
6. Avec les Phéniciens, J. Mazel, éd. Robert Laffont, 1967.
7. Histoire Maritime du Monde, Amiral de Brossard, tome I, éd. France-Empire, 1974.
8. Le Périple d'Hannon, un faux célèbre concernant les navigations antiques, R. Mauny, Revue Archéologia, n° 37, 1970.

Les grands cas mondiaux

L'étrange cas de Falcon Lake

Si l'intitulé de cette rubrique est nouveau, il ne fait en réalité qu'« officialiser » un fait acquis : la publication au sein de nos colonnes des plus grands cas de l'histoire mondiale des OVNI.

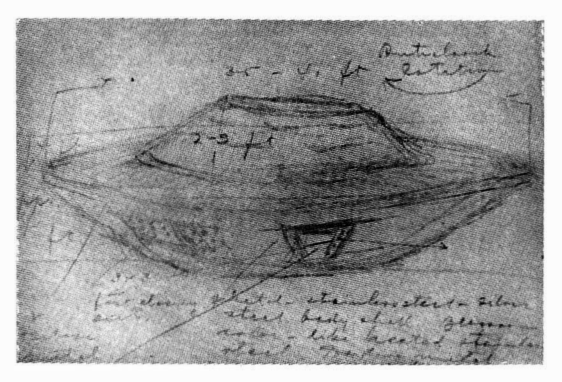
Nous vous avons déjà entretenu de l'affaire Betty et Barney Hill, des événements de Santa Isabel, de la vague de 1947, et de bien d'autres observations encore. Prochainement nous ferons le point sur un cas qui a longtemps défrayé la chronique : l'affaire Villas Boas.

Nous avons déjà traité dans nos colonnes de certains effets physiologiques que des témoins d'OVNI avaient subis durant ou après leur observation. Mais l'aventure que vécut Steve Michalak en mai 1967 dépasse en importance tous ces cas.

Le samedi 20 mai 1967, Stephen Michalak, 52 ans, ouvrier industriel à Winnipeg, natif de Pologne et émigré au Canada, marié et père de trois enfants, décida d'aller passer le week-end à Falcon Lake, à environ 120 km à l'est de Winnipeg. Il aimait, en géologue amateur, partir à la recherche de minéraux divers et cette région l'intéressait car, disait-on, le sol y contenait des minerais d'or et peut-être même d'uranium. Muni de ses outils de prospecteur, d'une carte et d'un casse-croûte pour la journée, il avançait lentement à travers les bois et s'approchait d'un amas rocheux qu'il avait repéré non loin d'un vaste marécage.

Il était près de midi. Il allait commencer à examiner quelques pierres, quand soudain, il entendit les criaillements d'une bande d'oies sauvages effrayées. Au même moment, il aperçut dans le ciel clair deux lumières rouges qui se rapprochaient. Il distingua bien vite comme deux objets en forme de cigare munis d'une protubérance à leur sommet. Ces engins descendirent et l'un d'eux vint se poser à une cinquantaine de mètres de Michalak, tandis que l'autre, après avoir plané un instant au-dessus de la cime des arbres, s'envolait à toute allure et disparaissait dans l'un des rares nuages présents dans le ciel. Michalak concentra alors toute son attention sur l'engin qui venait d'atterrir et qui chan-

Croquis de l'objet réalisé par le témoin. (Document Dell Publishing, New York).



geait en permanence de couleur : il passait du rouge brillant au rouge-gris, puis au gris et finalement gris-argent, comme s'il s'était agi d'un métal chauffé à blanc en train de se refroidir rapidement. Jusqu'à ce 20 mai midi, le témoin ne s'était jamais intéressé aux « soucoupes volantes », aussi prit-il l'engin pour un appareil mis à l'essai par les USA pour d'éventuels vols spatiaux. Il en examina attentivement tous les détails. L'objet était parfaitement circulaire et avait 10 m de diamètre. La couronne périphérique avait la forme d'un cône aplati et entourait un dôme central. La base de ce dôme était striée de fentes de 25 cm de long. Sous cet ensemble et faisant face à Michalak, se trouvaient neuf panneaux rectangulaires de 15 cm sur 25 cm percés chacun de 30 petits trous qui devaient servir, selon le témoin, de bouches d'aération ou d'échappement. Il allait bientôt découvrir à quoi ces orifices servaient réellement...

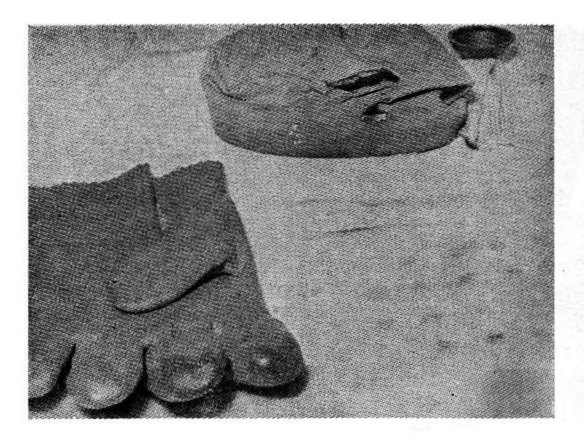
Au fur et à mesure que l'objet semblait se refroidir, Michalak ressentait des bouffées de chaleur qui venaient vers lui, et en même temps, l'air se chargeait d'une désagréable odeur de « soufre » ou de moteur électrique brûlé. Il pouvait entendre un léger bourdonnement semblable à celui qu'émet un petit rotor qui tourne très rapidement ou un sifflement d'air comprimé. Il remarqua également, près des « panneaux d'aération », une sorte de porte de laquelle sortait une vive lumière violette qui l'éblouissait et éclairait le sol, malgré le soleil de midi.

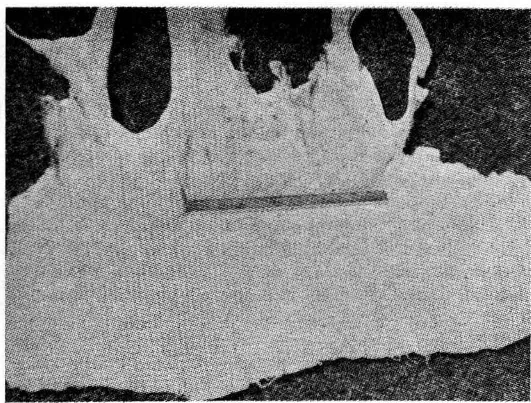
Soudain, de l'intérieur de l'objet, le bruit de trois voix « humaines » conversant parvint à Michalak. Rassuré, car l'étrangeté de l'engin l'avait quelque peu troublé, il se mit à appeler les occupants en leur demandant de sortir. Mais personne ne répondit. Il appela de nouveau, en plusieurs langues (en anglais, russe, allemand, italien et polonais, toutes langues qu'il pratiquait), mais sans plus de succès. Après avoir mis ses lunettes solaires pour se protéger les yeux, Michalak s'approcha de l'OVNI au sol. Près de l'entrée, sans se pencher vers l'intérieur, il vit de nombreuses petites lumières multicolores (rouge, blanc et bleu) qui étaient disséminées sur le mur circulaire interne et qui projetaient des rayons lumineux horizontalement et en diagonale, par intermittence, sans fréquence bien définie. A l'intérieur, les parois avaient au moins 20 cm d'épaisseur.

Michalak s'attendait à rencontrer des occupants mais il fut déçu : l'objet était vide. Il n'eut guère le temps de mieux observer car déjà la porte se refermait devant lui. Cette dernière était formée de trois panneaux à glissière, deux se fermant horizontalement, le troisième de bas en haut. Plutôt interloqué, Michalak passa sa main gantée sur la paroi extérieure de l'objet qui ressemblait à de l'acier chromé. Cette surface était brûlante et fit fondre le caoutchouc de protection et brûla le tissu du gant. Au même instant, l'engin s'éleva légèrement et Michalak ressentit une vive brûlure à la poitrine. Immédiatement ses vêtements s'enflammèrent et il arracha sa chemise et un sous-vêtement. L'un des soi-disant « panneaux d'aération » venait de projeter un souffle d'air brûlant dont la violence fit tournoyer le témoin sur lui-même. Lorsque Michalak put regarder l'objet, celui-ci se trouvait déjà au-dessus des arbres et il disparut en une fraction de seconde.

Instinctivement, Michalak éteignit l'herbe en feu sous ses pieds. Une forte odeur de soufre emplissait l'air et l'homme sentait monter en lui des vagues de nausées. Il rassembla ses effets et retourna vers la route, à travers les buissons, vomissant presque constamment au cours des deux heures d'une marche pénible qui devait le ramener vers le motel où il avait passé la nuit précédente. Quand il rejoignit la route, il rencontra une voiture de patrouille de la Police Royale Montée Canadienne qui le ramena à l'hôtel. Là,

Différentes pièces vestimentaires de Stephen Michalak présentant des traces de brûlures. (Documents Dell Publishing, New York).





il essaya de se faire soigner mais le plus proche centre de soins se trouvait à Kenora (Ontario), à plus de 70 km de là. Il décida alors de téléphoner chez lui et il prévint son épouse qu'il lui était arrivé un accident. Son fils Mark rejoignit Falcon Lake vers 22 h 15 et quand il vit l'état dans lequel se trouvait son père, il le conduisit sans délai à l'hôpital de la Miséricorde, à Winnipeg.

Là, commença un long traitement pour une mystérieuse « maladie » qui allait empoisonner la vie de Michalak pendant 18 mois. Il fut d'abord traité pour ses brûlures, la plupart atteignant le premier degré, puis renvoyé chez lui. Entre le 20 et le 28 mai, il perdit environ 10 kg. Le 23 mai, on l'avait envoyé au centre atomique de Pinawa afin de lui faire subir divers examens visant à déterminer s'il avait été atteint par une radioactivité quelconque. Ces analyses, de même que celles qui furent répétées peu de temps après, s'avérèrent négatives. Pendant toute cette période, il fut sans cesse harcelé par la presse, la radio, la télévision et même les autorités gouvernementales.

Lentement, sa santé finit par s'améliorer et en peu de temps, il reprit son poids normal. Mais brusquement, le 3 juin, des démangeaisons accompagnées de vésicules apparurent au niveau de la poitrine de Michalak. Ces troubles s'amplifièrent, et le 28 juin, il y avait des vésicules jusqu'aux oreilles. Ce phénomène disparut après un traitement médical. Cependant, ces divers symptômes réapparurent par après en septembre 1967, ainsi qu'en janvier, mai et août 1968. Lors d'une de ces « rechutes », alors qu'il était au travail, Michalak ressentit une brûlure au cou et à la poitrine, sa gorge était en feu. Il se précipita au dispensaire où, en enlevant sa chemise, il vit que son corps était enflé et que de grandes taches rouges étaient apparues à l'endroit de ses anciennes brûlures. On le conduisit immédiatement chez un médecin. En 15 minutes, le corps de Michalak devint violet et enfla à un point tel qu'il lui fut impossible d'enlever sa chemise. Ses mains ressemblaient à des ballons ! Michalak perdit connaissance et fut transporté à l'hôpital. Vers le soir, les troubles s'estompèrent et le malade put rentrer chez lui le lendemain.

Les médecins qui s'occupèrent de Michalak (ils furent 27 durant ces quelques mois) proposaient diverses théories pour expliquer ces troubles décidément bien curieux. L'un d'eux prétendait que Michalak avait été brûlé par des ondes ultrasoniques. Un autre pensait qu'il s'agissait d'une réaction thermique causée par un souffle d'air comprimé. Un troisième trouva qu'il était fort possible qu'une radiation du type gamma avait causé les brûlures ainsi que la détérioration immédiate, dans l'estomac de Michalak, de la nourriture qu'il venait de prendre juste avant son observation, cette décomposition pouvant être à l'origine de cette odeur infecte que le témoin avait perçue après les faits (et qu'il semblait porter en lui, selon ses propres termes). Un autre indice fourni par les analyses : le taux de lymphocytes dans le sang de Michalak passa de 25 à 16 % dans les jours qui suivirent son observation, puis revint à la nor-

Photo de Michalak prise à l'hôpital montrant les curieuses traces de brûlure sur l'abdomen. (Document Canadian UFO Report).



male quatre semaines après les faits. En août 1968, de son propre chef, Michalak se rendit au Mayo Clinic de Rochester (Minnessota) pour y subir un nouveau traitement. Il semble que celui-ci ait porté ses fruits puisque Michalak se remit rapidement de ses divers troubles. Le diagnostic des médecins est laconique : un empoisonnement chimique du sang...

Pendant que Michalak était en traitement, diverses enquêtes essayèrent de découvrir la cause du phénomène et notamment les traces au sol qu'il aurait pu laisser. Dans les jours qui suivirent l'incident, James Barand (Barry) Thompson, représentant de l'APRO à Winnipeg, put rencontrer le témoin. Celui-ci confia ses pièces vestimentaires qui avaient été brûlées ; elles furent envoyées au siège de l'APRO, à Tucson (Arizona) pour y être analysées. La commission Condon délégua sur place l'un de ses experts en la matière, le physicien Roy Craig, de l'Université du Colorado. Les premières recherches en vue de retrouver l'aire d'atterrissage furent infructueuses, mais à la mi-juin 1967, le lieu fut déterminé avec précision et reconnu par Michalak. Au sol, on trouva une zone circulaire où toute végétation avait disparu. Divers échantillons furent prélevés par des experts envoyés par le National Research Council du gouvernement canadien, et par les Forces Aériennes du Canada.

On y découvrit de la radioactivité, qui selon les experts gouvernementaux, provenait « de la peinture phosphorescente d'une montre ». Le radium 226, un élément souvent associé aux minerais d'uranium et de thorium, fut identifié comme étant la source du rayonnement et permettait à ces enquêteurs de suggérer l'idée selon laquelle « quelqu'un aurait pu contaminer artificiellement le site pour prouver l'authenticité de la présence d'un OVNI ».

Le 19 mai 1968, de nouveaux prélèvements furent effectués sur place et les analyses confirmèrent la présence de radium 226. On découvrit en même temps la présence de petites particules métalliques. Comme celles-ci avaient échappé aux premières analyses, et que d'autre part, ce retour à la trace avait

eu lieu à la demande de Michalak, nombreux furent ceux qui pensèrent que ce dernier avait lui-même apporté ces particules pour authentifier son récit. Roy Craig disait notamment : « Il est tout à fait improbable que les particules découvertes un an après les premiers prélèvements soient passés inaperçues lors des premières analyses ». Cependant l'APRO entreprit de refaire les analyses sur ces premiers échantillons (prélevés en juillet 1967) et c'est ainsi qu'on découvrit la présence de telles particules. Un oubli des chercheurs gouvernementaux ou une analyse mal faite ?

Les essais menés par l'APRO révélèrent que ces particules étaient essentiellement composées d'argent : de 92 à 96 % d'argent et de 1 à 2 % de cuivre. L'argent natif en contient beaucoup moins, de même que l'argent que l'on peut trouver dans certaines pièces de monnaie (celles-ci contiennent de 7,5 à 10 % de cuivre) ; notons toutefois que sur ce dernier point, les experts du Comité Condon ne marquent pas leur accord. Les particules furent découvertes à l'intérieur d'une zone large d'environ 50 cm, à 1,2 m à peine du centre de la trace. Des morceaux de silice et de roches incrustés dans les particules indiquent que le métal a été fondu sur place.

Comme d'habitude, les experts de la commission Condon se sont surtout attachés à mettre en évidence certaines inconsistances dans le récit de Michalak. Ainsi le feu qui a été capable de brûler le témoin aurait normalement pu enflammer la végétation et provoquer un début d'incendie dans la forêt, etc... Mais en ce qui concerne les troubles subis par Michalak, si on les cite au début du rapport (sans s'y attarder), ils sont absents de la conclusion. Ainsi donc, pour Condon (et Craig qui mena l'enquête), Michalak peut être considéré comme un simulateur.

Nous en resterons là, et pour terminer nous laisserons la parole à ce « simulateur » qui, durant 18 mois, eut à souffrir de terribles épreuves : « Je ne demande à personne de me croire, mais moi je sais ce que j'ai vu ».

Gisèle Nachtergael.

Références :

Canadian UFO Report, Vol. I, n° 2, mars-avril 1969, pp. 10-12 ; n° 3, mai-juin 1969, pp. 11-12 ; n° 4, juillet-août 1969, pp. 24-26.

Flying Saucer UFO Reports, Dell publ., New York, n° 4, 1967, pp. 22-24.

Rapport de la Commission Condon, Scientific Study of Unidentified Flying Objects, Bantam Books, New York, 1968, pp. 316-324 (cas 22).

Un grand ami de la SOBEPS disparaît.

Nous venons d'apprendre la mort de Monsieur Gérard Des Marez, responsable de la Chronique Spatiale au journal « Le Soir » et président du groupement des journalistes professionnels scientifiques de Belgique. Le décès est survenu le samedi 3 mai à l'Institut Médico-Chirurgical de Schaerbeek où il avait été admis en salle de réanimation à la suite d'un accident cardiaque à son domicile.

Cette nouvelle nous attriste beaucoup car avec Monsieur Des Marez disparaît un grand ami de la SOBEPS. L'ouverture d'esprit et l'objectivité constituant les traits essentiels de ce grand journaliste l'amenèrent à s'intéresser au phénomène OVNI et à notre société. En effet, grâce à lui, de nombreux articles, communiqués et appels aux témoignages parurent dans le journal « Le Soir ». Il avait accepté à plusieurs occasions l'invitation de la SOBEPS à participer à différents débats tels que « Les Dossiers de l'Actualité » du 19 avril 1974, ainsi qu'à l'émission de Gérard Valet, « Special Actuel ». D'autre part, Monsieur Des Marez avait récemment accepté de prendre une part active et bénévole au sein de la SOBEPS, dans le cadre de sa spécialité : la conquête de l'espace.

Nous présentons aux proches de Monsieur Gérard Des Marez nos plus sincères condoléances.

Nouvelles internationales

NOUVELLES DU CANADA

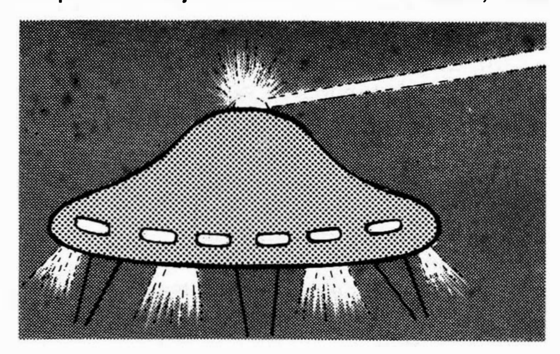
MM. Philippe Blaquière, Marc Leduc et Wido Hoville nous ont récemment fait parvenir du Canada une série impressionnante de cas de laquelle nous avons extrait à votre intention les observations les plus remarquables.

L'affaire que nous vous présentons aujourd'hui se déroula le mardi 25 juin 1974, dans la région de Drummondville, à une centaine de kilomètres au sud-ouest de Québec. Sur une petite route isolée, cinq maisons mobiles venaient récemment de s'installer. Les témoins résidaient dans la troisième roulotte, la dernière roulotte était également occupée mais ses habitants dormirent à poings fermés cette nuit-là.

Vers 01 h 10, le témoin était encore installé devant son récepteur de télévision, l'obscurité était totale dans la pièce et l'épouse de M. X dormait non loin de là. Au moment où le film projeté se termine, le témoin s'approche de son poste pour le fermer et subitement entend trois coups sourds, à la suite l'un de l'autre, comme si quelque chose venait de tomber près de la roulotte. Immédiatement il se dirige vers la fenêtre de la chambre à coucher et constate la présence d'un curieux objet posé dans un champ proche. Il s'agissait d'une sorte de « bol renversé » avec une lumière rouge en rotation continue à la partie supérieure. Tout autour de l'engin, on distinguait une série de hublots éclairés, la luminosité passant du blanc au jaune. En dessous de l'objet il y avait une source lumineuse semblable à plusieurs gros phares qui éclairaient le sol. L'engin reposait sur le sol grâce à un trépied.

En même temps qu'il essayait de distinguer d'autres détails, M. X entendit un nouveau bruit, très proche cette fois, comme un long bourdonnement. C'est à ce moment que le témoin vit un personnage, un « robot » dira-t-il, face à la fenêtre, à trois mètres à peine. Immédiatement, il court réveiller son épouse qui se précipite à une autre fenêtre. A peine s'est-elle installée qu'elle voit un objet qui s'approche du sol, près d'un gros arbre ; l'objet s'est posé sur un trépied et à

Croquis de l'objet observé à Drummondville, P.Q.



son sommet brillait une lampe clignotante rouge qui tournait lentement comme celle d'une voiture de police. Toutes les dix secondes environ, la lumière émise devenait blanche avec un éclat rouge de temps en temps. Au moment de l'atterrissage, un bruit pareil à celui provoqué par un vent puissant se fit entendre et il persista durant toute l'observation.

Le mari était retourné pendant ce temps à l'autre fenêtre pour continuer à observer l'étrange robot. Ce personnage était lumineux du cou à la ceinture, on distinguait une série d'anneaux rouge feu comme des résistances électriques chauffées au maximum. A certains moments, l'être s'illuminait davantage et on voyait alors les bras et les jambes ; la tête par contre est restée dans l'ombre tout au long de l'observation. Durant environ cinq minutes, le témoin et le « robot » restèrent l'un en face de l'autre, immobiles. La taille du personnage était celle d'un homme normal, et le témoin distingua bientôt un autre être qui se tenait à l'entrée du garage de la roulotte voisine : ce garage était mystérieusement illuminé et les tôles d'aluminium qui le recouvrent vibraient.

Les témoins quittent un instant leur poste d'observation et quand ils reviennent, ils assistent à un spectacle incroyable. Environ une quinzaine de « robots » étaient maintenant alignés sur une distance de 25 à 30 m, entre un ruisseau proche et la roulotte voisine. Ces personnages ressemblaient à des soldats au garde à vous, illuminés en permanence, et ils restèrent ainsi pendant vingt à trente minutes. Durant

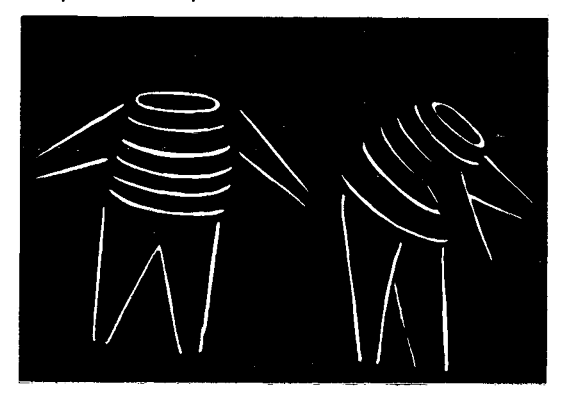
tout ce temps, le feu lumineux continua de tourner au-dessus de l'engin. Soudain, à un signal donné, tous ces personnages se mirent à l'œuvre, les « robots » allaient à gauche et à droite, ramassaient des pierres, du sable, s'intéressant à tout, se promenant du ruisseau jusqu'au chemin qui borde le terrain où étaient les roulottes.

La démarche des êtres était pénible, ils étaient très gauches dans leurs mouvements, se penchant surtout avec difficulté. Ils ne semblaient pas toucher le sol, mais plutôt glisser à quelques cm de celui-ci. Les témoins croient rêver et assister à un film de science-fiction. Tout à coup, un des personnages s'approche de l'arrière de la roulotte et frappe par trois fois une attache métallique disposée sur la paroi du logis : « C'était comme du métal frappant un autre métal », déclara par la suite le témoin. Aussitôt, trois autres « robots » se sont également approchés d'une roulotte et ils en examinent avec attention l'essieu et un des pneus. Et toujours, de temps en temps, la lumière émise par ces personnages augmentait d'intensité et ensuite faiblissait.

Il y avait déjà plusieurs dizaines de minutes que l'observation avait commencé et écrasés de fatigue, les témoins allèrent se coucher à plusieurs reprises. Mais leur sommeil était plutôt léger et ils retournaient souvent aux fenêtres pour continuer à regarder ce que faisaient les « robots ». Vers 04 h 00, le bruit lancinant qui s'est maintenu pendant toute l'observation cesse brusquement, les témoins courent alors à la fenêtre et constatent qu'il n'y a plus rien, ni objet, ni personnages.

Il faut noter que durant l'observation, il est passé deux convois de chemin de fer à environ 1 km de là sans que les « robots » y prennent quelque attention. Au début de l'observation, l'épouse du témoin avait demandé à celui-ci d'appeler la police, M. X avait refusé prétextant que l'arrivée des policiers provoquerait le départ du phénomène et que ne constatant rien, ceux-ci l'auraient pris pour un fou. En cours d'enquête, on apprit pourtant qu'une dame de-

Croquis schématique des « ufonautes ».



meurant non loin de là (et qui avait également pu observer l'étrange spectacle) avait prévenu la police cette nuit-là mais que celle-ci n'avait pas cru bon de prendre la nouvelle au sérieux.

Le matin, les témoins trouvèrent leur chien détaché ; celui-ci, contrairement à ses habitudes n'avait jappé à aucun moment de la nuit. Près du garage, ils trouvèrent un cercle de poudre blanche. M. X préleva un échantillon de cette substance dont l'analyse est actuellement en cours dans un laboratoire d'une université canadienne. A l'endroit où l'objet était posé, il y avait une trace très nette : celle-ci était encore visible un mois plus tard quand les enquêteurs se rendirent sur place. A cet endroit l'herbe était couchée dans tous les sens. Lors de l'enquête, on devait retrouver deux autres traces semblables à la première, avec une empreinte comme faite par un trépied.

M. et Mme X sont des jeunes mariés âgés de 25 ans qui ne s'étaient jamais intéressés de très près au phénomène OVNI. Le mari souffrit de violentes crises d'asthme durant la semaine qui suivit la nuit de leur exceptionnelle observation, tandis que son épouse eut à souffrir durant la même période d'un sommeil très agité et d'une nervosité excessive.

Michel Bougard.

UN ALLIAGE EXTRATERRESTRE ?

Il existe quelques cas dans la littérature ufologique où il est fait mention de la découverte dans des traces laissées par un OVNI

de fragments métalliques. Le plus connu de ces cas est certainement celui d'Ubatuba (Brésil) qui fut étudié par la commission Condon. Nous aurons l'occasion de revenir un jour sur ces phénomènes. Dans le « UFO Investigator » (revue du NICAP), de septembre 1974 (p. 4), on signale à ce propos une découverte importante qui mérite d'être vérifiée.

L'affaire date de 1958 et se situa en Suède. Deux hommes roulaient en voiture sur une route de montagne, lorsque le moteur de leur auto s'arrêta brusquement. A ce moment ils virent un objet « tomber du ciel » et venir atterrir devant eux. Ils remarquèrent que l'engin couvrait toute la largeur de la route et débordait même sur le terrain, de chaque côté. L'objet resta stationnaire durant quelques minutes, puis s'éleva pour disparaître dans le ciel. Les deux témoins sortirent alors de leur véhicule pour examiner le lieu d'atterrissage et ils trouvèrent l'air étouffant. L'herbe était écrasée et en poursuivant leurs recherches, ils découvrirent une petite pièce métallique de la taille de deux boîtes d'allumettes. La pièce était triangulaire, les côtés étaient arrondis, et selon les témoins, elle était « très chaude et lourde pour sa taille ».

Cet échantillon rare fut d'abord envoyé chez un métallurgiste qui ne put l'identifier. Plus tard, la pièce fut testée dans trois laboratoires différents de Suède mais là aussi les résultats ne furent guère concluants. Après avoir déconcerté les experts durant plusieurs années, une petite partie du métal fut envoyée aux Etats-Unis pour y être analysée. Et c'est ici qu'intervient une récente déclaration du Dr James Harder, professeur de génie civil à l'Université de Californie, à Berkeley.

Selon ce dernier, les tests préliminaires démontreraient « qu'il est plus que probable que la pièce métallique est d'origine extraterrestre ». Il ajouta : « La composition n'est pas étrange en soi et les éléments chimiques qui la composent nous sont familiers, mais sa densité est tout à fait anormale. Il s'agit d'un matériau extrêmement dur venant juste avant le diamant dans l'échelle des duretés ». Il serait intéressant maintenant de poursuivre l'analyse de cet échantillon afin d'en déterminer la structure. Nous espérons également qu'un rapport d'analyses détaillé sera publié d'ici peu de temps afin que chacun puisse se rendre compte si la pièce métallique trouvée en 1958 en Suède a réellement une origine extraterrestre.

OVNI AUTOUR D'UN PORTE-AVIONS AUX USA

Au début de 1974, un navire de guerre américain, un porte-avions, perdit un hélicoptère avec trois hommes à bord. Le bruit de la chute fut enregistré par le sonar d'un destroyer qui se rendit immédiatement sur les lieux de l'accident. Il l'atteignit en quelques minutes mais sur place, on ne devait rien retrouver : ni épaves, ni gilets de sauvetages, etc... Cependant les recherches continuèrent et, au cours de la seconde nuit, un des porte-avions s'arrêta sur les lieux du drame, quelque part au large des côtes de la Caroline. La proue du navire pointait vers le sud. la température était assez fraîche (5°C) et le ciel était parfaitement clair, sans lune. A l'horizon, à environ 16 km du porte-avions, on voyait quatre destroyers.

Selon le témoin qui rapporta les faits au NICAP, il était 21 h 00 quand un marin arriva en courant pour prendre un appareil photographique car il y avait 3 OVNI près du navire. Aussitôt, ils remontèrent sur le pont mais les objets avaient disparu. Cependant, on pouvait encore voir comme une trace de leur passage : une sorte de nuage circulaire de poussières lumineuses. Ce nuage, bien que brillant, ne l'était pas autant que les étoiles que l'on voyait parfaitement au travers. En absence de vent, le nuage se dispersa très lentement, en devenant de plus en plus ténu. Une demi-heure après la disparition des OVNI, il était toujours visible.

En remontant vers l'avant du navire, le témoin constata que ce nuage se trouvait à environ 150 ou 200 m du porte-avions, et qu'il devait avoir un diamètre d'une trentaine de mètres. Tout en circulant parmi plusieurs membres de l'équipage (un millier d'hommes à bord), il les questionna pour savoir si eux aussi avaient pu observer quelque chose.

Le premier témoin déclara par après : « Quelques aviateurs se trouvaient sur le pont au moment où les trois OVNI s'approchaient. Ils

venaient de l'est, en formant un V, et ils passèrent à grande vitesse très près des destroyers que l'on voyait à l'horizon. Une ou deux secondes plus tard, ils étaient près de nous. Ils s'arrêtèrent d'un coup, sans ralentir, et ils restèrent sur place, à l'est du navire, à environ 150 m au large du phare d'un port côtier (en raison de sa position, le témoin a demandé de conserver l'anonymat et de ne pas publier les noms du porte-avions et de la région où les faits se sont déroulés).

« Les membres de l'équipage qui purent observer les objets les décrirent comme ressemblant à la planète Saturne. Il s'agissait de sphères oranges, très brillantes, avec un anneau rouge. Les objets n'avaient aucune protubérance, aucun hublot et n'émettaient aucun bruit. Ils avaient tous trois la même taille (soit environ 12 m de diamètre) et ils restèrent immobiles pendant une bonne vingtaine de minutes à une élévation comprise entre 40 et 50°.

« Ce qui parut le plus stupéfiant, c'est la façon dont ils partirent, ils ne reprirent pas leur vol mais ils disparurent, en s'évanouissant sur place. J'ai essayé de trouver quelqu'un qui aurait pu me dire dans quelle direction les objets avaient disparu, mais tous me répondirent la même chose : les OVNI ont disparu sur place, le temps d'un éclair. La seule chose qui restait était ce nuage phosphorescent ».

Le lendemain matin, les conversations allaient bon train sur les événements de la nuit. Dans la journée, tous les officiers qui n'étaient pas de garde furent convoqués à une réunion, et quand le témoin interrogea un officier de ses amis au sujet des OVNI, celui-ci lui répondit qu'en ce qui le concernait, rien de tel ne s'était passé et qu'il ne fallait plus en discuter. De même que la disparition de l'hélicoptère, ce phénomène est resté inexpliqué. Cette enquête du NICAP (extraite de UFO Investigator, avril 1974, p. 1) ne nous apprend guère plus sur le cas, mais elle met en lumière une attitude que nous pensions disparue, même dans les milieux militaires : celle de l'autruche qui s'enfonce la tête sous le sable, ou le refus de voir les choses en face en niant purement et simplement les faits.

Gisèle Nachtergaël.

UNE « COURONNE VOLANTE » EN AUTRICHE

Le 26 mars 1973, M. A., qui désire garder l'anonymat en raison de diverses railleries dont il fut la victime après son observation, quittait comme chaque jour son domicile situé dans les faubourgs ruraux, au sud-ouest de la ville de Graz (Autriche). Il était environ 05 h 00 et M. A. se rendait à son travail à l'usine Puch, à Graz-Thondorf. Selon la station météorologique de Graz-Thalerhof, le ciel de ce début de printemps était à 50 % couvert de nuages, il n'y avait pas de vent et une légère brume flottait dans l'air ; la visibilité pouvait atteindre un maximum de 7 km.

Après avoir pris le chemin habituel, M. A. arrivait juste au pont de Puntigam qui traverse la Mur et conduit à Thondorf, et venait d'avoir parcouru 500 m quand il aperçut que subitement la route et l'air ambiant étaient éclairés par une lueur bleue. Le témoin crut d'abord à la présence d'un quelconque véhicule, mais il changea rapidement d'avis quand il vit un objet volant glisser dans le ciel, au-dessus d'une ligne à haute tension. Cet objet s'approchait du témoin avec une vitesse constante, comparable à un planeur qui s'apprête à atterrir, l'avant pointé vers le sol.

Le témoin décrivit l'objet comme étant de la dimension d'une automobile moyenne, coloré en bleu, et terminé par quatre ou cinq pointes en forme d'éventail. Ces pointes étaient attachées à une sorte de parallélipipède (une « boîte ») dont les coins étaient plutôt arrondis ; à l'avant on distinguait comme un rebord.

Voyant que le phénomène s'approchait de lui, M. A., qui se déplaçait à vélo, pédala de plus belle pour s'en éloigner tellement il était décontenancé par cette apparition : il n'eut jamais vraiment peur mais ressentit une étrange sensation d'insécurité.

Arrivé à un coin de la route, il regarda autour de lui et vit l'objet qui volait maintenant parallèlement à la route et très près du sol. C'est alors que le témoin vit une rangée de 8 à 10 points fixes rouges, nettement dé-

coupés sur la masse, comme de petites coupoles qui émettaient une lumière rouge très vive qui tranchait sur le bleu du reste de l'objet. Tout à coup l'objet vira d'un côté et s'éteignit sans qu'aucun bruit ne fut perçu, en laissant toute la zone dans l'obscurité la plus totale, comme à l'habitude.

Il est évidemment dommage qu'une telle observation n'eut qu'un seul témoin, mais l'heure matinale explique une telle situation. L'enquête fut menée par Ernst Berger et son équipe en Autriche. Il y a actuellement une grande activité ufologique en Basse-Autriche (depuis 1972, et qui s'est poursuivie en 1973 et aujourd'hui encore) et nous espérons pouvoir vous informer sur d'autres cas encore plus intéressants d'ici peu de temps.

Alice Ashton.

HUMANOIDES A BORD D'UN OVNI A CASALE (ITALIE)

Les événements se sont déroulés le mardi 16 avril 1974, vers 01 h 00 du matin. M. Mauro Bellingeri, un industriel de Casale âgé de 26 ans, et son épouse, Mme Carla Farè, regagnaient leur domicile, une belle villa située à Santa Maria del Tempio, village se trouvant à quelques kilomètres du centre de Casale Montferrato (près du Pô, province d'Alexandrie, dans le Piémont), sur la route menant à Frassinetto. En arrivant chez eux, ils remarquèrent un objet étrange dans le ciel qui venait de s'immobiliser au-dessus du toit de leur maison. Restés près de la voiture, ils purent observer l'objet pendant quelques minutes et ils remarquèrent ainsi la présence de trois (peut-être quatre) êtres à l'intérieur de l'engin. Ensuite l'OVNI se mit en mouvement et prit la direction de Milan (vers le nord-est) en continuant d'évoluer à basse altitude.

L'enquête a été menée par la section du Piémont du « Centro Ufologico Nazionale » (CUN) et publiée dans la revue italienne « Notizario UFO », n° 62, avril-juin 1974. En voici les conclusions.

CUN : M. Bellingeri, voulez-vous nous raconter votre version des faits ?

M. Bellingeri : Après avoir passé la soirée en compagnie de quelques amis dans un dancing, mon épouse et moi-même avons regagné notre domicile à bord de notre voiture. Soudain, lorsque nous étions arrivés à 400 m de la voiture, notre attention fut attirée par un objet lumineux. Je ne pus évaluer son altitude mais je me souviens qu'il devait se trouver assez haut. Arrivés dans notre propriété, mon épouse s'écria : « Il fonce vers nous », mais il s'arrêta d'un seul coup à 12 ou 13 m d'altitude. J'arrêtai le moteur de la voiture juste devant la porte du garage et je descendis pour mieux observer. Ma femme fit de même. L'objet était absolument immobile et n'émettait aucun bruit. On voyait l'habitacle, rond, et à l'intérieur, on distinguait trois ou quatre personnages casqués. Autour de l'habitacle, il y avait un autre disque, séparé, avec de petites lampes rouges, vertes et jaunes, qui tournoyaient lentement. Il y avait un déplacement d'air mais le silence était total.

CUN : Les lumières étaient-elles fixes ou mobiles ?

M. B. : Elles semblaient tournoyer comme les feux des voitures de police.

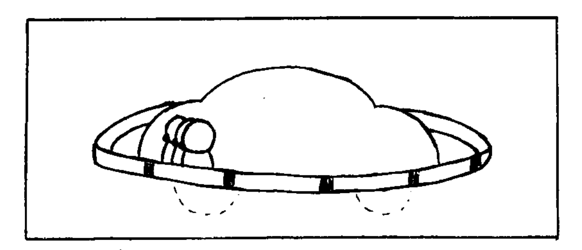
CUN : Comment avez-vous réussi à voir l'habitacle ?

M. B. : Il était illuminé à l'intérieur, et de plus il y avait les phares de la « tour » (en face de la maison des témoins, se trouve un chantier de construction de la nouvelle autoroute qui passera à Casale ; sur ce chantier, il y a un pylône muni de plusieurs phares destinés à l'éclairer).

CUN : L'habitacle était-il complètement transparent ?

M. B. : Non, il était obscur dans le fond et là on voyait bouger quelque chose, mais je ne saurais dire quoi. Dans la partie de l'habitacle qui nous faisait face, on voyait distinctement les êtres, leurs casques et quelque chose à hauteur de leur bouche, comme une muselière. A l'intérieur du casque, on ne voyait rien. Je ne peux dire si c'était des êtres comme nous. A un certain moment, le « casque » qui se trouvait le plus près de nous s'est tourné en notre direction et en même temps, nous avons vu 4 ou 5 jets de flammes sous l'appareil. Ma femme s'est alors enfuie vers la maison. Le disque extérieur, celui sur lequel

Croquis de l'objet et de ses occupants casqués. (Document CUN).



se trouvait les lumières, se mit à tourner plus rapidement et à siffler. Il y eut un puissant déplacement d'air et je dus m'agripper au porte-bagages de la voiture pour ne pas tomber. L'objet s'éloigna très rapidement en continuant d'émettre un sifflement.

CUN : Quelles pouvaient être les dimensions de l'objet ?

M. B. : L'habitacle devait avoir un diamètre d'environ 10 m, la hauteur la plus grande pouvait être de 2 m, car les « hommes » donnaient l'impression d'être assis. Les dimensions des casques devaient être semblables à celles des casques de nos astronautes.

CUN : Quelle était la couleur des flammes sous l'engin ?

M. B. : Une couleur normale : jaune-orange. Je ne les vis que lorsque l'objet se mit en mouvement puis, elles ont disparu. Mais au contraire, je continuai d'entendre le sifflement même lorsque l'objet eut disparu de ma vue. Tandis que l'objet s'éloignait, les lumières se sont fondues en une bande rouge, comme elles m'étaient apparues au tout début de l'observation, alors que l'objet était au loin.

CUN : Chez vous, y eut-il quelqu'un d'autre qui vit ou entendit quelque chose ?

M. B. : Ma belle-mère et mon beau-frère ont entendu le bruit mais ils ont pensé qu'il s'agissait d'un avion.

CUN : Avez-vous ressenti des effets ou des troubles suite à votre observation ? En particulier à la vue.

M. B. : Absolument rien. Je vois très bien et je me sens tout à fait normal. Evidemment, je suis encore un peu ému et nerveux.

CUN : Avez-vous noté des particularités sur la partie inférieure de l'objet ?

M. B. : Non, elle était tout à fait obscure. On ne voyait que l'anneau qui tournait. Mon épouse, quant à elle, semble avoir vu quelque chose.

Mme B. : Lorsque l'objet s'est arrêté juste au-dessus de notre maison, il m'a semblé voir une sorte de trépied sous l'objet. On aurait dit deux demi-cercles. Ensuite, ils sont rentrés et je n'ai plus rien vu.

CUN : Vous avez un chien. N'a-t-il pas eu un comportement étrange ce soir-là ?

M. B. : Non, il a été très calme et il n'a même pas aboyé.

Commentaires

La bonne foi et la sincérité des témoins sont évidentes. Leur témoignage fut d'ailleurs confirmé par la suite, par M. Enrico Giaroli, 23 ans, habitant Via Liutprando, 28, à Casale. Celui-ci, en compagnie de son père, tous deux passionnés d'astronomie, observèrent, le même soir et dans la direction de Santa Maria del Tempio, un objet lumineux (l'observation se fit à l'aide d'un binoculaire).

Quelques jours plus tard, la presse fit allusion à la découverte de traces sur le pare-brise de la voiture de M. Bellingeri, mais après enquête, il semble que celles-ci ne peuvent provenir de « scories » rejetées par l'engin et ceci pour les raisons suivantes :

1. les traces sont situées en un point du pare-brise difficilement accessible par des scories en provenance de l'objet dans sa phase de décollage ;

2. on n'a pas découvert d'autres traces sur l'automobile. Elle n'a subi aucun dommage.

Il est facile de comprendre que si l'objet avait rejeté quoi que ce soit, la corrosserie aurait certainement subi quelques dommages et que les traces n'auraient pas été limitées au pare-brise.

Quelques jours plus tard (le 21 avril, vers 20 h 30), et pratiquement dans la même région, M. Marco Tomasone, son épouse et leur fils, observèrent un objet circulaire le long de la route menant à S. Giovannino. M. Tomasone téléphona immédiatement à M. Luigi Angelino, correspondant à Casale du journal « La Gazzetta del Popolo ». Ensuite, ils retournèrent ensemble sur les lieux de l'observation et virent nettement l'objet toujours au même endroit. L'objet était circulaire avec comme une « tache » proéminente au

centre ; il paraissait lumineux parce qu'il réfléchissait la lumière de la lune ou alors parce qu'il était entouré d'une zone lumineuse. Les témoins eurent des difficultés pour estimer les dimensions de l'engin. Il s'éloigna rapidement en direction du Pô après cinq minutes d'observation.

Rita Franco.

UNE DATE A RETENIR

Pour tous ceux qui en auraient le temps et les moyens, nous vous annonçons qu'un important congrès international consacré à l'ufologie sera organisé à Sao Paulo (Brésil) durant la première quinzaine de septembre 1975. Le journal « O Globo » (de Sao Paulo) du 19 janvier dernier publiait la nouvelle en ces termes :

« Le professeur J. Allen Hynek, astrophysicien de la Northwestern University, et ancien consultant auprès de l'U.S. Air Force pour les questions relatives aux OVNI, sera le président d'honneur du 1er Congrès Interaméricain d'Ufologie qui se tiendra à Sao Paulo dans la première quinzaine de septembre prochain. Certains représentants de l'APRO, une des plus importantes organisations non gouvernementales spécialisées dans l'étude du problème des OVNI, participeront également à ce congrès.

« Le professeur Flavio A. Pereira, président de la « Comissao Brasileira de Pesquisa Confidencial dos Objetos Aereos nao Identificateos » (CBPCOANI) et organisateur du congrès, a déclaré que deux autres colloques seraient organisés en marge du congrès international. L'un serait réservé aux militaires et il serait tenu à huis clos sous la présidence du général Moacyr de Mendonça Uchoa, tandis que l'autre serait destiné aux universités brésiliennes et aux sociétés scientifiques nationales. Lors des débats du congrès principal, le professeur Hynek abordera les aspects de l'ufologie qui intéressent la sécurité et jettera les bases d'une collaboration avec les autorités brésiliennes en ce qui concerne les études scientifiques menées sur la question des OVNI, leurs occupants et les phénomènes connexes.

Réunion publique le samedi 27 septembre à Liège

En raison de la période des vacances qui s'annonce (pour notre imprimeur également) et du surcroît de travail que nous apporte l'élaboration d'un numéro spécial, nous vous demandons de prendre note immédiatement de la date de cette réunion publique.

Notre Société a évolué ces derniers mois et de nouveaux collaborateurs sont venus nous rejoindre. D'autre part, faute de place, il ne nous a pas toujours été possible de publier certaines informations. C'est afin de vous rencontrer que nous vous proposons une nouvelle présentation de la SOBEPS.

Afin de satisfaire nos amis liégeois sans cesse plus nombreux, cette réunion se tiendra à Liége, Hôtel des Comtes de Mean, Mont-St-Martin, 13, le SAMEDI 27 SEPTEMBRE prochain, de 15 h 00 à 18 h 00. Participation aux frais : 25 FB (membres et non membres).

M. De Broeck y présentera son détecteur magnétique, le Professeur A. Meessen parlera des perspectives d'avenir de la recherche ufologique, tandis que M. Vertongen, aidé par M. Abrassart, fera le point sur les enquêtes menées récemment en Belgique. M. Bourtembourg exposera l'état de nos relations avec les pays d'Amérique Latine, M. Bougard fera un bilan des énigmes de la primhistoire et des contacts que la SOBEPS a entretenu avec quelques grands chercheurs mondiaux, et terminera en envisageant l'évolution de la revue. Cette présentation sera suivie d'un débat libre au cours duquel nous essayerons de répondre à toutes vos questions.

Signalons d'autre part que les ouvrages mentionnés dans notre « Service Librairie » seront mis en vente sur place, et que cette réunion n'est pas uniquement réservée aux membres de la SOBEPS : n'hésitez pas à y amener vos amis.

« Selon le professeur F.A. Pereira, ce congrès devrait aussi viser à détruire l'image de fantastique qui s'est créée autour de l'ufologie. Il est plus que jamais nécessaire de faire disparaître ce côté fantastique qui continue à éloigner beaucoup de scientifiques de l'étude objective de ces phénomènes. Lors du VI[e] Colloque Brésilien qui s'était tenu en novembre 1974, une des résolutions avait permis de jeter les bases d'une nouvelle société brésilienne chargée d'exploiter certains domaines de la physique pouvant faire progresser l'étude des OVNI ».

(D'après le journal « O Globo » de Sao Paulo, 10/01/75 ; communication de Mme Irène Granchi).

EST-CE POSSIBLE ?

Dans notre n° 16 (p. 20), nous vous faisions part de la mort du Dr Condon en vous rappelant que si son nom est malheureusement lié à l'histoire de l'étude des OVNI, il n'en restait pas moins vrai qu'avec lui disparaissait un authentique savant dont la contribution à la physique contemporaine est loin d'être négligeable. Notre ami Claude Bourtembourg, qui est chargé des relations avec l'Amérique du Sud, vient de nous signaler une information particulièrement étonnante.

Dans une lettre que nous avait envoyée l'un de nos correspondants au Brésil (M. J.V. Soares, de Gravatay, Rio Grande do Sul), ce dernier faisait mention d'une nouvelle adressée à l'organisme auquel il appartient (I.C.C.S.) par le professeur S. Reyna. Dans une lettre datée du 1[er] février 1973, ce dernier écrivait : « ...il y a peu, le **Dr Condon aurait observé des OVNI** non loin du lac Illimani, au Pérou, en compagnie du chercheur péruvien Carlos Paz Garcia. Les engins vus par le Dr Condon seraient entrés et sortis des eaux du lac. Le Dr Condon avait prévu un périple en Amérique du Sud en passant par l'Argentine et le Brésil, mais immédiatement après son observation, il serait rentré aux USA... ».

Nous avons depuis tenté d'avoir des informations complémentaires mais nous n'avons pu obtenir ni confirmation, ni démenti. A vrai dire, si la nouvelle nous était parvenue un 1[er] avril, nous aurions longtemps hésité à vous en faire part. Quoi qu'il en soit, vraie ou fausse, l'information n'est pas impossible en soi, et si elle est authentique, il faut seulement déplorer que le Dr Condon n'ait pas fait son observation cinq années plus tôt, avant la publication de son fameux rapport

L'OVNI DU 25 AVRIL :

LA DESINTEGRATION D'UN SATELLITE MILITAIRE AMERICAIN

Paris 7 mai (communiqué AFP — 139).

Le groupement d'étude sur les objets volants non identifiés « Lumières Dans La Nuit » (1) affirme mercredi dans un communiqué, à la suite d'indications qui lui ont été fournies par des astronomes, que l'objet volant non identifié aperçu par plusieurs témoins le 25 avril au soir n'était en fait que la désintégration dans les premières couches de l'atmosphère d'un satellite militaire de l'armée de l'air américaine. Ce satellite décrivait une orbite légèrement rétrograde du sud-est au nord-ouest. Sa désintégration, affirme « Lumières Dans La Nuit », a été visible de Saint-Etienne à Calais. Elle a été précédée par un éclat brillant à l'est de Paris et s'est terminée à 20 h 52, heure à laquelle le satellite s'est désintégré en plusieurs morceaux. « De nombreux témoins, dont un délégué régional de notre groupement, ont pu observer le phénomène », conclut le communiqué. Nous remercions M. Jean-Claude Bourret de nous avoir aimablement transmis celui-ci.

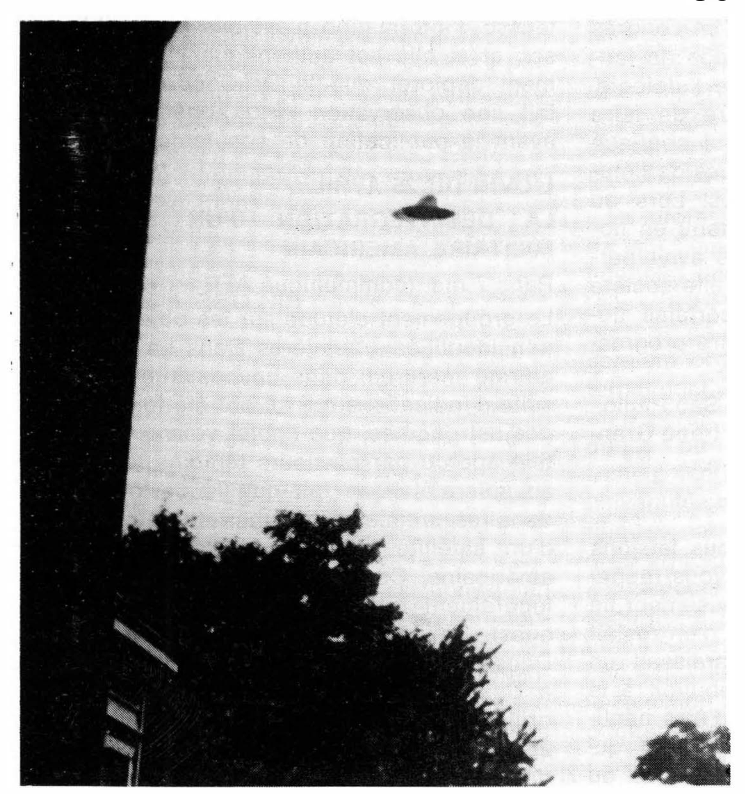
---

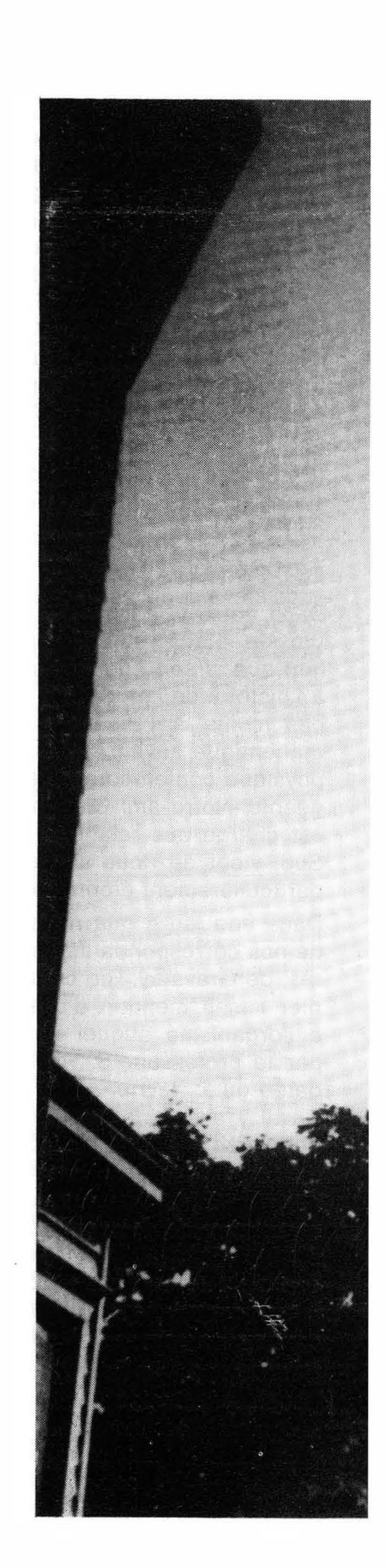
(1) LDLN, Les Pins, 43400 Le Chambon-sur-Lignon. France.

Le dossier photo d'inforespace

Passaic, Etats-Unis
29 juillet 1952

55

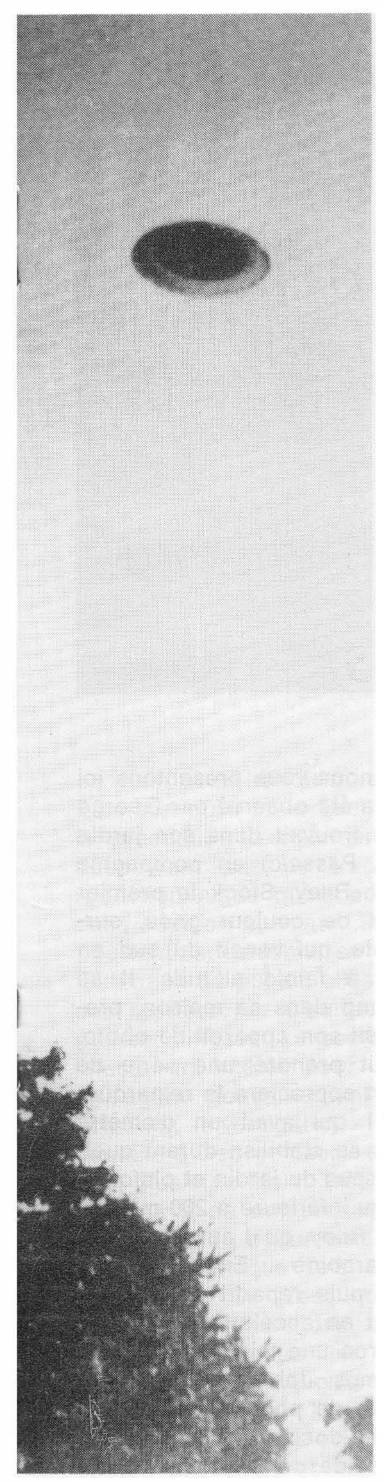




Dans son édition du vendredi 1er août 1952, le journal « The Morning Call — The Home Paper For All The Family » de Paterson (New Jersey) publia en première page deux photographies qui assez curieusement ne suscitèrent pas l'intérêt du public américain immédiatement. En effet, elles furent diffusées à une époque où justement l'U.S. Air Force était submergée par une indescriptible avalanche de rapports concernant des observations OVNI en provenance des quatre coins des Etats-Unis. On compta jusqu'à 700 rapports par mois (!) avec une poussée très nette enregistrée en juillet ; c'est au cours de ce mois que se déroula notamment le désormais célèbre chassé-croisé du « carrousel de Washington » (1).

Afin d'endiguer ce raz-de-marée d'outre-espace qui paralysa de façon alarmante le Service des Renseignements de l'USAF, les agences d'information et la Police furent instamment priées de ne plus donner suite à toutes ces « histoires de soucoupes volantes ». Peu de temps après, la Commission Robertson, subissant les pressions de la CIA, devait confirmer cette déplorable prise de position en recommandant une nette dépréciation (debunking) du phénomène OVNI afin d'émousser la curiosité du grand public. L'année suivante

56



57



l'Armée de l'Air devait emboîter le pas en promulgant les réglements AF 200-2 et JANAP-146 qui allaient museler les militaires témoins d'une observation ufologique (2). Aujourd'hui encore ces ukases maintiennent un black-out non négligeable parmi les soldats de l'Oncle Sam. On peut donc supposer que dans un tel climat de dénigrement les photographies publiées dans le « Morning Call » n'occasionnèrent qu'un intérêt mitigé. Celles-ci furent prises par M. George J. Stock le mardi 29 juillet 1952 à Passaic (New Jersey) le jour même où au cours d'une conférence de presse tumultueuse, le général Samford tentait de convaincre les journalistes réunis au Pentagone qu'on pouvait démontrer que dans la plupart des cas les observations de soucoupes volantes se résumaient à des phénomènes électroniques et météorologiques. D'après Donald Keyhoe qui assistait à cette réunion, le général se voulut rassurant en signalant à son auditoire que certains phénomènes prétendument mystérieux pouvaient tout simplement être expliqués par des vols de canards (3).

Le « canard » dont nous vous présentons ici cinq photographies a été observé par George Stock alors qu'il se trouvait dans son jardin (221 Brook avenue, Passaic) en compagnie de son ami John H. Riley. Stock le premier remarqua cet objet de couleur grise, surmonté d'une coupole, qui venait du sud en s'approchant d'eux à faible altitude. Il se précipita sur-le-champ dans sa maison, prévint son père et saisit son appareil de photo, en ressortant il put prendre une série de cinq clichés dont on appréciera la remarquable netteté. L'OVNI qui avait un diamètre d'environ 12 mètres se stabilisa durant quelques instants au-dessus du jardin et plafonna à une altitude un peu inférieure à 200 mètres. « Il était si près, dit Riley, qu'il aurait pu être touché par une carabine ». Ensuite l'objet oscilla légèrement, puis repartit et disparut en direction de l'est en accélérant ; l'apparition avait duré environ une minute.
Sans perdre de temps, John Riley qui possédait un laboratoire de photo développa le film. Obtenant des documents réellement exceptionnels, il décida de prendre l'affaire



en main et se rendit au siège du journal de Paterson où il les présenta. Après avoir pris la précaution d'examiner les clichés et ne découvrant pas de traces de trucage, la rédaction jugea qu'ils pouvaient être publié dans l'édition suivante. Toutefois ces photos pourtant spectaculaires ne captèrent pas l'attention du public, elles ne furent d'ailleurs pas reprises par d'autres journaux plus largement diffusés. La seule personne qui manifesta un intérêt pour ces documents fut un agent gouvernemental de l'« Office of Scientific Investigation » qui emprunta les négatifs à George Stock et les conserva pendant plusieurs mois. Très mécontent, l'auteur réclama à de nombreuses reprises la restitution de ses documents et il s'entendit répondre à chaque fois qu'ils n'étaient pas disponibles. Ce n'est qu'après une longue série de protestations que George Stock récupéra le fameux film. Finalement il arriva entre les mains d'August C. Roberts, collaborateur de la revue « The Saucerian » et expert en photographie ; c'est grâce à lui que ces photos ont enfin connu une diffusion plus méritée. Après les avoir étudiées attentivement, il conclut : « J'ai dépensé plus de temps à leur examen qu'à celui de n'importe quelle autre photo de soucoupe volante. Si ces documents sont faux, ce sont les meilleurs faux que j'aie jamais vu ! S'ils sont authentiques, ainsi que je le crois, ce sont également les meilleurs que j'aie jamais vu ! » Nous avons écrit à Roberts pour obtenir plus de précisions sur son analyse, hélas ce courrier est resté sans réponse. Quant aux lettres envoyées à Riley et George Stock lui-même elles nous sont revenues avec la mention : « Unknown at this address ». Un dernier essai a été tenté du côté du « Morning Call », mais celui-ci fut également infructueux, ce journal n'étant plus édité depuis de nombreuses années.

Avant de refermer ce dossier, signalons encore que quelques jours plus tôt, le 16 juillet 1952, Shell Alpert prenait une photographie devenue maintenant célèbre à Salem dans l'Etat du Massachussetts tout proche du New Jersey (4).

Nous remercions tout particulièrement notre

correspondant américain Wendelle Stevens ainsi que son compatriote Ron Smotek grâce à qui nous avons pu réunir la majeure partie des informations de cet article.

Alice Ashton.

1. La rubrique « Historique des Objets Volants Non Identifiés » (Inforespace n° 4 et 5) reprend quelques faits saillants de cette vague qui déferla sur les States. On épinglera entre autres de nombreux témoignages de pilotes militaires ainsi que de membres du personnel volant de compagnies aériennes commerciales.
2. Voir « Objets Volants Non Identifiés — Le plus grand problème scientifique de notre temps » par le Dr James E. McDonald (numéro spécial du GEPA) pp. 4 à 7.
3. « Flying Saucers from outer space », Donald Keyhoe (éd. Tandem Londres).
4. Cette photo a été publiée en page 23 de la revue Inforespace n° 2.

Références :

Black-out sur les soucoupes volantes, Jimmy Guieu, éd. Omnium Littéraire, 1972, p. 38.

Identified Flying Saucers, Robert Loftin, éd. David McKay Company, New York.

Flying Saucers Menace, 1967, Award Books — New York.

Avis

Nous avons un besoin croissant en photocopies diverses pour alimenter nos dossiers et assurer la documentation de nos collaborateurs.

Peut-être y a-t-il parmi nos membres (de la région bruxelloise), une ou plusieurs personnes qui sont amenées à pouvoir bénéficier d'une photocopieuse et qui, bénévolement, pourraient assurer la reproduction de documents.

Si tel est le cas, nous leur demandons de bien vouloir nous contacter et d'avance, nous les en remercions.

Retour... à la vérité !

Les disques gravés de Bayan-Khara Uula

Né à Iasi (Roumanie) en 1931, Ion Hobana fréquenta la faculté de philologie de Bucarest et entreprit rapidement une brillante carrière d'essayiste et de chroniqueur scientifique. On lui doit ainsi une brillante étude sur l'histoire du cinéma.

Il fut aussi l'un des pionniers de l'étude scientifique du phénomène OVNI dans les pays de l'Est et publia en collaboration avec Julien Weverbergh, un ouvrage essentiellement consacré à ces cas de l'Europe centrale et orientale (UFO's in Oost en West, éd. Ankh-Hermes, Deventer, Pays-Bas, 1972). La même année, en guise de couronnement de sa carrière de chercheur et d'écrivain scientifique, Ion Hobana était nommé Secrétaire de l'Union des Ecrivains de Roumanie.

Préambule

En 1938, on aurait découvert dans des cavernes de Bayan-Khara Uula (ou Baian-Kara Ula), à la frontière du Tibet et de la Chine, des disques plats recouverts d'une « écriture rayée » (sic) extraits par un « procédé inconnu » de rochers de granit. L'information n'aurait été publiée qu'en 1965, à Pékin, par le professeur Tsum-Um-Nui. Près des cavernes, on aurait également mis à jour plusieurs tombes contenant des squelettes que des « préhistoriens » avaient identifié comme appartenant à des individus de 1,30 m de haut, de la race des Dropas et des Khams (resic). L'analyse de ces restes devait révéler une ancienneté de 12 000 ans.

Les 716 assiettes de pierre recueillies auraient toutes comporté un trou en leur centre duquel partirait une double rainure en spirale qui s'achèverait au bord du disque : un véritable microsillon ! Cette « écriture rayée » aurait été étudiée par « l'Académie de Préhistoire de Pékin » qui en aurait élucidé le mystère : les disques raconteraient l'odyssée d'êtres descendus sur Terre à bord d'engins aériens qui auraient été détruits lors de l'atterrissage. Ces extraterrestres auraient alors été incapables de repartir puisqu'ils ne disposaient pas du matériel nécessaire pour construire de nouveaux appareils. Le commentaire continue en mentionnant « l'étonnant pouvoir vibratoire des disques qui contiennent une forte proportion de cobalt et de

métal » (comme si le cobalt n'était pas lui-même un métal !).

Ce fut Robert Charroux (1) qui l'un des premiers, en 1967, donna une large diffusion à cette information. Deux années plus tard paraissait en Allemagne l'ouvrage d'Erich von Däniken, « Zurück zu den Sternen , publié en France en 1970 sous le titre « Retour aux Etoiles » (2). Dans ce livre, von Däniken y exposait exactement les mêmes faits (avec les mêmes détails), mais il faisait tenir ces propos par Alexandre Kazantsev, un écrivain soviétique bien connu pour ses ouvrages de science-fiction. Ce dernier qui fait autorité dans divers domaines, et notamment en primhistoire, donnait ainsi énormément de poids à l'affaire des disques de Bayan-Khara Uula. A la limite, la caution de Kazantsev aurait pu être sufisante pour qu'on accepte l'ensemble des faits, bien que les références à ces événements soient inexistantes.

Mais...

Mais Erich von Däniken n'est pas n'importe qui dans le domaine de l'information mensongère et il possède là un joli palmarès. Il nous fallait donc redoubler de prudence et multiplier nos recherches. Heureusement, nous avons eu l'occasion de rencontrer Ion Hobana, le chercheur roumain qui est co-auteur avec J. Weverbergh de nombreux ouvrages sur le phénomène OVNI dans les pays de l'Est. Grâce à lui, nous avons pu lever le doute qui pesait sur toute cette affaire des disques gravés de Bayan-Khara Uula. Mais laissons-lui plutôt la parole...

La vérité

A l'occasion d'un court séjour à Bruxelles, en 1974, j'ai eu le plaisir de rencontrer quelques-uns des responsables de la SOBEPS. Nos discussions à bâtons rompus nous ont permis d'aborder divers sujets. Ainsi nous avons évoqué les problèmes ufologiques en Roumanie et certains aspects de ce que l'on nomme la primhistoire. Evoquant ces énigmes, nous en sommes arrivés à parler des « disques de Bayan-Khara Uula » dont Erich von Däniken, parmi d'autres auteurs, parle dans son livre « Retour aux Etoiles ».

Je partageai l'opinion qu'il s'agissait là d'une invention récente, mais j'étais toutefois embarrassé par la caution qu'Alexandre Kazantsev, l'écrivain soviétique de science-fiction bien connu (en 1946 il avait lancé l'hypothèse selon laquelle l'explosion de 1908 dans la Taïga était due à un vaisseau cosmique), avait apportée à cette affaire. Je promis donc à mes amis belges que dès mon retour en Roumanie, je prendrais contact avec Kazantsev et que j'essayerais de le rencontrer lors d'une prochaine visite à Moscou afin d'élucider ce petit mystère.

Entre-temps, par les soins de la SOBEPS, je reçus une photocopie de l'article publié par Gordon Creighton dans la « Flying Saucer Review », sous le titre « But I read it in a book ! » (3). Il s'agit d'une analyse serrée des données concernant le « cas » de Bayan-Khara Uula, à la fin de laquelle l'auteur conclut que dans toute cette histoire il n'y a rien de vrai. En passant, il se réfère aussi à la discussion entre von Däniken et Kazantsev, et affirme ironiquement : « Il paraît improbable que le camarade Kazantsev sache quelque chose de plus sur ce problème que son collègue Zaitsev... ». Une assertion qui affermit ma décision de contacter l'écrivain russe. Enfin, en novembre dernier, j'ai eu la possibilité d'interroger sur ce point Kazantsev, dans sa demeure de Moscou. J'ai pu admirer les mystérieuses petites statues japonaises décrites par von Däniken afin de donner plus d'authenticité à son récit. Mais la conversation entre l'auteur suisse et l'écrivain soviétique s'est déroulée d'une toute autre manière que celle rapportée dans « Retour aux Etoiles ». Kazantsev m'a répété, évidemment en d'autres termes, ce qu'il avait déjà écrit dans l'article « Entre la fantaisie et la science » (dans la revue « Za rubejom », n° 9/506, 27 février-5 mars 1970).

L'écrivain m'a ainsi révélé : « En parlant avec moi, Erich von Däniken m'a raconté l'histoire des découvertes des cavernes thibétaines. Pour être exact, il faut observer que, en relatant dans son livre notre conversation, il a

1. Le Livre des Maîtres du Monde, Robert Charroux, éd. Robert Laffont, 1967, pp. 341-343.
2. Retour aux Etoiles, Erich von Däniken, éd. Robert Laffont, 1970, pp. 155-165.
3. Flying Saucer Review, vol. 19, n° 1, pp. 24-27.

omis que le narrateur était lui-même et non moi ». Kazantsev m'a également dit que ses tentatives pour trouver les sources réelles de l'affaire n'ont abouti qu'à la revue « UFO-Nachrichten », et que d'après lui, il s'agit là d'une « fantaisie sans base solide ».

Voilà donc la vérité sur l'entretien entre von Däniken et Kazantsev. Et tenant compte des arguments avancés par Gordon Creighton, je crois que nous pouvons ranger le cas de Bayan-Khara Uula parmi les impostures qui, hélas, jalonnent trop souvent le chemin de nos recherches en ce domaine. D'ailleurs, quand on sait que le point de départ de l'affaire se trouve dans une publication ouest-allemande, « Das Vegetarische Universum » (4), on se souviendra que les journaux de ce pays ont fabriqué un autre faux célèbre qui a fait couler des flots d'encre : la soucoupe volante qui s'était soi-disant écrasée dans le Sptizberg en 1952.

On ne peut que regretter ces pratiques qui éloignent de l'étude du problème des OVNI et des mystères de l'archéologie beaucoup de ceux qui pourraient y apporter leurs lumières, sinon la lumière.

Ion Hobana.

4. Das Vegetarische Universum, UFO-Nachrichten, n° 95/64. D'autres revues ont plus tard repris l'information : BUFOI, n° 4, mars-avril 1965 ; ainsi que le regretté Ivan T. Sanderson dans son ouvrage « More Things » (pp. 125-128).

Nos enquêtes

Avril 1974 : Alerte en Pays Noir.

Exerçant son rôle d'information vis-à-vis du public, la presse belge rapporta une fois de plus des phénomènes de type OVNI qui se sont déroulés dans la nuit du samedi 20 au dimanche 21 avril 1974 (1). Ces événements font suite à plusieurs observations qui eurent lieu la semaine précédente, principalement dans le ciel namurois (2), et ce qui au début paraissait assez anodin prit rapidement une ampleur telle qu'il fallut de nombreux mois à plusieurs enquêteurs pour se faire une idée complète des incidents (3).

On se souviendra que les événements du 14 avril couvraient un espace géographique assez étendu, avec une concentration autour de Namur. Ici la localisation géographique se situe au nord et au sud de Charleroi, mais la principale difficulté résulte du manque de fil conducteur pouvant rattacher les observations l'une à l'autre. En effet, s'il fut rapidement possible de définir un axe Nord-Sud sur lequel se répartissent les lieux d'observations, la chronologie demeure quelque peu incohérente ; il faudrait admettre que plusieurs OVNI présentant des caractéristiques identiques auraient été observés, hypothèse que le nombre même des observations rend assez fragile.

Une seconde hypothèse ne ferait intervenir qu'un seul engin survolant d'abord Jumet et Lodelinsart, il réapparaîtrait ensuite à Mellet pour redescendre vers le sud au-delà de Charleroi (voir figure 2). On peut enfin supposer la présence de deux objets différents dans le ciel carolorégien, ce que ne démentiraient pas les observations de MM. Labenne et Méni à Marcinelle (14 et 15).

Avant de poursuivre, il nous faut faire une très importante mise au point : les incidents se sont accompagnés de bruits émis par les engins, bruits que de nombreux témoins décrivent comme assimilables à ceux des sirènes des voitures de police américaines, comme on peut les entendre dans certains films policiers. Or nos propres unités de police et de gendarmerie sont équipées de ce genre de sirène d'avertissement, et à l'époque qui nous occupe, cet équipement était tout à fait récent et le public n'y était pas habitué. Faut-il en conclure que les témoins ont été abusés par des essais de ce nouveau matériel ? Nous pensons que non :

1° Le bruit, tout en évoquant fortement celui des sirènes en question, n'était pas identique (plus rapide et plus harmonieux).

2° Mais surtout, nous avons interrogé les différents services publics possédant des véhicules équipés de ces sirènes : aucune voiture de pompiers équipée de cette façon n'était en mission le 21 avril aux heures indiquées. Quant à la gendarmerie mobile, elle n'utilise ce matériel que sur les grands axes routiers, et certainement pas en pleine ville au mi-

(1) • Journal et Indépendance du 24 avril 1974 ; Nouvelle Gazette du 26 avril 1974.

(2) • INFORESPACE n° 20 pp. 26 et suivantes.

(3) • Ont participé à ces enquêtes : Mmes Abrassart et Nardi, Mlle Franco, MM. Abrassart, Lebon, Parisseaux, Theys, Toussaint, Vertongen ; dessins : G. Buisseret.

Figure 1

TABLEAU I : LE 20 AVRIL 1974

N° LIEU	TEMOINS		HEURE	DUREE	INDICES		SENS DU DEPLACEMENT
	Nbre total	Principal			CR	ET	
1 Ixelles	2	Debeys	23:30	± 4'	3	(b)	N.N.O. vers S.S.E.
2 Ixelles	3	Mme V.	23:30	± 4'	3	2	N.N.O. vers S.S.E.
3 Jumet	5	K.D. (a)	23:45	1'30"	3	2	N vers S
4 Lodelinsart	2	Theys	23:55	± 4"	(b)	(b)	N vers S

TABLEAU II : LE 21 AVRIL 1974

5 Mellet	2	Breton	±00:15	2'	3	(b)	N vers S
6 Mellet	2	Grumiaux	±00:20	30"			N vers S
7 Mellet	4	Delaire	±00:20	1'			N vers S
8 Gosselies	2	Vanderclausen	±00:20	±1'	3	3	erratique (c)
9 Jumet	3	Raczynski	00:24	1'20"	(b)	(b)	erratique (c)
10 Jumet	2	M.B. (a)	±00:30	20"			N.O. vers S.E.
11 Jumet	3	C.J. (a)	±00:30	30"			N.O. vers S.E.
12 Jumet	2	L.G.	±00:30	±4"			O. vers E.
13 Jumet	4	Boulu	±00:30	±20"			O. vers E.
14 Marcinelle	1	Labenne	±00:30	30"	3	3	erratique (c)
15 Marcinelle	10	Meni	00:30	10'	3	3	erratique (c)
16 Loverval	3	Lamy	±00:30	±45"	3		arrêt et S.-N.
17 Couillet	5	Dussart	±00:30	±1'30"	(b)	(b)	arrêt et S.-N.

(a) • Demandent l'anonymat. Identité connue de la SOBEPS. (b) • Indéterminable suivant les critères de Poher.
(c) • Changements de direction entrecoupés d'arrêts brusques.

lieu de la nuit sauf cas d'extrême urgence. Rien de tel ne s'est produit entre le 20 et le 21 avril.

3° L'audition des bruits a été accompagnée dans certains cas de l'observation concomittante d'un OVNI, et là encore les témoins sont formels : c'est de l'OVNI que provenait ce son de sirène, devenant plus fort si l'OVNI approchait, diminuant rapidement avec son éloignement.

4° Enfin, quelques mois plus tard, le 15 août exactement, diverses observations vinrent une fois de plus mettre nos enquêteurs sur la brêche. Un témoin de Dampremy, M. Hannot, réussit à cette occasion à enregistrer le fameux bruit en question en même temps qu'il observait, avec d'autres témoins, l'OVNI à faible distance (4).

Chacun s'accordera, croyons-nous, pour admettre qu'à aucun moment une sirène de gendarmerie n'a produit et ne produira en même temps un OVNI lumineux !

(4) • Ce témoignage sera présenté en détails à nos lecteurs dans un prochain numéro.

Cette nuit du 20 avril, le ciel était dégagé ou très peu nuageux par endroits. La température, plutôt fraîche, était normale pour la saison. La journée avait été ensoleillée. Le vent, modéré à fort, soufflait du nord-nord-est.

Les premiers témoignages furent recueillis au sud de Bruxelles, à proximité du Bois de la Cambre, où de vastes portions de forêt sont visibles des immeubles résidentiels d'où eut lieu la première série d'observations.

Nous trouvons ensuite des témoins à Mellet, petit village situé au nord de Charleroi (à 16 km), dont le cadre calme est très recherché par les citadins qui en ont fait une sorte de cité dortoir. Bien que traversé par la Nationale 5, Mellet a conservé un caractère typiquement rural.

A partir de là, le phénomène se manifesta au-dessus des zones industrielles et urbaines de Charleroi et des communes voisines. Il serait vain de chercher à dresser la liste complète des industries de la zone carolorégienne qui font partie du bassin sidérurgique riverain de la Sambre. Au nord de Charleroi, aux limites des communes de Gosselies et de Jumet ap-

paraissent des zonings où des entreprises de moyenne importance jouxtent des sociétés de constructions métalliques.

L'aérodrome de Charleroi-Gosselies groupe les seules usines de construction d'avions, de révision et d'essais en vol, de notre pays.

Le secteur de l'électricité est également très bien représenté, et plusieurs centrales fonctionnent à partir des gaz de récupération provenant des hauts fourneaux.

Un réseau ferroviaire extrêmement dense dessert toute cette région qui est en outre traversée par de grands axes internationaux.

La Sambre et le canal de Charleroi-Bruxelles, qui a été récemment porté au gabarit de 1 350 tonnes, sont les seules voies fluviales du secteur.

La grande banlieue de Charleroi est aussi traditionnellement connue pour l'exploitation de ses bassins houillers, malheureusement aujourd'hui pratiquement désaffectés, et de nombreux crassiers truffent cette région, justifiant son surnom de « Pays-Noir ».

Le sous-sol, criblé de galeries, regorge de grisou et l'ensemble de la zone n'est qu'une succession de failles géologiques.

Description de la première série d'observations.

1. IXELLES

Cette nuit-là, M. et Mme De Beys, habitant à Ixelles, venaient de se coucher, M. De Beys précédant de peu son épouse. La fenêtre et le volet étaient ouverts, et seule une tenture les protégeait de la fraîcheur nocturne. Il était environ 23 h 30 lorsque le couple entendit un sifflement bizarre ne ressemblant à rien de connu. Intriguée, Mme De Beys se leva mais, le temps de franchir la porte fenêtre donnant sur l'extérieur, le bruit avait cessé ; elle jeta un coup d'œil vers la gauche, ne remarqua rien d'anormal. De l'autre côté par contre, elle aperçut une clarté blanche à l'extrémité du bâtiment, bien qu'il n'y eut aucun réverbère ni éclairage quelconque à proximité. Deux minutes passèrent ainsi sans incident. A ce moment, le son insolite se fit à nouveau entendre sur la droite, et en même temps la clarté disparut ; il s'agissait d'un bruit modulé, de fréquence très rapide, d'une tonalité comparable à celle d'une sirène d'ambulance, bien que moins puissante. Le son se rapprocha et sembla passer au-dessus de l'appartement ; à ce moment le témoin dit avoir ressenti « un choc électrique » assez bref qui l'a ébranlée quelques instants tandis que le son s'éloignait vers la gauche, vers le sud-sud-est, en direction du champ de courses de Boitsfort (5).

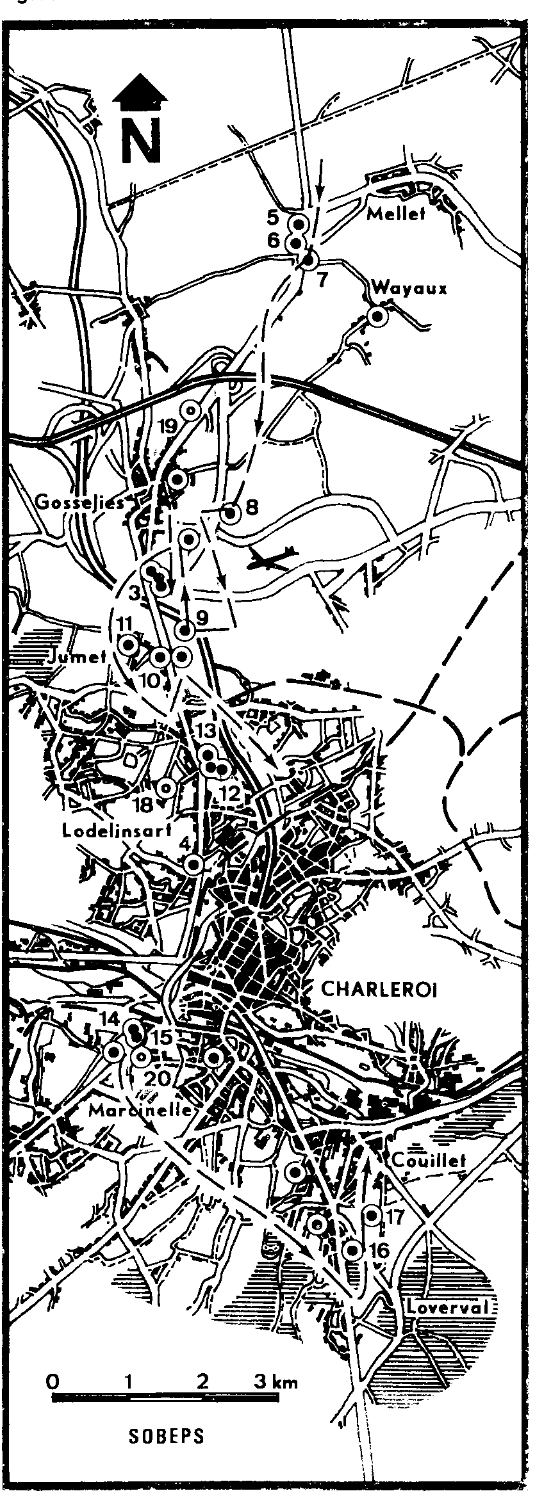
Le témoin retourna se coucher. Longtemps encore, avant de s'endormir, elle évoqua le phénomène avec son mari.

2. IXELLES

Le témoignage de Mme De Beys est confirmé par

(5) • Noter la proximité avec le lieu du quasi-atterrissage du 2 décembre 1973 (voir INFORESPACE n° 14, pp. 43 et suivantes).

Figure 2



celui de deux autres habitantes du même immeuble : entre 23 h 30 et 23 h 45, Mmes V. et R. suivaient une émission de télévision sur la deuxième chaîne française lorsque subitement l'image de l'écran fut brouillée. Au même moment se fit entendre un bruit que les témoins comparèrent à celui qui serait émis par un hélicoptère et qu'elles situèrent dans la direction de Boitsfort, soit vers le sud-sud-est.

A environ 100 mètres de là, Mme Lebugle, qui se trouvait dans sa salle de séjour, fut à son tour intriguée par un bruit insolite provenant de l'extérieur. Elle se dirigea vers la fenêtre, l'ouvrit et regarda dans la direction du sud-est, d'où le bruit semblait provenir, mais sans rien apercevoir d'anormal.

Ce témoin décrit le bruit comme un sifflement continu qui s'atténuait en s'éloignant vers la Forêt de Soignes. Il persista environ deux ou trois minutes et le témoin fit la réflexion suivante : « On dirait une soucoupe volante ». A noter que le mari de cette dame, qui promenait le chien non loin de là, n'a rien entendu et que l'animal resta parfaitement calme (nous retrouvons ce détail dans d'autres témoignages de cette même nuit).

3. JUMET

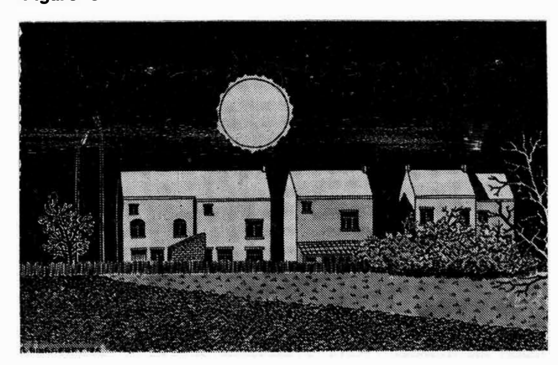
Il était maintenant 23 h 45. Notre témoin suivant est une jeune fille de 17 ans, qui a demandé l'anonymat. Mlle K.D. se trouvait à ce moment à hauteur de l'aéroport, à la limite exacte des communes de Gosselies et de Jumet. L'endroit est très calme, car les bruits du terrain d'aviation et de la société Falrey sont étouffés par la présence heureuse de bosquets d'ornementation.

Après avoir passé la soirée en compagnie de ses parents, Mlle K.D. se retira pour la nuit et lut encore quelques instants. Elle entendit alors une sorte de crissement qu'elle compara au bruit que font parfois les fils téléphoniques ; faible à l'origine, il s'amplifia très rapidement pour ressembler vaguement à celui que ferait une sirène de voiture de police américaine, dans une direction d'environ 62° d'azimut, au nord-est. Cette phase dura environ 40 secondes, et il semble qu'elle fut suivie d'un court moment de silence.

Ensuite, l'attention de la jeune fille fut à nouveau éveillée par cette modulation sonore dont le volume augmenta rapidement ; en même temps, elle constata que la lumière éclairant sa chambre avait pris une coloration verdâtre tout à fait insolite. Plus qu'intriguée, elle se leva, regarda par le fenêtre close et aperçut à 250 m environ, sur sa droite et semble-t-il, au-dessus de la chaussée de Bruxelles, « un gros ballon de couleur verte illuminant le paysage, d'un diamètre apparent égal à 3 ou 4 fois celui de la pleine lune », à faible hauteur du toit des maisons (fig. 3). L'objet resta fixe et stable ; il émettait un volume sonore comparable à celui d'un petit hélicoptère. Au bout de 30 secondes environ, l'OVNI démarra brusquement et fila en direction du sud-est, avec une luminosité constante.

Notre enquête a fait ressortir que la luminosité attribuée à l'objet provenait sans nul doute de la coloration des carreaux de la chambre du témoin, lesquels sont de couleur verte. La mère de Mlle K.D., qui se trouvait dans une chambre voisine opposée à celle de sa fille, n'a rien observé d'anormal. Elle a par contre parfaitement entendu le bruit décrit précédemment, qu'elle dit animé de modulations rapides. Durée d'audition : 30 secondes environ. Enfin, un troisième témoin demeurant à proximité, M. D.D. nous a fait la même déclaration, et un autre couple du même endroit, M. et Mme G.L., témoins auriculaires également, sont sortis de leur maison sans rien apercevoir. Les dimensions réelles de l'objet, telles que nous avons pu les calculer à partir de repères, se rapprochent de 11 m.

Figure 3



4. LODELINSART

Vers 23 h 55, M. et Mme Theys étaient couchés lorsqu'ils perçurent également, pendant 4 à 5 secondes, cette modulation sonore donnant l'impression d'un déplacement très rapide. La lampe de chevet baissa fortement d'intensité lumineuse lors de ce passage.

Description de la deuxième série d'observations.

Cette seconde série est beaucoup plus importante que la première.

5. MELLET

Les témoins suivants sont M. Henry Breton, technicien en électro-mécanique, et son épouse, commerçante ; le couple, âgé de la cinquantaine, est estimé du voisinage. Vers 00 h 15, ce 21 avril, les époux étaient au lit depuis une dizaine de minutes environ, lorsqu'ils entendirent un bruit qui leur parut assez lointain. Selon Mme Breton, le bruit au début ressemblait « au bourdonnement d'une mouche » ; suivant son mari, « à celui d'un moulin métallique pour enfant ». En fait, dit-il, le son était assez aigu, avec des « ondulations » ; il semblait « être lancé ». Chaque modulation durait moins d'une demi-seconde, et les témoins éprouvèrent des difficultés pour définir les différentes tonalités. Le déplacement du bruit suivait sensiblement la N 5, dans le sens Bruxelles-Charleroi (axe : 7° N et 167° S). Il semble que la source émettrice se situait à 50 m d'altitude. Le bruit s'amplifia pour devenir assourdissant, terrible même, « bien plus fort que celui d'un avion volant bas », nous dit Mme Breton, qui ajouta : « Je fus prise de tremblements et ne pouvais me lever, j'avais comme un poids sur la poitrine ». Les témoins ne constatèrent aucune vibration des vitres. M. Breton se leva et jeta un coup d'œil par la fenê-

tre de la chambre, située à l'arrière de l'habitation. A cette heure de la nuit, l'éclairage public ne fonctionnait plus ; il constata à sa grande surprise que son jardin et les prés environnants étaient éclairés comme en plein jour. La clarté n'était pas blanche, mais un peu jaunâtre, et pas du tout comparable au rayonnement des ampoules électriques ou tubes à néon, et ne variait pas d'intensité. Elle éclairait une maison peinte en blanc distante d'environ 150 m, ainsi qu'une rangée d'arbres.

Ouvrant la fenêtre, M. Breton se pencha au dehors et s'aperçut que l'origine de la lueur semblait se situer du côté de la chaussée de Bruxelles. Il changea alors de pièce et se dirigea vers une autre chambre, située en façade. Déjà l'intensité du bruit diminuait, alors qu'elle était restée constante au cours de la phase précédente. Ayant ouvert la fenêtre, le témoin aperçut à nouveau cette étrange lueur qui entretemps s'était déplacée de pair avec le bruit et semblait suivre le tracé de la chaussée ; elle était située au-dessus du plus proche tournant et disparaissait. Le bruit par contre était encore fort audible, mais diminuait progressivement pour devenir de plus en plus lointain. Pendant toute la durée de l'observation, la lueur n'a pas varié d'intensité.

Le phénomène décrit peut se décomposer comme suit :

1° Approche du bruit : 45 secondes.

2° Observation de la lueur : 30 secondes.

3° Disparition du bruit : 40 secondes.

Les Breton possèdent un excellent chien de garde, un doberman géant. Le chien couchait à l'extérieur ; Il n'a aboyé à aucun moment.

M. Breton est ancien prisonnier de guerre et nous a fait le commentaire suivant : « Lors de mon emprisonnement en Allemagne, j'ai subi les bombardements américains ; eh bien, ceci m'a « fichu » la frousse bien plus fortement qu'aucun d'eux ».

Il semblerait que l'incident se soit accompagné d'effets au sol : une bande de terrain de 2 m de large sur 8 m de long, à usage de potager, a rapidement dépéri, après que la végétation ait anormalement roussi au cours de la semaine suivante, et les témoins ont dû arracher les plants qui s'y trouvaient et rebêcher la terre. Ceci a malheureusement été fait avant notre visite.

6. MELLET

Toujours à Mellet, M. Willy Grumiaux, âgé de 23 ans, demeure non loin du domicile des époux Breton. Son grand-père et lui-même furent également témoins du phénomène décrit ci-dessus.

Le témoignage de M. Willy Grumiaux confirme les déclarations des témoins précédents. Etudiant en médecine, il nous apporta les précisions suivantes qui expliquent de façon très critique les troubles qu'il a lui-même ressentis :

Lorsque le bruit devint intense, voire insoutenable, il déclara avoir été incapable de se lever, comme si un « courant nerveux » lui parcourait le corps au point qu'il s'est senti figé, véritablement paralysé. M. Grumiaux pense qu'il s'agissait d'une frayeur panique anormale, allant jusqu'à dire qu'elle a pu être intentionnellement provoquée (par des ultra ou infrasons ?). Il n'avait jamais ressenti cela jusqu'alors, et bien que n'ayant pas été agressé, il voulut se saisir de sa carabine, mais fut dans l'impossibilité d'y parvenir. Il eut l'impression que cette chose bruyante toute proche était animée de tournoiements.

Les parents du témoin dormaient dans la même maison, à l'arrière. Ils n'ont rien entendu. Son grand-père, âgé de 78 ans, qui se trouvait dans une chambre voisine, a nettement entendu le son décrit, n'a pas ressenti de frayeur particulière, mais n'a pu se lever.

La famille Grumiaux possède trois chiens, qui n'ont absolument pas réagi au cours de l'incident.

7. MELLET

A ces témoignages, il faut ajouter celui de Mme Delaire, qui aperçut une tache lumineuse en mouvement sur le sol et entendit un bruit modulé, ainsi que celui de Mme Bouffioulx, demeurant à Wayaux, qui entendit, venant de la direction de Mellet, un son très syncopé (« wiou-wlou ») se déplaçant parallèlement à la Chaussée de Bruxelles.

De plus en plus, le phénomène se rapprochait des zones industrielles de Charleroi. Un témoin, qui exige malheureusement l'anonymat le plus complet, nous a affirmé avoir aperçu une lueur jaune clair accompagnée d'un chuintement puissant ; cette observation, peut-être importante, est tronquée par l'esprit taiseux et le manque de collaboration du témoin, et son seul intérêt est d'être sur une trajectoire nous conduisant plus au sud. Elle se trouve d'ailleurs confirmée par celle de Mme L.V. qui habite dans un quartier résidentiel très moderne, en plein centre de Gosselies.

Mme L.V. travaille dans un restaurant, et ce soir-là, un peu après minuit, elle regagnait son domicile, ses prestations terminées.

Sur le point d'arriver chez elle, elle entendit « un bruit électronique assourdissant et modulé », prit peur et se précipita vers l'escalier menant à son appartement. Là, brusquement, une fois la porte refermée, elle n'entendit plus rien. Sans s'arrêter, elle courut prévenir son mari, et ouvrit la fenêtre donnant sur la rue : le bruit avait cessé. Il provenait d'une direction d'azimut 7°.

8. GOSSELIES

Les époux Vanderclausen, qui habitent à proximité, venaient de rentrer chez eux et s'apprêtaient à se coucher. Il était environ 00 h 20. Brusquement, ils entendirent un son modulé (« you-you ») venant de l'Est dans leur direction. Laissons à M. Vanderclausen le soin de nous narrer son aventure :

« Réellement intrigué, je courus à la fenêtre de notre chambre, située au premier étage, et vis aussitôt une lueur jaune clair qui se dirigeait vers nous. Elle prit rapidement la forme d'une sorte ballon ovale de 10 m de long sur 2,50 à 3 m d'épaisseur qui se stabilisa à une centaine de mètres, presqu'à la hauteur de la cîme des arbres d'un petit bosquet situé de l'autre côté de la Chaussée de Bruxelles (N 5). Le bruit avait une tonalité grave qui devint rapidement insupportable, muant rapidement ma stupéfaction en véritable angoisse. Pendant 30 secondes environ, cette forme ovale aux contours nets et de couleur jaune clair, resta immobile au même endroit, et nous avons pu

voir qu'elle entourait un engin d'aspect métallique. Le corps de cet engin était lisse et de couleur gris acier ; une tache plus foncée occupait la partie supérieure. Le paysage tout entier rayonnait une très forte luminosité qui éclairait jusqu'à l'intérieur de nos pièces. L'OVNI monta ensuite à la verticale, resta un moment sur place, puis fila comme un trait dans la direction de l'aérodrome de Gosselies. Au moment du départ, la luminosité et le bruit ne subirent aucune modification ; le bruit cessa dès que l'engin eut filé. Rapidement, nous avons gagné notre jardin à l'arrière de la maison, sans plus rien apercevoir. Nos yeux larmoyaient d'avoir fixé cette lumière intense ».

Il s'agit de toute évidence d'une rencontre rapprochée (type 1 dans la classification Hynek) ; il n'y a pas de traces au sol et il semble évident que l'intensité lumineuse du phénomène empêcha les témoins d'observer de plus amples détails.

9. JUMET

Si nous prolongeons la trajectoire qui nous est indiquée par les époux Vanderclausen, nous aboutissons à un petit bois, dénommé « Bois du Comte ». Là également, nous avons un témoin, et il est de qualité, puisqu'il s'agit d'un militaire de carrière travaillant à la base de Florennes.

L'adjudant Raczynski attendait ce soir-là chez lui le retour de son fils. Il est 00 h 24, lorsqu'il entendit un « wiou-wiou » (semblable au cri de la chouette) qui venait troubler le calme de la nuit.
Ce bruit s'intensifia très rapidement et devint tellement fort que le témoin eut l'attention spécialement en éveil.

L'adjudant Raczynski est un personnage extrêmement calme et réfléchi. Son sens de l'observation, la précision de son récit, et le courage dont il fit preuve pour surmonter sa frayeur nous aidèrent énormément à reconstituer les faits :

« Intrigué, mais pas encore inquiet, je suis sorti. Devant mon garage, j'entendais toujours les mêmes « wiou-wiou » très puissants et rapides qui semblaient venir de la direction du Bois du Comte. Je ne commençai à être effrayé que lorsque je réalisai que le bruit augmentait d'intensité, semblant venir vers moi, puis me dépasser pour se stabiliser derrière la maison, presqu'à la verticale, apparemment très proche de moi. J'eus alors l'impression de me trouver sous une cloche formée d'un bruit ouateux et enveloppant. L'air de mes poumons me paraissait comme aspiré vers l'extérieur, me passant par la bouche et les oreilles (expression du témoin). Le bruit s'est amplifié jusqu'à devenir insupportable ; un écho très sonore est alors apparu tandis que le son se déplaçait, à ce qu'il me semble, vers la Station de Gosselies. Entre la stabilisation et le départ, 20 secondes environ s'étaient écoulées. A mesure de l'éloignement, il me sembla que le volume sonore décroissait progressivement pour se stabiliser, créant un curieux effet d'écho. Ensuite, le bruit garda un volume constant, avec des variations de tonalité qui le rendaient insupportable dans ce qui me parut une succession de courbes de déplacement que je situe ainsi :

• vers la Station de Gosselies (azimut 350°) ;
• vers le centre de Jumet (azimut 288°) ;
• vers l'Ouest de Lodelinsart (azimut 192°).

Ensuite, le son décrut pour prendre la direction de Châtelet. C'est à ce moment que mon fils arriva. La première question qu'il me posa était : « Que fais-tu, tu cherches la soucoupe ? ».

Le jeune homme venait de quitter sa fiancée, et remontait la Chaussée de Bruxelles entre 00 h 20 et 00 h 30, lorsqu'il entendit brusquement un bruit semblable à celui des sirènes équipant les voitures de la police américaine. Voici ce que nous déclara ce témoin :

« Le bruit venait de derrière moi, mais en haut, et se rapprochait. Il se répercutait sur le pignon des maisons de la rue et m'était renvoyé, et comme je ne pouvais en trouver l'origine, je décidai de ne plus y faire attention. Arrivé dans les champs, je l'entendais toujours, mais moins fort ; il s'amplifia à nouveau près du terrain de football. Une nouvelle fois, j'essayai de le localiser, mais sans y parvenir. Il redevenait plus fort, donnant l'impression d'un son ouaté et modulé qui disparut dans la direction de Gilly-Jumet (Houbois). Le lendemain, ma fiancée me demanda si je n'avais rien entendu d'anormal après l'avoir quittée la veille. Sur ma réponse affirmative, elle m'expliqua qu'elle avait entendu la même chose que moi ». Son père, qui est dans l'aviation depuis 25 ans, assimile l'effet qu'il a ressenti à celui que produit la perte d'altitude dans un avion non pressurisé.

Fait remarquable, ce bruit très puissant n'a pas été entendu de tous : l'épouse de l'adjudant Raczinski qui dormait à l'étage, situation qui la rendait donc plus proche du bruit que lui, n'a strictement rien entendu, malgré qu'elle ait le sommeil léger. Les voisins non plus n'ont rien entendu, et leurs chiens n'ont pas aboyé.

Notons encore, pour accréditer le sérieux de ce militaire, qu'il a demandé à la presse de publier une rectification suite à un compte rendu erroné de son témoignage (6).

10. JUMET

A 600 mètres de l'endroit du précédent témoignage réside M. B., âgé de soixante ans. Le témoin était couché mais ne dormait pas, lorsqu'il entendit « un bruit d'abeilles multiplié par cent » et réveilla son épouse. Tous deux se précipitèrent vers la fenêtre qu'ils ouvrirent. Le bourdonnement était saccadé, au rythme de deux périodes par seconde ; il fut entendu pendant 20 secondes environ.

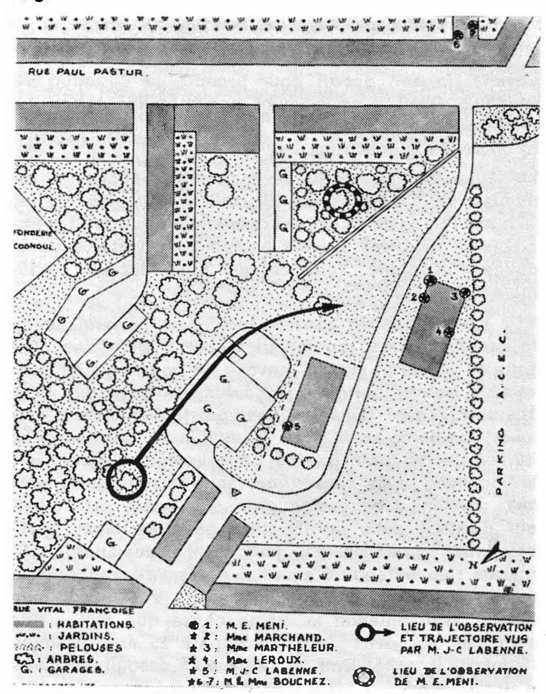
11. JUMET

Toujours à Jumet, un groupe de trois témoins qui festoyaient tardivement à l'occasion d'une communion, perçurent eux aussi cette source sonore très particulière. Il s'agit de Mmes C.J., F.P. et de M. R.J. Ces témoins auriculaires donnent certains détails qui méritent d'être rapportés :

Mme C.J. : Nous sortions, et j'ai entendu une sorte d'ululement semblable au cri que poussent les enfants lorsqu'ils jouent aux Indiens, mais beaucoup

(6) • Journal et Indépendance du 30 avril 1974.

Figure 4



plus puissant. Je n'ai pas eu peur, c'est un peu comme si j'avais été immobilisée un court instant. Puis tout a cessé ».

Mme F.P. : « J'allais sortir lorsqu'un bruit qui semblait venir de partout à la fois me surprit au moment où je franchissais la porte. J'ai eu l'impression d'être clouée au sol l'espace de quelques secondes, jusqu'au moment où le bruit s'est atténué. Je n'avais jamais rien entendu de tel, et ne l'ai plus entendu depuis ».

M. R.J. : « Je prenais l'air dans le jardin lorsqu'un ululement qui allait en augmentant et me paraissait venir de l'hôpital civil de Jumet, attira mon attention. Je n'en fus pas effrayé, mais très impressionné au moment où le son passa au-dessus de ma tête. Quelques secondes plus tard, le bruit s'étouffait en direction de Hamendes ».

12. JUMET

Plus près de Charleroi, M. L.G., qui est taximan à Jumet, était stationné au coin de la rue Paul Pastur et vers 00 h 30, il écoutait la radio stéréo incorporée à son véhicule. Le son de ce puissant récepteur (2 x 10 watts) fut tout à coup progressivement couvert par un bruit modulé qui dura quelques secondes. Sortant de son taxi, le témoin remarqua à faible distance une camionnette dont les gendarmes étaient occupés à regarder le ciel, ainsi que des enfants et des riverains de la rue Pierre Hans.

A ce moment, le témoin dut partir en course, ce qui mit fin à son audition. Le lendemain, son père lui déclara avoir lui aussi entendu ce bruit.

13. JUMET

Toujours à Jumet, M. Roger Boulu était toujours debout lorsqu'il entendit soudain venant de loin un bruit qui ressemblait un peu à celui que fait une sirène de voiture de police américaine, mais dont les modulations étaient à la fois plus rapides et plus puissantes. Intrigué, il écouta attentivement. C'est alors qu'il vit accourir vers lui ses voisins d'en face, M. et Mme J.C. Un manteau hâtivement jeté sur leurs vêtements de nuit témoignait de leur précipitation. Mme Boulu précisa : Ils sont arrivés en criant : « il y a une soucoupe volante ! ». M. J.C. a précisé : « J'étais en train de me raser, et mon rasoir électrique a émis des étincelles » (?) (7). M. C. est alors allé s'entretenir avec des gendarmes dont la camionnette était stationnée à l'angle de la rue de Remoncheval.

Le bruit continua à s'amplifier et M. Boulu vit alors le ciel se teinter progressivement d'une coloration rose-verte qu'il ne put comparer à rien de connu.

Cette lumière paraissait se déplacer de pair avec la source sonore en direction de Gilly. Luminosité et bruit cessèrent instantanément. Nous avons vainement essayé d'obtenir de M. J.C. d'autres détails, mais ce témoin s'est refusé à toute déclaration qui aurait pu nous éclairer.

Le phénomène va alors traverser des zones à plus forte densité démographique de Charleroi et, paradoxalement, les témoignages cessent. Ils reparaissent à Marcinelle, où ils sont extrêmement importants car l'OVNI est très proche et bien observé.

14. MARCINELLE

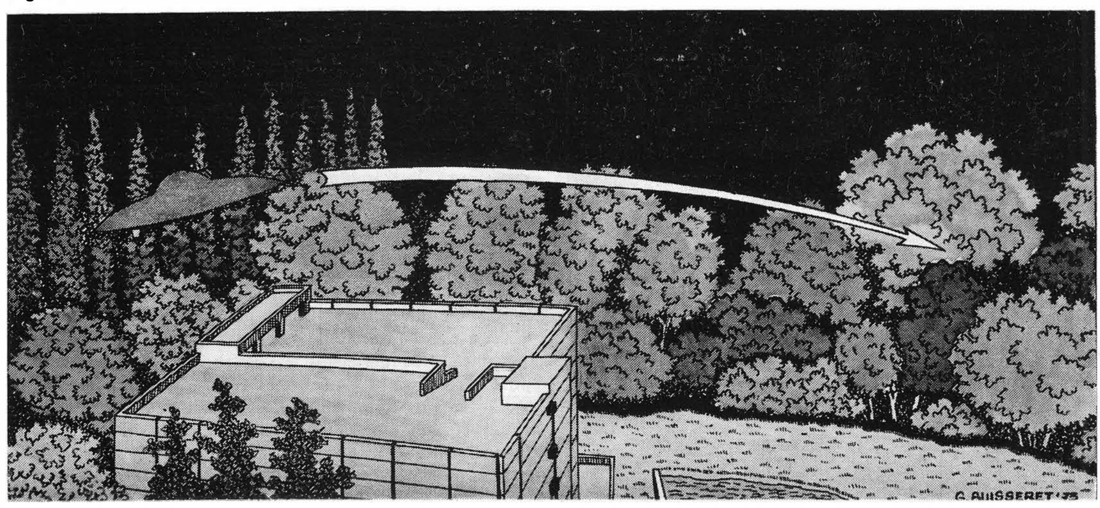
M. Jean-Claude Labenne est étudiant et habite un appartement situé dans un des buildings du Parc de la Villette (voir figure 4). Il est rentré chez lui aux environs de 00 h 30.

« Toute la famille dormait. En passant dans le living non éclairé, j'aperçus par la fenêtre, un peu sur la gauche de mon champ de vision, une masse sombre (figure 5) qui se découpait nettement devant les cîmes d'une rangée de peupliers située à un peu plus de cinquante mètres. Un léger sifflement aigu, non modulé, se faisait entendre. Aussitôt, je me suis approché de la baie vitrée donnant au nord-est (azimut 65°) et j'ai observé.

D'une longueur apparente de 25 cm à bout de bras, l'objet se tenait dans une position immobile à peu près horizontale, à une altitude comparable à la mienne (25 mètres du sol). La forme était allongée, assez étroite ; la partie supérieure paraissait convexe aux extrémités ; celle du dessous était droite ou légèrement concave. Sur le dessus, au milieu, il y avait une protubérance pouvant figurer un dôme un peu plus large qu'il n'était haut, et d'un diamètre équivalent à peu près au cinquième de la longueur totale. Sous la partie gauche de la base, je ne saurais préciser exactement où, se trouvait un petit appendice de forme rectangulaire. Il n'y avait pas de séparation entre le dôme et le corps de l'engin. La zone où il stationnait était complètement occultée, si bien qu'il appa-

(7) • A rapprocher du phénomène signalé en 4.

Figure 5



raissait de couleur gris-mat, très sombre, sans aucun reflet. C'était un objet d'apparence solide, d'une consistance matérielle, et pourtant, je ne saurais me représenter sa troisième dimension. J'ai observé ainsi pendant un peu plus de 20 secondes. Ensuite, le sifflement cessa d'un coup, et l'objet se mit à avancer lentement vers la droite, en douceur, sans à-coups, un peu comme s'il glissait. Il passa devant une rangée d'arbres qui prolongeait celle des peupliers, se rapprochant de la sorte sensiblement du building sud, ce qui donne à supposer que sa trajectoire horizontale était légèrement courbe ou oblique. Il n'y eut pas de modifications de perspective au cours de ce déplacement, qui dura une dizaine de secondes, et au cours duquel il parcourut une centaine de mètres environ (soit avec une vitesse de 10 m/sec ou 36 km/h). A ce moment, il fut caché par l'angle de la fenêtre. Immédiatement, je suis sorti sur le balcon, mais il avait déjà disparu. Après une minute ou deux d'attente sans nouvel incident, je suis allé me coucher ».

Bien que M. J.C. Labenne ne puisse se représenter la troisième dimension de l'objet, il y a de fortes chances pour que celui-ci fût circulaire puisqu'aucune modification de perspective n'a été notée au cours de ses évolutions. Le témoin reste très prudent dans l'estimation de ses dimensions réelles ; si nous admettons une taille apparente de 25 cm établie à partir de certains points de repère, et une distance maximale de 50 m entre le building et la rangée de peupliers, le diamètre réel serait de 25 m minimum. Nous pensons qu'en fait l'objet devait se trouver à moins de 50 m, et par conséquent être plus petit, du fait de l'erreur de parallaxe causée par la mesure à partir de points de repère situés derrière lui. Signalons que ce témoin, ainsi que l'adjudant Raczynski furent interrogés et filmés par la RTB à l'occasion de l'émission de télévision « Sérieux ou pas ? » à laquelle, outre le Pr. Meessen, assistaient MM. Poher et Guérin.

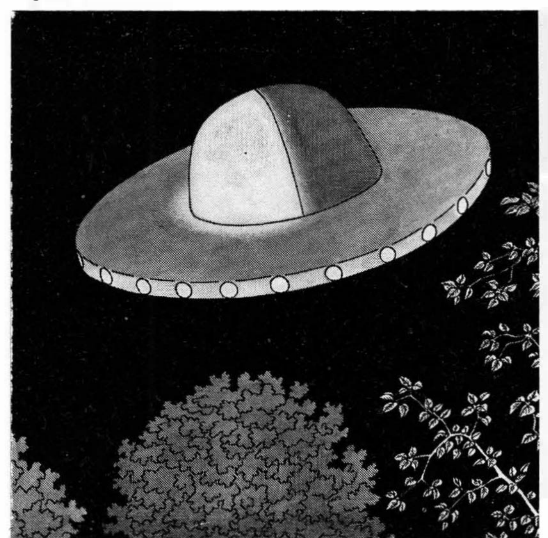
15. MARCINELLE

Nous passons à présent à un autre témoignage important : c'est celui de M. Eric Méni (16 ans) et de sa mère, domiciliés dans le deuxième building du complexe urbain de la Vilette (voir figure 5).

Eric Méni : « Je dormais, lorsqu'aux environs de 00 h 30, je fus réveillé par un sifflement comparable à ceux émis par les fusées qu'on voit évoluer dans les films de science-fiction (sic). C'était un bruit aigu et modulé, d'une fréquence plus rapide que celle des sirènes d'ambulance ; il était si fort, que je pensai aussitôt que la source émettrice devait se situer à quelques mètres à peine de la fenêtre. Une lueur claire, assez douce, de couleur gris blanc éclairait faiblement ma chambre. Pendant un bon moment, je suis resté sans réaction, puis me suis dressé sur le lit de mon frère, qui était absent. Mais je ne vis rien d'anormal.

Il y avait à peu près une minute que j'écoutais ce ululement, et je finis par m'approcher de la fenêtre. A ce moment, j'ai vu l'objet, et j'ai eu tellement peur, que j'ai aussitôt appelé ma mère. L'OVNI stationnait juste devant moi, vers l'Est (azimut 80 à 85°), à une distance d'environ 30 mètres du building, et un peu plus haut que l'endroit où je me trouvais, à 20 ou 25 mètres de hauteur, juste au-dessus d'un bouquet d'arbres. Il était animé d'un léger mouvement de tangage latéral et se composait d'un « plateau » à base plate et elliptique, surmonté d'une coupole elliptique également. Il se présentait dans une position légèrement inclinée, en sorte que je n'en distinguais pas le dessous, et pouvait mesurer environ 5 mètres dans sa longueur, pour une hauteur que j'estime à 3 mètres. Le plateau, de couleur gris sombre, mesurait environ 40 cm d'épaisseur, et portait une série de lumières, au nombre de 10 ou 15, régulièrement espacées, de couleur jaune-verte et rouge, qui ne ressortaient pas de la tranche ; elles y étaient plutôt encastrées. Elles étaient fixes, non aveuglantes, et ne rayonnaient pas autour de l'objet. Il m'est impossible de dire s'il y avait une progression dans la disparition de ces lumières. La coupole faisait corps avec le plateau, mais une séparation y était nettement visible. Le dôme

Figure 6



mesurait environ 2,5 m dans son plus grand diamètre, et autant pour la hauteur. Il était divisé en deux parties par une séparation verticale : celle de gauche était jaunâtre, très claire et lumineuse, comme si, transparente, elle avait été éclairée de l'intérieur (voir figure 6). Ce n'était sans doute qu'une impression, car je n'ai rien vu à l'intérieur, et la partie arrière n'était pas visible au travers. La zone de droite paraissait sombre, de la même couleur que le plateau, avec toutefois des reflets clairs qui émanaient de la partie gauche. Ces reflets apparaissaient également sur le plateau jouxtant la zone éclairée.

Le sifflement s'intensifia soudain, sans pour autant devenir plus aigu ni plus rapide. La coupole se mit à tourner très vite sur elle-même, dans un sens que je ne puis préciser (8). Puis l'objet s'éleva brusquement, à une vitesse vertigineuse, suivant un angle de 60 à 80°, et en moins de deux secondes, il avait disparu. Ici non plus, je ne puis dire dans quelle direction il partit, étant donné la rapidité de ce départ ; il est possible que le sifflement ait encore persisté une à deux secondes. Je me rappelle par contre que la fenêtre vibra brièvement, comme lorsqu'un avion franchit le mur du son, mais moins fort. Ce fait se produisit entre le moment où le son augmenta d'intensité et celui où l'OVNI disparut. C'est à ce moment que ma mère entra dans ma chambre. Je tremblais de tout mon corps tellement j'avais eu peur ».

Mme Martheleur (mère d'Eric Méni) : « Mon mari étant absent, je me trouvais seule dans ma chambre. Je ne dormais pas. A un certain moment, j'entendis un sifflement modulé, qui devenait de plus en plus aigu, et je crus qu'il s'agissait d'une voiture munie d'un nouveau système d'avertissement sonore. Ce fond sonore, bien que très proche, était impossible à localiser. Il persistait depuis une ou deux minutes, lorsque Eric m'a appelé. Je crus qu'il était malade, et me suis levée. Quand j'arrivai dans sa chambre, il se tenait debout devant la fenêtre, les mains accrochées au radiateur ; il tremblait de tout son corps. A ce moment, le bruit venait de cesser. J'ai jeté un coup d'œil au dehors, sans rien voir d'anormal dans le ciel. Eric m'expliqua ce à quoi il avait assisté, et je regagnai ma chambre 4 ou 5 minutes plus tard. Il était alors 00 h 35. Au bout de quelques instants, j'entendis à nouveau ce sifflement, non modulé cette fois, qui devint rapidement suraigu. Après une minute ou deux, je me suis levée, mais je n'ai rien aperçu depuis la fenêtre de ma chambre. Je décidai alors d'aller jeter un coup d'œil dans celle de mon fils. Lui aussi entendait ce sifflement, qui était très net, constant, et paraissait se situer à l'aplomb de notre immeuble. Je retournai me coucher, puis, comme le sifflement persistait toujours, je revins près d'Eric. A ce moment, le bruit s'arrêta net et une lumière blanche se forma progressivement, devenant très intense jusqu'à violemment éclairer la pièce. Puis la lumière diminua progressivement, et finit par s'éteindre complètement.

On aurait dit que cette lumière avançait, pour reculer ensuite. Ce phénomène dura une dizaine de secondes ; puis, après un délai de 30 secondes, il se répéta de façon identique. Ensuite, nous n'avons plus rien vu ni entendu, et sommes retournés nous coucher ».

Deux autres témoignages intéressants proviennent également de ce complexe résidentiel :

Mme Marchand (20 ans - coiffeuse) :

Elle s'était couchée entre 22 h 30 et 23 h 00 et dormait lorsqu'elle fut réveillée par un bruit étrange. Elle prit peur, ferma les yeux quelques secondes, et ressentit aussitôt des maux de tête et une forte impression de chaleur. Ce malaise n'était pas provoqué par le bruit seul, mais par une sensation étrange « comme si une présence étrangère s'était trouvée dans ma chambre ».

Le son était net et très puissant, sans pour autant être assourdissant ; il ressemblait en fait au sifflement tout proche qu'aurait émis une sirène de voiture de police américaine, quoique ses modulations étaient plus rapides. Le volume de la fréquence montante atteignait les aigus, celui de la fréquence descendante était plus faible et plus grave. Le témoin eut l'impression que la source émettrice, toute proche, était animée d'un mouvement de rotation. Lorsqu'elle ouvrit les yeux, une lumière très pâle éclairait faiblement la fenêtre, occultée par des tentures. Au bout d'une dizaine de secondes, cette luminosité disparut progressivement. Quelques instants plus tard, le sifflement stoppa d'un seul coup. La durée totale d'audition fut de 20 secondes environ.

Mme Le Roux (70 ans - pensionnée) :

Ce témoin entendit le son décrit précédemment, et se sentit parcourue par un « courant électrique » (9) qui provoqua des fourmillements sur tout le corps, et

---

(8) • Suivant d'autres observations, ce sens est habituellement anti-horlogique, ce qui expliquerait que le témoin ne puisse le préciser, vu son caractère « non naturel ». Voir aussi (16).

(9) • Comparer avec (1, 5 et 6).

l'incommoda profondément. S'étant allongée, elle fut ensuite incapable de se relever, car elle se sentait prise de malaises. Ce témoin a résidé aux Etats-Unis, et connaît très bien le bruit des sirènes de police américaine. Elle est formelle pour nous dire que ce bruit était différent ; il était plus puissant et plus harmonieux ; la modulation en était plus rapide.

Ce récit termine la série d'observations faites à partir des buildings de la Vilette.

L'abondance des témoignages dans cette zone n'a rien d'étonnant, car la densité de population de ces immeubles est impressionnante : il y habite environ 900 personnes.

Ils sont encore authentifiés par celui des époux Bouchez, qui habitent à proximité. Enfin, à Marcinelle, l'un de nos enquêteurs, Yves Toussaint, perçut également ce bruit caractéristique qui le tira de son sommeil et dura une douzaine de secondes. Il était alors exactement 00 h 28.

Ensuite, le phénomène se déplaça vers Loverval, sur le territoire de Couillet, non sans que cinq témoignages auriculaires ne viennent s'ajouter à cette liste déjà impressionnante : il s'agit de ceux de MM. Michel et Ferdinand Scieur, de Mmes Ravasio et S.T., et de celui de M. G.L.

16. LOVERVAL

Mlle Janine Lamy (professeur) en rentrant chez elle, venait de gagner sa chambre, lorsqu'elle entendit un bruit qui ressemblait un peu à celui des sirènes de voitures de la police américaine. Très rapide et puissant, il provoquait de très nettes répercussions faisant penser à un écho à travers la maison, s'accompagnant de sifflements. Sa position le situa à l'azimut 150°. Une émission continue d'une quinzaine de secondes fut suivie par un bref moment de silence (5 à 6 secondes) ; puis le témoin réentendit le son, mais dans une autre direction (azimut 14°). Intriguée, Mlle Lamy se dirigea vers la fenêtre qu'elle ouvrit. Elle aperçut alors à une vingtaine de mètres d'elle, et par 40° d'élévation, un objet apparemment solide, en position horizontale, qui semblait tourner sur lui-même dans le sens anti-horlogique.

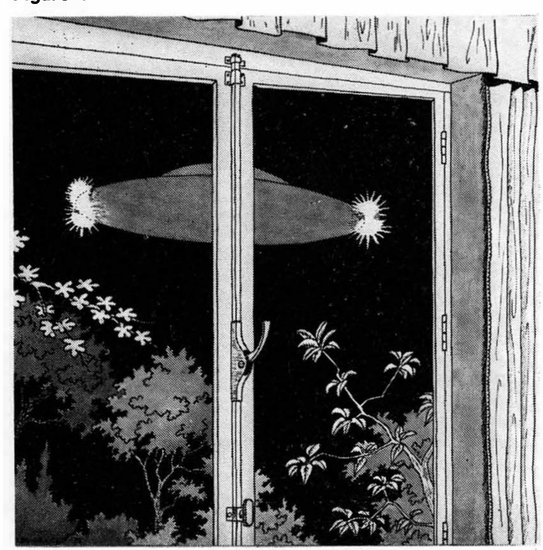
Le bruit était toujours aussi net, et l'assiette de l'objet restait stable. Le témoin fut persuadé de sa matérialité, et le décrivit comme suit : « Il était de forme elliptique, plus plat que large, dans un rapport de 1 à 3, et semblait fait d'une matière opaque et sombre, légèrement satinée. Une coupole elliptique également, à peine protubérante, occupait la partie centrale supérieure ; il y avait des feux rouges et verts sur le pourtour de l'appareil » (figure 7).

Les dimensions évaluées à bout de bras sont : longueur : 8 cm ; épaisseur : 2 à 3 cm.

Le témoin ne put préciser d'autres détails. La durée de l'observation fut de 20 secondes environ ; ensuite, l'OVNI s'éloigna très rapidement par un déplacement ascendant, et en 1 ou 2 secondes, il a totalement disparu.

La mère de Mlle Lamy a seulement entendu le son ; de même que son frère, Jean-Louis. Ce dernier se trouvait dans une cuisine-cave. Il a ressenti une frayeur intense.

Figure 7



Ces témoins ne semblent pas être avertis des manifestations du phénomène OVNI. De plus, leur profession nous paraît devoir les écarter a priori de tout désir de mystification volontaire.

17. COUILLET

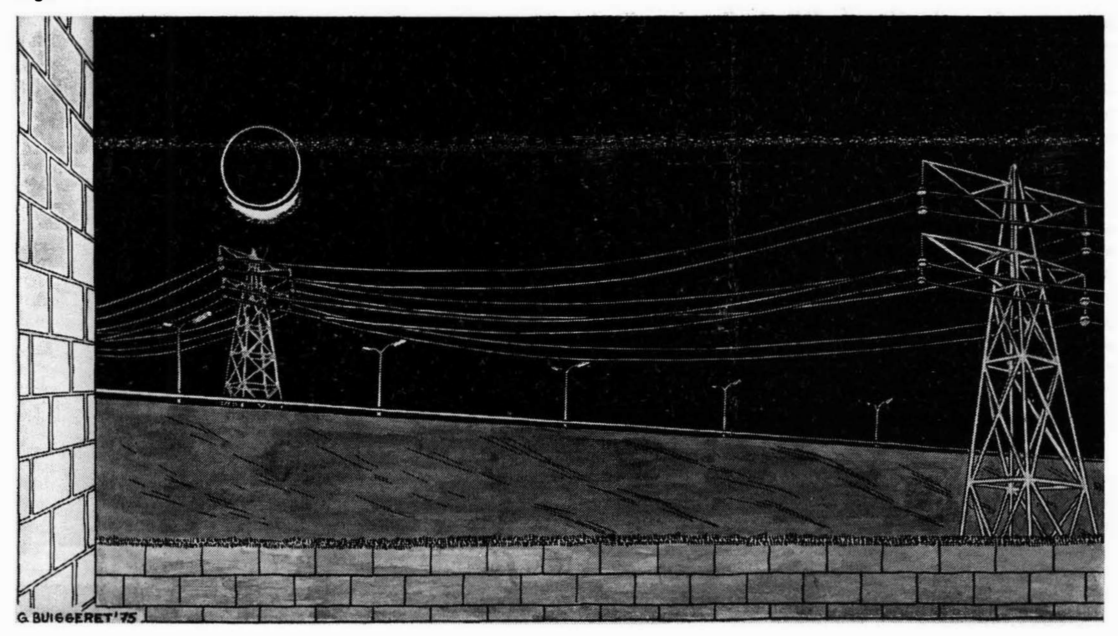
Le récit des témoins précédents fut confirmé, pour son début, par celui des époux Dussart, domiciliés à Couillet, qui ont entendu un bruit ressemblant à un « crissement de cigales ». La direction de la source de ce bruit coïncide parfaitement avec l'axe de la demeure de Mlle Lamy.

D'après cette personne, une photo du phénomène aurait été réalisée à Loverval ce soir-là. Ce document ne présenterait qu'une moitié de l'objet (la partie lumineuse), telle que nous l'a décrit Eric Méni. Nous ne sommes malheureusement pas parvenus, en dépit de nos efforts, à identifier l'auteur de ce précieux document. Le tous derniers témoignages de cette longue série proviennent de trois personnes habitant également Loverval : il s'agit de MM. F. Piérard, Flament et Liesinski. Tous trois entendirent le bruit rapporté plus haut. M. Piérard vit en outre une lueur blanche qui zébrait le ciel.

Compléments à l'enquête

Comme on l'a vu, de très nombreux témoins signalent des effets étranges ayant accompagné le phénomène (frayeur excessive, paralysie, chocs électriques) ; plusieurs rapports mettent également en évidence la forte localisation des manifestations. Dans certains cas, il a suffi d'une simple surface vitrée formant écran pour que le son perçu par les témoins à l'extérieur ne soit même pas soupçonné derrière elle. Les animaux, paradoxalement, n'ont jamais réagi, sauf dans un cas où un jeune cocker se mit à hurler à la mort. C'est ainsi qu'en une occasion, des oies, pourtant réputées depuis la Rome antique pour éveiller l'alarme, restèrent totalement sans réaction.

Figure 8



Il n'y eut pas d'effets secondaires bien nets engendrés par ces observations. Tout au plus, certains sujets furent un peu plus fébriles le lendemain. Les témoins interrogés nous ont paru sincères et de bonne foi, encore que parfois quelque peu réticents. Il faut signaler qu'ils ne se connaissent pas et que, malgré tout, une forte cohérence se dégage de toutes ces observations.

Les jours suivants

1. Le 23 avril (18)

Ce mardi-là, aux environs de 22 h 00, Mlle Dedicker et M. L.D., habitant Jumet, revenaient d'une visite chez leurs parents, lorsqu'ils remarquèrent par 254° d'azimut, très haut dans le ciel, un point lumineux de couleur gris-bleu, qui se déplaçait rapidement et silencieusement d'est en ouest. M. L.D. courut alerter sa mère dont l'habitation était distante d'une soixantaine de mètres de la position des témiins. L'objet continuait à progresser de la même manière, mais paraissait plus lumineux. Tout à coup, il s'arrêta net, par 120° d'azimut, et 40° d'élévation.

Les trois observateurs aperçurent alors qu'il s'agissait d'un disque très brillant, non aveuglant, d'un diamètre apparent six à dix fois moindre que celui de la pleine lune. Sa coloration était uniforme, et son contour très net.

Après un stationnement d'une dizaine de secondes, l'OVNI s'éleva rapidement vers la droite des témoins, pour s'arrêter à nouveau au bout de 2 à 3 secondes. Il avait alors repris ses dimensions apparentes du début. Après 4 ou 5 secondes supplémentaires au cours desquelles il demeura au même endroit, il prit un départ foudroyant en décrivant une courbe concave très serrée, et disparut (Indices : CR = 2 ; ET = 2).

2. LE 24 AVRIL (19)

Cette fois encore, c'est Gosselies qui fut le théâtre de cet incident. Le témoin principal, M. S.H., mécanicien d'aviation, ainsi que son épouse, observèrent, depuis 21 h 50 jusqu'à 22 h 20, les évolutions étranges d'un OVNI qui stationnait au-dessus d'un pylône à haute tension (figure 8). M. S.H. ne croyait pas jusqu'alors aux OVNI. Sa profession en fait un témoin particulièrement appréciable.

« Ce mercredi 24, la nuit était froide, le ciel dégagé. Un vent faible, de direction nord-nord-est soufflait assez fortement. En sortant de chez moi, j'aperçus dans le ciel une lumière blanche assez vive, que je pris d'abord pour un avion. Très rapidement, je m'aperçus de mon erreur. La lueur était apparue en direction nord (azimut 328°) et s'approchait de moi à faible allure. Après quelques instants, elle se stabilisa, à une hauteur angulaire de 40° au-dessus de l'horizon. J'appelai alors ma femme.

La lumière avait une forme ressemblant à celle d'une demi-lune horizontale. Elle s'éloigna ensuite de la même façon qu'elle était arrivée. Il était alors exactement 21 h 58.

Ne voyant plus rien, nous sommes allé nous coucher. Environ 5 ou 6 minutes plus tard, je suis monté à l'étage, et instinctivement, j'ai jeté un coup d'œil par la fenêtre. Quelle ne fut pas alors ma surprise de retrouver la lueur au même emplacement que celui où je l'avais remarquée précédemment. J'ai alors pris mes jumelles (4 x 20) et me suis installé devant la fenêtre ouverte pour observer.

J'aperçus d'abord un cercle dont j'estime le diamètre à 30 m environ, dont le bord supérieur était très finement illuminé, juste assez pour pouvoir le distinguer,

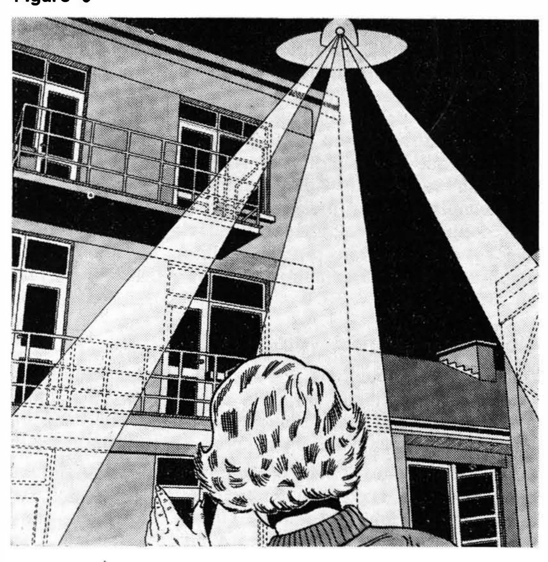
tandis que la partie centrale était sombre. La partie inférieure de l'objet était tout à fait différente.
Dans un premier stade, elle m'apparut de couleur blanche, non éblouissante, ne rayonnant pas. Ensuite apparut progressivement une teinte rouge cerise qui remplaça peu à peu la blanche. Lorsque le rouge fut très net, le blanc disparut très lentement, mais complètement. Ensuite une couleur verte assez claire s'est lentement manifestée jusqu'à devenir très nette également. A ce moment, le vert et le rouge étaient très distincts, et je voyais assez nettement les couleurs glisser sur la partie gauche du cercle, ce qui me donne à penser qu'il tournait sur lui-même à une assez grande vitesse. Cette phase de l'observation durait entre 10 et 15 secondes. Après cela, le vert s'estompait pour refaire place au blanc, puis le rouge disparaissait à son tour. Ces alternances se répétèrent plusieurs fois. Finalement, seule la couleur blanche subsista et l'objet, resté parfaitement stable, s'éloigna lentement. Il ne finit par plus y avoir qu'un petit point lumineux qui s'éloignait. Mon observation avait duré 22 minutes et avait eu lieu dans le silence ». (Indices : CR = 3 ; ET = 2).

3. LE 25 AVRIL (20)

Nous revoici à Marcinelle, au domicile de Mme Bouchez. Ce témoin avait déjà fait une observation quatre jours auparavant.
Ce soir-là, vers 22 h 30, Mme Bouchez achevait de nettoyer son appartement. Le temps était frais, le ciel couvert ne permettait pas d'apercevoir les étoiles. Une porte fenêtre donnant sur un petit balcon était ouverte.
Alors qu'elle était occupée à ramasser les eaux usées sur ce balcon, le témoin entendit un bruit ressemblant vaguement à celui d'une télévision parasitée, et aperçut, par 344° d'azimut, une sorte de disque renflé muni d'une coupole qui stationnait à hauteur de l'avenue Paul Pastur.
« Il était incliné dans ma direction, et tanguait en tous sens, un peu comme une toupie en rupture d'équilibre ; il était de couleur gris métallisé. Le haut de la coupole, beaucoup plus sombre, ne permettait pas d'en distinguer les contours exacts. Entre cette coupole et le corps de l'engin, il y avait une dizaine de lumières, petites et jaunâtres, régulièrement espacées, qui faisaient plutôt penser à des trous ou interstices permettant de voir la luminosité intérieure de l'objet. De la coupole, par un orifice circulaire d'environ 30 cm de diamètre, de couleur également jaunâtre, sortait un groupe de trois rayons lumineux dirigés dans ma direction. Ces faisceaux divergents — bleu azur à gauche, violet au centre, rose à droite — se situaient dans un même plan horizontal. A ma hauteur, leur section était de 40 cm environ, et leur écartement, d'un mètre cinquante. Je voyais leurs reflets sur la partie avant supérieure du disque (figure 9).

L'intensité lumineuse restait constante. Détail curieux : comme je l'ai dit, l'engin tanguait, et pourtant les trois rayons gardaient toujours la même position immobile. Je ne puis dire si ces rayons s'écrasaient sur le mur derrière moi, ou s'ils s'arrêtaient à ma hauteur. Le rayon du centre atteignait ma poitrine, du côté supérieur droit. Je ne sais pas s'il me touchait avant

Figure 9



que je ne l'aperçoive. Lorsque j'ai levé la tête, il était déjà là ; je n'ai pas remarqué de luminosité anormale lorsque je suis sortie sur le balcon.

A ce moment, je ressentis un « choc intérieur », comme lorsque dans un rêve on éprouve la sensation de tomber ; à part cela, nulle sensation de chaleur ou de froid, de douleur, etc... L'objet bascula alors à l'horizontale, je vis les trois rayons basculer en même temps vers le haut. Vu sous cet angle, l'objet ressemblait à deux lentilles oblongues renversées et soudées bord à bord. Au sommet, je ne distinguais plus que la partie supérieure de la coupole. Le dessous de l'engin était beaucoup plus sombre que le reste. Je crois bien qu'à ce moment, il était immobile.

Après cette brève manœuvre, il démarra brusquement vers la gauche. Juste à cet instant, le bruit s'arrêta net. Je ne pus suivre son déplacement qu'un très court instant, car presqu'aussitôt sa trajectoire horizontale me fut cachée par un bâtiment situé à l'extrémité de la cour. J'attendis quelques secondes, croyant le voir réapparaître de l'autre côté, mais ne le vis plus. A partir de ce moment, je ne me rappelle plus rien. J'estime la durée de mon observation à une minute trente secondes.

EFFETS SECONDAIRES

Cette observation s'accompagne d'effet secondaires peu marqués mais caractéristiques dans les cas de rencontres rapprochées. Lorsque M. Bouchez rentra de son travail vers 05 h 00, il trouva un seau d'eau claire sur le balcon qui n'avait visiblement pas été nettoyé. De plus, la porte d'entrée n'était pas fermée à clef, ce qui est contraire aux habitudes. Il entra dans le living et alluma (ce qui fait supposer que son épouse avait éteint l'éclairage après son observation). Son épouse dormait toute habillée sur le divan (fait également inaccoutumé de sa part). Perplexe, M. Bouchez la réveilla et lui demanda ce qu'il s'était passé. Elle dit avoir ressenti à son réveil une vive douleur

sur le côté droit du cou ; aucune trace n'était visible au niveau de l'épiderme. Le lendemain, le témoin reprit son travail normalement ; au cours de cette journée, la persistance de la douleur, accompagnée de fortes envies de dormir l'amenèrent à passer une visite au dispensaire de son lieu de travail. Elle raconta au médecin qui l'examinait son aventure de la veille. Le praticien se moqua d'elle gentiment et diagnostiqua une simple raideur musculaire due à un froid ou à une contraction prolongée du muscle (ce que la nuit passée sur le divan rend plausible). La somnolence disparut après une semaine. (Indices : CR = 3 ; ET = 3).

Conclusions et développement

De réelles observations d'OVNI ont eu lieu autour de Charleroi en cette fin du mois d'avril 1974. Le nombre élevé de témoins, leur dispersion, et la cohérence de leurs récits en sont autant de preuves suffisantes.

La nuit du 20 au 21 avril présente des caractéristiques bien précises : c'est une période de week-end, le temps est favorable, et malgré l'heure tardive, de nombreuses personnes sont encore éveillées. Beaucoup se promènent ou réintègrent leur domicile, d'autres achèvent la soirée dans leur living, quelques-uns sont couchés en train de lire. Un seul témoin se réveille lors du passage de l'OVNI. Par contre, de nombreuses personnes endormies n'entendent rien malgré la courte distance qui les sépare d'autres témoins.

Nous croyons intéressant de signaler que notre technicité terrestre utilise un système de radio-onde sonore extrêmement localisé, qui est connu du public par la diffusion de films se rapportant au domaine de la mer : il s'agit de l'ASDIC.

Le principe en est très simple : une onde sonore très déployée est envoyée sous l'eau. Lorsqu'un écho se répercute, l'opérateur réduit le champ de diffusion de manière à repérer très précisément l'emplacement du corps sous-marin détecté. D'autres systèmes, peu ou pas sonores, sont employés en aéronautique : le RADAR ou RADAR-DOPPLER. Le premier est suffisamment connu de nos lecteurs. Le DOPPLER se rapproche du principe de l'ASDIC, mais sans émission sonore ; il permet, par un mécanisme d'écho, de maintenir constante la distance terre-sol et ceci quel que soit le relief de ce dernier.

Un système du même genre pourrait avoir été responsable des bruits décrits par les témoins ; il expliquerait aussi les observations d'OVNI au cours desquelles il est dit que l'objet se déplaçait en suivant toutes les variations du niveau du terrain.

Ces constatations suggèrent la mise en œuvre d'une technologie évoluée qui n'est pas sans rapport avec certaines de nos réalisations techniques terrestres.

Tout aussi troublant est le silence total des animaux lors du passage de l'OVNI ; il n'en est pas de même pour les humains, et la peur qu'ils éprouvèrent prit dans certains cas des proportions mémorables. Pas moins de vingt personnes nous déclarèrent avoir ressenti ces impressions, parfois accompagnées de tremblements, d'impressions de chaleur, de paralysie, de « chocs électriques ».

Il nous a semblé intéressant de rechercher dans la documentation existante s'il existait d'autres cas mondiaux comparables aux observations rapportées ci-dessus, et nous pensons en avoir répertorié au miins un : Airy, U.S.A., North-Carolina, 10.08.1965 à 03 h 00 :

Le témoin fut éveillé par un fort bruit de ronflement provenant de la direction Nord ; le bruit se rapprocha et ressemblait alors à celui d'une toupie géante (comparer avec 5) qui émettait des ondes venant heurter la maison. Il semblait provenir d'un objet distant de 4 m. Le témoin se sentit immobilisé, incapable de pousser un cri, jusqu'au moment où le bruit se déplaça vers l'Ouest. Elle alla alors réveiller sa mère, et les deux femmes observèrent une lumière allongée dans la direction Nord. Traces (10).

Quant au prototype de l'engin décrit par les témoins, il est d'espect métallique, nanti de feux de position ou phares diffusant très souvent une forte luminosité, et extrêmement bruyant. Sa forme générale est assez classique : corps discoïdal surmonté d'un dôme plus ou moins protubérant suivant l'angle de vision.

Dans un prochain numéro, nous rapporterons les observations du jeudi 15 août 1974. Nous verrons à cette occasion si des similitudes apparaissent avec la présente série d'observations.

Michel Abrassart.

(10) • Crédit : Flying Saucer Review, 1966, vol. 12-2 ; Strange Effects from UFO's, NICAP, 1969, p. 62 ; Vallée, « Chroniques des Apparitions Extraterrestres », cas n° 682.

AVIS

Notre réseau d'enquêteurs de la région de Charleroi s'étend et réclame de l'aide. Suite aux nombreux cas que la SOBEPS a pu investiguer là-bas, il y a plusieurs rapports à rédiger et à dactylographier.

Afin d'aider notre responsable de ce réseau, nous demandons à tous ceux qui habitent la région de Charleroi et qui peuvent nous consacrer quelques heures, de prendre contact avec Michel Abrassart, 204, rue Almaie, 6422 Laneffe (tél. 071/65 55 12) qui réclame d'urgence quelques dactylos bénévoles.

Attention aux méprises : les feux lumineux des avions

Au cours des enquêtes que la SOBEPS a menées jusqu'à présent, il s'est avéré qu'à plusieurs reprises, des témoins avaient pris un banal avion pour un OVNI. Il faut dire que dans certaines conditions, un avion à basse altitude, avec ses nombreux feux multicolores, peut paraître fort étrange à quelqu'un qui n'est pas familiarisé avec l'aviation. Cet article a comme but de vous indiquer quels sont les principaux feux de navigation des appareils qui survolent notre pays, et nous remercions la SABENA pour sa collaboration.

En bout de chaque aile, on trouve les feux de position, rouge à gauche et vert à droite, qui émettent des signaux au-dessus et en dessous du plan horizontal, ainsi que vers l'extérieur selon un angle de 110°. A l'arrière, à l'intersection des plans de direction et de profondeur, sont placés un feu blanc et un autre rouge qui sont couplés et dont l'ouverture est de 140°. Ces feux peuvent être fixes ou clignotants.

Il s'agit là des feux de navigation traditionnels, mais actuellement, on a tendance à supprimer les feux clignotants pour les remplacer par des lumières en rotation (feux anti-collision) placées à l'extrémité de la voilure (empennage vertical). Parfois ces feux sont accompagnés d'autres lumières sur le dos ou la face ventrale de l'avion (ou les deux à la fois). Ces feux doivent être visibles dans toutes les directions situées dans un espace de 30° au-dessus et en dessous du plan horizontal de l'appareil, ils sont de couleur orange et envoyent des flashes de lumière à raison de plus ou moins 40 éclairs par minute.

Pour suppléer l'action des feux de position souvent très peu visibles, on leur adjoint des feux (« strobe light » ou SL) qui envoyent une lumière bleutée, du même type que celle des flashes électroniques. Ces « strobe light » ont quatre zones de fréquences différentes, ce qui permet de savoir si l'avion s'approche, coupe la route en diagonale ou s'éloigne. Ces fréquences sont les suivantes : 120 éclairs par minute (danger, l'avion s'approche) ; 80 éclairs par minute (l'avion passe en diagonale) ; 40 éclairs par minute (l'avion s'éloigne). Certains appareils sont également munis de « strobe light » fixes ou clignotants aux bords de fuite des ailes.

Parmi les autres feux, il faut signaler les gros phares d'atterrissage (600 W) dont l'installation diffère avec le type de l'appareil. En général, ils sont placés de part et d'autre du fuselage, au bord d'attaque des ailes, mais il existe de nombreuses variantes. La photographie d'un Boeing 707 nous montre ainsi un feu blanc de chaque côté du fuselage à l'emplanture des ailes, et un autre couplé avec les feux de position classiques (rouge et vert) en bout d'aile. Ces deux feux blancs peuvent également se trouver près des réacteurs, du côté extérieur. Remarquons que l'avion en possède encore un sur la jambe du train d'atterrissage avant. D'autres avions ont ces phares installés sur les jambes du train principal.

Donc, quand l'avion vole de nuit, il a toujours ses feux de position allumés : le rouge et le vert, et le rouge (couplé au blanc) à l'arrière. La visibilité à longue distance de ces feux n'est pas très bonne, de plus, au-dessus des océans, le pilote n'est pas obligé de les allumer. Il est vrai qu'alors il est dans sa voie aérienne et que le risque de collision est nul, même de nuit. Sitôt que le pilote s'approche d'un aéroport ou d'une zone à haut trafic aérien, il allume les feux anti-collision de son avion.

Quand l'appareil est vu de profil, l'on voit ces feux comme s'il s'agissait d'un lobe. De face, on n'aperçoit pas le feu du dessus et ce qui est visible ressemble plutôt à un « huit » renversé. En fait, les seules lumières qu'un autre avion peut détecter dans des conditions difficiles (temps de brouillard), ce sont les « strobe light » et le feu rouge tournant à longue portée (anti-collision) : l'avion est encore invisible alors que l'on voit déjà distinctement les éclairs.

Récemment, d'autres feux (appelés « logo light ») ont été installés sur les plans fixes des gouvernes de profondeur. Dirigés vers le plan vertical, ils éclairaient le « logotype » (sigle de la compagnie aérienne). On les allume sitôt que les moteurs sont lancés, ce qui permet à la tour de contrôle et aux autres avions d'identifier l'appareil qui s'apprête à

Un Boeing 707 à l'atterrissage.



décoller. On ne les éteint que quand l'avion est sur sa route.

Depuis plusieurs mois, quelque soit le temps, nous avons remarqué que les appareils qui décollaient ou atterrissaient, avaient tous leurs phares allumés, même en plein jour. Après enquête, il nous fut aimablement répondu qu'il s'agissait là d'une expérience visant à écarter les nombreux oiseaux que l'on trouve aux abords des aéroports. Quand un avion ne dispose de « strobe light » (flashes de lumière), on allume les gros phares et cela éloigne un peu les oiseaux.

Auparavant, sur les anciens appareils, il y avait ce qu'on appelait les « passing light ». Quand un avion passait au-dessus d'un aéroport et qu'il ne devait pas y atterrir, on allumait un feu ventral blanc de forte puissance. Sur les appareils supersoniques du type de Concorde, les feux de position classiques ont soulevé des problèmes et on les a couplés à l'emplanture des ailes, de part et d'autre du fuselage, et ils restent visibles à 120° dans le plan horizontal. Les phares anticollision ont également été modifiés, ils servent en même temps de feux de position.

En ce qui concerne les petits avions, ceux-ci doivent avoir les feux de position rouge et vert, ainsi que les feux rouge/blanc à l'arrière et le phare rouge anti-collision tournant. Ces appareils ne peuvent pas décoller la nuit s'ils ne sont pas équipés de ce type de feu ; le jour, par contre, il n'y a aucune obligation. Il faut également signaler que ces feux anticollision changent de position selon le type d'avion. Le feu ventral n'est pas obligatoire si l'appareil possède un feu anti-collision sur l'empennage, mais si cet empennage est mobile, le feu est alors installé au-dessus et sous le fuselage (ils doivent rester visibles quelque soit la configuration de l'avion). La portée du feu anti-collision est d'au minimum 8 km et son principe de fonctionnement est identique aux feux que l'on trouve sur les routes : c'est-à-dire un petit miroir qui tourne. Quant aux phares d'atterrissage, les petits avions les portent souvent dans le nez sous l'hélice pour les mono-moteurs ,ou bien ils sont couplés avec la jambe du train d'atterrissage avant pour les bi-moteurs. En ce qui concerne les appareils militaires, les feux de couleurs ont le même rôle que pour les avions civils, mais les phares d'atterrissage sont souvent placés sur les jambes des trains de roues.

Edmond Van Heertum.

Vrais et faux nids de soucoupes

Il est bon d'attirer l'attention de nos lecteurs sur de curieux dégâts désagréablement constatés par les agriculteurs dans leurs champs de céréales. Bien souvent, avant l'époque des moissons, alors que les récoltes sont encore gorgées de sève, l'action de bourrasques de vent ou d'un violent orage provoque le placage au sol d'importantes surfaces, laissant apparaître des « trous » parfois circulaires ou présentant d'autres « formes » géométriques, où nul chemin ne conduit. Devant de tels « nids », certains esprits imaginatifs et avides de voir leur nom s'inscrire dans les journaux locaux pourraient monter de toutes pièces le plus parfait cas d'atterrissage d'un OVNI.

Ainsi, sans la moindre intervention d'une machine volante n'appartenant pas à la technologie humaine — en phase de quasi-atterrissage ou d'atterrissage complet — force nous est de constater de curieuses analogies avec les véritables traces alléguées au phénomène étudié quoique n'ayant aucune connection avec ce dernier. Le fait que les plants peuvent avoir été couchés tous dans le même sens ou dans un sens giratoire ne fait qu'augmenter cette confusion possible.

Tout en respectant les fruits de leurs remarquables enquêtes, nous réclamons de la part des chercheurs et des enquêteurs la plus grande vigilance dans leurs conclusions de tout travail ufologique sur des « traces » au sol un peu trop... naturelles, interprétées aléatoirement comme étant des traces laissées par un OVNI. Nous sommes bien conscients des difficultés rencontrées par nos amis enquêteurs, mais ne sont-ils pas les émissaires privilégiés qui nous rapprochent le plus d'un phénomène original sans cesse présent dans notre environnement, et accepté par toutes les voix autorisées comme non-humain. Notre mise en garde vise un double but : celui de prétendre que bien souvent l'observation de la vie de la nature peut être riche en enseignements et d'autre part de préserver la véritable ufologie de douteuses histoires ne dépassant généralement pas le stade du rejet catégorique des ufologues un tantinet conscients du vrai problème OVNI.

En guise de conclusion sur des dégâts causés par la nature sur la flore, dégâts prêtant à confusion avec certaines traces physiques dues aux OVNI sur les végétaux, est-il besoin de rappeler les étranges aspects laissés sur le site de Montauroux (Var - France) après le passage d'une mini-tornade. De prime abord les traces laissées furent alléguées au passage d'une sorte d'OVNI avant qu'une explication correcte fut proposée. On lira à ce propos le très explicite article de M. J.L. Forest de la Société Varoise d'Etude des Phénomènes Spatiaux publié par le groupement Lumières dans la Nuit (n° 126, p. 26). Il s'agit là d'une enquête très bien menée, du type de celles que tout chercheur consciencieux et honnête devrait poursuivre si on veut disposer de bases solides pour l'étude scientifique des traces réellement laissées par les OVNI.

Chronique des OVNI

Les OVNI d'avant l'an mille

Nous avions ouvert cette rubrique en janvier 1972, lors de la parution du n° 1 d'Inforespace, sans très bien savoir où elle nous mènerait. Il existe dans la littérature ufologique plusieurs ouvrages où des cas très anciens sont relatés, mais aucun, à notre connaissance, n'a fait une synthèse de ces observations. D'autre part, ces cas sont le plus souvent rapportés sans guère de précisions et copiés d'un auteur à l'autre.

Par cette nouvelle série, nous avons voulu faire le point sur ces anciennes observations en utilisant des références précises et en donnant un maximum de détails. On l'a déjà rappelé à plusieurs reprises, mais il est nécessaire d'insister une fois de plus : lorsqu'on est confronté à des documents anciens faisant mention de phénomènes aériens insolites, on se trouve souvent devant un dilemme. Ces rapports signalent-ils réellement des OVNI ou bien les témoins de l'époque ont-ils tout simplement été trompés par une nature malicieuse qui, on le sait, peut parfois engendrer des phénomènes étonnants ?

Nous avons toujours essayé de cerner au mieux ce problème et les cas que nous vous avons présentés et continuerons à vous présenter, peuvent être classés sans grand risque dans la longue collection des témoignages sur des OVNI. Parfois une autre difficultés se présente quand l'observation figure dans une légende. Il est dès lors toujours difficile de séparer la base authentique du fatras d'images poétiques que l'imagination populaire a pu greffer dessus.

C'est ainsi que l'on trouve dans un « Speculum Regale » qui relate les exploits des héros légendaires du passé de l'Irlande, un passage assez curieux où on peut lire : « ...cela est arrivé près de Cloera, un dimanche, pendant que la population était à la messe. Dans cette ville, il y a une église dédiée à St Kinarus (St Cidran ?). Il arriva ce jour qu'une ancre fut jetée du ciel, attachée à une corde, et que l'une des pattes de l'ancre resta accrochée dans la voûte au-dessus de la porte de l'église. Les gens se précipitèrent dehors et virent dans le ciel, un vaisseau avec des hommes à bord, flottant au-dessus de la corde reliée à l'ancre, et ils virent aussi qu'un homme passait par-dessus

bord et se dirigeait vers l'ancre, comme s'il voulait aller la dégager. Il paraissait se déplacer comme dans l'eau. Il nageait. La foule des fidèles se précipita et essaya de l'attraper, mais l'évêque interdit de se saisir de l'homme car, dit-il, cela pourrait peut-être le tuer. L'homme avait réussi à échapper à la population et rentra précipitamment dans le vaisseau. Pendant ce temps, l'équipage coupa la corde et le vaisseau vogua au loin, hors de la vue des spectateurs. Mais l'ancre est restée depuis lors dans l'église pour servir de témoignage à cette apparition... ».

Le manuscrit « Konungs Skuggsia » daté de 950 rapporterait les mêmes faits, et Alexandre Gorbovski en parle également dans « Les Anciennes Enigmes de l'Histoire ». Le « Konungs Skuggsia » appartient à la littérature norvégienne et est attribué à l'archevêque Einar Gunnarsson de Nidaros. Il s'agit d'un recueil de préceptes de gouvernement composé à l'intention d'un jeune prince et qui s'inspire des « Speculum Regale » si répandus au Moyen Age (et dont l'un des derniers exemples est l'œuvre de Machiavel). On peut donc dire que pour ce qui concerne le « Konungs Skuggsia », il s'agit probablement d'une copie du « Speculum Regale » dont le cas présenté ci-dessus est extrait.

On retrouve d'ailleurs la même aventure chez d'autres auteurs. Le chroniqueur et historien gallois Nennius qui vécut vers le début du 9e siècle, signale aussi ce « vaisseau du diable ». L'œuvre de Nennius, abbé de Bangor, fut écrite vers 826 en vue de rendre hommage au roi Arthur. Son « Historia Brittonum » (dont il ne fut peut-être que le correcteur) est composée de 35 manuscrits ; dans l'un d'eux, on y trouve un récit tout à fait analogue, mais selon Nennius cela se passa lors de la visite du héros Congalash à la foire de Tailtin (Teltown), ville située dans l'ancien royaume irlandais de Meath qui couvrait à l'époque tout le nord de l'actuelle province de Leinster.

Curieusement, cette version est reprise dans le « Mirabilia », autre recueil de légendes irlandaises. Cette fois on précise que Congalash, « fils de Maelmithig », vécut vers 956 ; une contradiction apparaît ici, puisque Nennius qui vivait un siècle plus tôt, cite déjà ce nom. L'aventure décrite est un peu différente de la précédente, mais on y retrouve beaucoup d'éléments communs : « ...du vaisseau qui naviguait dans les airs, un membre de l'équipage lança en bas une sorte de gros hameçon comme pour pêcher le saumon, mais ce trait tomba au sol au milieu de la foule. Un homme sortit alors du navire aérien pour saisir l'extrémité de l'hameçon, mais un citoyen essaya de l'attraper et de l'entraîner au sol. L'homme qui était en haut cria : « Je suis pris ! » ; « Laissez-le aller », dit Congolash, et on le laissa partir. L'homme les quitta alors comme s'il nageait... ».

A la lumière de ces extraits, il est clair qu'au-delà de la légende, il s'est passé quelque chose d'étonnant, sans qu'on puisse préciser ni la date ni le lieu exact de l'événement.

Il reste néanmoins des traits typiques qui ne peuvent tromper, et le passager de cet étrange « navire des airs » qui semble « nager dans l'espace » n'est certes pas le moins troublant. Mais ce n'est pas tout, car on trouve d'autres textes qui narrent le même épisode. Ainsi dans le « Livre de Leinster », on signale « trois vaisseaux dans les airs » au-dessus de la foire de Teltown, en présence du roi Dornall Mac Murchada (vers 783) (1).

Une autre légende est rapportée par Gervais de Tilbury dans son « Otia Imperialia ». Gervais (ou Gervaise) était originaire de l'Essex et fut nommé maréchal du royaume d'Arles vers 1191, alors qu'il était âgé de 40 ans. Son œuvre est dédiée à l'empereur Otton IV de Brunswick, empereur germanique de 1209 à 1214, année où il fut vaincu à Bouvines par Philippe Auguste. C'est dans le Livre I, chapitre XIII, intitulé « De Mari », qu'il raconte quelques anecdotes maritimes et est ainsi amené à parler des « mers d'en haut ». Il existe très peu d'exemplaires de cet ouvrage et voici une traduction due à W.R. Drake d'après une copie qui se trouve à Hambourg : « Il est arrivé dans nos temps une démonstration de l'existence des mers supérieures grâce à une apparition tout à fait merveil-

1. Pour montrer combien il est difficile de se faire une opinion sur de tels propos, signalons qu'un des rois de Leinster et d'Irlande fut un certain Diarmaid Marmurchada (élu en 1126 et mort en 1171). S'agit-il du même personnage ou d'une erreur de copiste ?

leuse. Cela est vraiment arrivé durant un jour de fête en Grande Bretagne (2), après que le peuple ait suivi la messe dans l'église, et que la foule se dispersait çà et là. Le temps à ce moment-là était brumeux et de nombreux nuages obscurcissaient la journée. Soudain apparut l'ancre d'un navire qui, après avoir tourné autour d'un muret de pierres sept fois, vint s'y fixer, le filin se tendant à l'extrême et se perdant dans les airs. Les gens s'exclamèrent et quelques-uns d'entre eux en discutaient quand ils virent que le cordage était agité comme si on voulait libérer l'ancre. Cependant, malgré les efforts qu'on faisait en haut, rien ne bougea, et alors on entendit une voix venir des airs, pareille au cri des marins pour rappeler l'ancre qui a été mal lancée. Immédiatement, déçus par le manque de collaboration des gens d'en bas, ils envoyèrent un de leurs hommes qui descendit le long du filin à la manière de nos marins, en changeant de main. Alors qu'il était presque arrivé à dégager l'ancre, il fut saisi par les témoins au sol et passa de main en main comme on fait avec un naufragé. Suffoqué par les vapeurs de notre atmosphère humide, il expira. Mais alors les marins d'en haut se réunirent pour parler du sort de leur camarade naufragé. Après une heure, ils coupèrent le filin et laissèrent l'ancre en partant. En souvenir de cet événement, après avoir prudemment réfléchi à la question, on décida de fondre l'ancre et d'en faire des grilles pour la basilique, afin que chacun puisse les regarder et se souvenir... ».

Ici l'aventure est plus détaillée, mais il s'agit toujours de la même affaire. D'autres légendes fort similaires se rencontrent à certains endroits d'Angleterre. Ainsi celle où l'on rapporte qu'en 1211, à Gravesend (Kent), on vit un « vaisseau dans les nuages ». Le texte précise qu'on vit « une ancre tomber dans un cimetière ; elle était reliée à un filin qui disparaissait dans les nuages ; on entendit des voix venir d'en haut et un homme glissa le long du câble et essaya de libérer l'ancre ; mais il semblait ne pas pouvoir respirer, comme s'il était étouffé par notre air grossier, ainsi qu'un naufragé est étouffé par la mer ; le filin fut coupé et le vaisseau s'en alla en abandonnant l'ancre ; plus tard, un forgeron en fit des ornements pour un lutrin ». On voit immédiatement qu'il s'agit là d'une version différente des événements décrits par Gervais de Tilbury, mais à quelques détails près, les faits sont identiques.

Mais ce n'est pas tout, et nous allons maintenant quitter les récits « légendaires » pour passer à des faits historiques rapportés par des historiens. Au IX[e] siècle, l'archevêque de Lyon, Agobard (3), publiait son « Liber Contra Insulam Vulgi Opinionem », ouvrage violemment antisémite dans lequel il critiquait les croyances populaires de l'époque et les diverses superstitions. Dans un chapitre intitulé « De Grandine et Tonitrua » (De la grêle et du tonnerre), il s'insurge notamment contre le fait que les gens croyaient que ces calamités naturelles étaient causées « par les habitants de Magonia, la contrée du ciel d'où viennent les vaisseaux que l'on voit dans les nuées... ».

Remarquons qu'Agobard emploie l'indicatif (on voit) et que pour lui la réalité de ces « vaisseaux aériens » semble acquise, même s'il s'insurge sur certains effets qu'on leur prête. D'ailleurs, on trouve dans les « Patrologiae » de Migne (saeculum IX, annus 840, p. 147), quelques réflexions inspirées à Agobard par ces événements. L'archevêque de Lyon y raconte également comment, en 840, il vit personnellement trois hommes et une femme lynchés par la foule qui les avait vus descendre d'un de ces « navires de l'espace », et qui les accusait d'être des magiciens envoyés par Grimoald, duc de Bénévent, pour dépouiller les Français de leurs récoltes et vendanges. La foule mit à mort ces « étrangers » et les jetèrent dans le Rhône après avoir attaché les cadavres à des planches. Agobard relate aussi qu'en mars 842 (4), en pleine nuit, on vit des « armées multicolores » avancer dans le ciel.

---

2. Le lieu exact et la date ne sont pas mentionnés, mais tout le contexte porte à croire que cela a pu se passer à Bristol, au début du 13[e] siècle.

3. Agobard naquit en 779 et fut nommé coadjuteur de Leidrade, le bibliothécaire de Charlemagne, en 808. En 814, il devint archevêque de Lyon, fut déposé en 835 et rétabli peu de temps après. Il mourut à Saintes en 840. Il est vénéré comme un saint dans la région lyonnaise (St-Aguebaud) mais il ne fut jamais canonisé.

C'est vers la même époque qu'une aventure curieuse survint au roi de France Charles II le Chauve. C'est un manuscrit (n° 2447) conservé à la Bibliothèque Nationale à Paris qui en fait mention. Un jour, le roi fut entraîné par un être d'une « blancheur éclatante » muni d'une « arme jetant une lueur extraordinaire, comme celle d'une comète ». Au cours du voyage, « l'étranger protégea le roi de certains animaux sauvages en les enveloppant d'une clarté qui offusqua si bien ces dangereuses bêtes qu'elles ne purent l'atteindre ». Une bien curieuse aventure si on la place dans un contexte où les « navires aériens » occupent une place de choix.

Mais revenons précisément à ces vaisseaux du ciel qui jettent l'ancre sans se soucier des hommes qui vivent sur la terre ferme. Car s'il est étonnant de trouver divers récits qui relatent les mêmes événements en différents lieux et dates au Moyen Age, le plus étrange c'est que le même type d'aventure allait se reproduire près d'un millénaire plus tard, lors de la vague de 1896-97 aux Etats-Unis.

Ainsi, vers le 26 mars 1897, à 22 km au nord de Sioux City (Iowa), M. Robert Hibbard fut agrippé par une ancre suspendue à un filin descendant d'une sorte de navire aérien. Le malheureux fut traîné sur une dizaine de mètres avant qu'il ne put se libérer. Tandis que dans le « Houston Daily Post » d'avril 1897, on pouvait lire les lignes suivantes : « Merkel, Texas, 26 avril. Des groupes revenant de l'église, hier soir, remarquèrent un objet lourd traînant une corde qui y était attachée. Ils le suivirent jusqu'au moment où, traversant la voie ferrée, la corde se prit dans un rail. Levant la tête, les gens virent ce qu'ils supposaient être le navire aérien. Il n'était pas assez près pour qu'on puisse avoir une bonne idée de ses dimensions. On pouvait voir de la lumière à certains hublots, il y avait un phare très brillant à l'avant qui rappelait celui d'une locomotive. Après quelque dix minutes, on vit un homme glisser le long de la corde. Il parvint assez près pour qu'on puisse le voir clairement ; il portait un habit bleu de marin et était petit de taille. Il s'arrêta quand il vit des groupes près de l'ancre, coupa la corde sous lui et le navire repartit dans la direction du nord-est. L'ancre est maintenant exposée dans la boutique des forgerons Elliot et Miller et attire l'attention de centaines de personnes ».

Etonnant, n'est-ce pas ?

Quand on constate qu'un ensemble de légendes, faits historiques et anecdotes fait allusion à un même type d'événements, que celui-ci est rapporté comme ayant eu lieu à diverses époques et en des lieux différents, et que surtout les détails décrits sont identiques d'un récit à l'autre, il est indispensable de se poser des questions.

A-t-on ici un même fait qui s'est déroulé à plusieurs reprises à la manière d'un film que l'on projeterait à volonté ? Est-ce au contraire un événement unique qui s'est transmis par la tradition au travers de divers chroniqueurs? N'est-ce pas plutôt une aventure liée à l'inconscient de l'homme, transmise génétiquement dans ses chromosomes ? Ou encore, tout simplement, quelque méprise ou hallucination si chères aux détracteurs du phénomène OVNI ?

Beaucoup de questions et pas de réponse, direz-vous. Mais comment se prononcer sur d'aussi étranges coïncidences et sur un événement dont toute l'étrangeté réside dans sa banalité : un navire aérien jette l'ancre, celle-ci s'accroche malencontreusement et un membre de l'équipage vient dégager le vaisseau en coupant le filin et en laissant l'ancre à terre. J'y vois là une des énigmes importantes du phénomène OVNI à laquelle on ne peut, actuellement, apporter aucune explication satisfaisante.

(à suivre)

Michel Bougard.

4. Il y a là une erreur puisque Agobard est mort en 840. Mais comme nous le verrons plus loin, les dates étaient plutôt prises à la légère à cette époque.

SERVICE LIBRAIRIE DE LA SOBEPS

Nous vous rappelons que les ouvrages suivants sont en vente à la SOBEPS où vous pouvez les obtenir en versant le montant de la commande au C.C.P. n° 000-0316209-86 de la SOBEPS, boulevard A. Briand, 26 - 1070 Bruxelles, ou au compte bancaire n° 210-0222255-80 de la Société Générale de Banque. Pour la France et le Canada, uniquement par mandat postal international ou par transfert bancaire (ne pas envoyer de chèque).

— **A IDENTIFIER ET LE CAS ADAMSKI,** de Jean-Gérard Dohmen (éd. Travox) ; premier ouvrage belge d'expression française traitant du phénomène OVNI, avec récit détaillé d'observations et d'études faites en Belgique — **450 FB.**

— **LE LIVRE NOIR DES SOUCOUPES VOLANTES,** d'Henry Durrant (éd. Laffont) ; « histoire des réactions des hommes face au phénomène soucoupe volante », se distingue par son ordonnance claire et sa chronologie rigoureuse — **250 FB.**

— **LES DOSSIERS DES OVNI,** d'Henry Durrant (éd. Laffont) ; une analyse méthodique et très documentée des invariants qui se dégagent des observations et des preuves matérielles qui se sont accumulées — **285 FB.**

— **SOUCOUPES VOLANTES, AFFAIRE SERIEUSE,** de Frank Edwards (éd. Laffont) ; un des meilleurs ouvrages américains, s'attaquant avec esprit aux attitudes officielles et décrivant de nombreuses observations importantes — **240 FB.**

— **SOUCOUPES VOLANTES, 20 ANS D'ENQUETES,** de Charles Garreau (éd. Mame) ; ce pionnier de la recherche sérieuse sur les OVNI en France, fait le point de sa longue expérience d'enquêteur — **220 FB.**

— **LES SOUCOUPES VOLANTES VIENNENT D'UN AUTRE MONDE** et **BLACK-OUT SUR LES SOUCOUPES VOLANTES,** de Jimmy Guieu (éd. Omnium Littéraire) ; deux « classiques » de l'ufologie française, récemment réédités — **215 FB** le volume.

— **DES SIGNES DANS LE CIEL,** de Paul Misraki (éd. Mame) ; ouvrage de réflexion, abordant sous un angle original la question des relations entre OVNI et phénomènes religieux — **270 FB.**

— **CHRONIQUES DES APPARITIONS EXTRATERRESTRES,** de Jacques Vallée (éd. Denoël) ; expose les vues très personnelles de l'auteur sur l'ufologie ; comprend un catalogue de 900 cas d'atterrissage — **310 FB.**

— **LE LIVRE DES DAMNÉS,** de Charles Fort (éd. Losfeld) ; premier recenseur de phénomènes curieux de l'espace, Fort a réuni dans cet ouvrage une incroyable collection de faits la plupart encore inexpliqués de nos jours — **250 FB.**

— **DISPARITIONS MYSTERIEUSES,** de Patrice Gaston (éd. Laffont) ; à l'aide de documents et de nombreux témoignages authentiques, l'auteur nous entraîne dans un monde étrange et inconnu, celui des disparitions de milliers de personnes sans qu'aucune trace ne soit laissée — **295 FB.**

— **MYSTERIEUSES SOUCOUPES VOLANTES,** de Fernand Lagarde et le groupement « Lumières dans la Nuit » (éd. Albatros) ; œuvre collective nous présentant les réflexions sur le sujet de chercheurs comme Aimé Michel et Jacques Vallée et décrivant des voies de recherches possibles pour une étude approfondie du phénomène — **350 FB.**

— **OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES : LE PLUS GRAND PROBLEME SCIENTIFIQUE DE NOTRE TEMPS ?,** de James McDonald (numéro spécial de « Phénomènes Spatiaux », revue du GEPA) ; réunit les textes essentiels de la lutte pour l'étude scientifique du phénomène OVNI — **120 FB.**

— **LES OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES : MYTHE OU REALITE ?,** du Dr J. Allen Hynek (éd. Belfond) ; un ouvrage dans lequel le Dr Hynek a mis tout le poids de son expérience et où il explique pourquoi il faut tenter l'aventure de l'étude sérieuse du phénomène OVNI en dévoilant des documents inédits et sa conception des études à mener — **340 FB.**

— **LA NOUVELLE VAGUE DES SOUCOUPES VOLANTES,** de Jean-Claude Bourret (éd. France-Empire) ; ouvrage où ont été réunis les meilleurs extraits de l'émission du même nom diffusée sur France-Inter, ainsi que de nombreux entretiens ou cas que la station n'avait pas eu la possibilité de diffuser — **300 FB.**

VENTE DE PHOTOS ET DIAS

Afin de vous aider à mieux présenter le phénomène OVNI à vos amis, vos relations, nous avons sélectionné à votre intention les meilleurs documents qui le concernent et en avons tiré des diapositives. La collection complète est constituée d'une centaine de dias. Le prix par pièce noir et blanc (cache comprise) est fixé à 25 FB, pièce couleur à 50 FB. Chaque commande doit porter sur un minimum de 10 documents, et lors de l'achat de la collection complète, chaque dia revient à 20 FB.

Des photographies de ces documents ont également été tirées, en épreuves noirs et blanc, et peuvent être commandées aux mêmes conditions.

DIFFUSEZ INFORESPACE ET FAITES DES ADHESIONS AUTOUR DE VOUS, PLUS NOUS SERONS NOMBREUX, MIEUX VOUS SEREZ INFORMES.